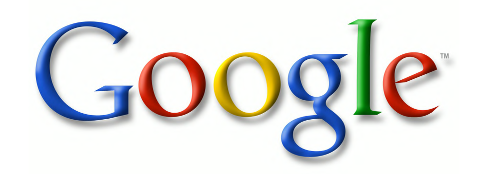


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

LES

SOIRÉES

JURASSIENNES

CET OUVRAGE SE TROUVE

à ARBOIS, chez Mme JAVEL, imprimeur
Mlle SARON, libraire
BESANÇON, M. BULLE, libraire, rue St.-Vincent
SALINS, M. DUVERNOY, libraire
M. BILLET, imprimeur-libraire
DOLE, Mme PRUDONT, id.
LONS-LE-SAUNIER, M. ESCALLE, aîné, libraire

ARBOIS, DE L'IMPRIMERIE DE MADAME JAVEL

LES
SOIRÉES JURASSIENNES
OU
ÉPISODES DE L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ

ACCOMPAGNÉS

de notes historiques et de pièces justificatives

faisant suite aux Annales historiques de la Ville d'Arbois

PAR EMM. BOUSSON DE MAIRET

Le capitaine Morel
Le frère Hilarion
Mathilde d'Artois
Le prisonnier de Bracon

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13
1858

237. a. 37.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

PRÉFACE

Une foule d'antiques et mémorables souvenirs sont ensevelis sous la terre de France; exhumer ces titres de gloire de nos pères est une pensée noble et patriotique qui, en nous présentant de beaux exemples à suivre, peut éveiller en nous une généreuse et féconde émulation.

Les grands faits de l'histoire, ceux qui ont élevé les états à un haut degré de splendeur, ou qui les ont fait déchoir, les conquêtes et les dévastations des provinces, les règnes des souverains dont les noms sont gravés en caractères indélébiles dans la mémoire des hommes, n'ont pas besoin d'être racontés de nouveau; mais dans ces événements, il existe des détails ignorés, des épisodes inaperçus où se peint la physionomie des siècles qui les ont vus s'accomplir, et qui sont une source abondante d'instruction et d'intérêt.

Dans le long cours des huit siècles écoulés depuis

l'époque où des documents écrits ont commencé à constater les faits dont se compose l'histoire d'Arbois, cette ville a eu à soutenir quatre siéges, tous honorables pour ses défenseurs. Deux surtout sont remarquables par les graves et périlleuses circonstances qui les accompagnèrent. C'était aux soldats, si souvent victorieux, des deux plus grands rois auxquels a obéi la France, Henri IV et Louis XIV, que les assiégés avaient à disputer leurs remparts et leurs foyers. Les vainqueurs d'Arques, d'Ivry, de Coutras, les guerriers qui avaient appris à vaincre sous Turenne et Condé, trouvèrent en eux de dignes adversaires.

Chacun de ces deux siéges eut son héros. Le premier, *Joseph Morel*, surnommé *le Prince*, simple capitaine d'infanterie, a laissé un nom qui, pour ses compatriotes, au salut desquels il sacrifia sa vie, n'a jamais cessé d'être l'objet d'une juste fierté. Le second fut un hermite qui sous le froc avait conservé cet esprit audacieux et ferme dont il avait souvent donné des preuves alors que sous les ordres du brave colonel d'Arnans et du célèbre Lacuson, il avait combattu les bandes féroces de Bernard de Weymar, et vengé dans leur sang les ruines qu'elles avaient accumulées dans notre malheureux pays.

A ces deux récits, dont tous les ouvrages publiés sur l'histoire de la province ne nous offrent qu'une légère indication, nous en avons ajouté deux autres étrangers à l'histoire d'Arbois, mais qui ont eu pour théâtre des localités voisines. Le premier, intitulé *Mathilde, comtesse de Bourgogne et d'Artois*, repose sur une tradition locale qui n'a été peut-être qu'une monstrueuse ingratitude et une cruelle injustice. Est-il bien croyable,

en effet, qu'une princesse dont la vie entière ne fut qu'une suite non interrompue d'œuvres d'une inépuisable charité, ait condamné à une mort affreuse des malheureux dont les cris ne s'élevaient à elle que pour en obtenir les moyens de soutenir leur existence? La tradition existe; une locution populaire semble l'attester; nous en donnons une explication qui, sans en atténuer l'horreur, la rejette tout entière sur des serviteurs trop zélés, auteurs du crime commis à l'insu de leur maitresse.

L'histoire des ducs de Lorraine nous a fourni les éléments du dernier épisode. Le *Prisonnier de Bracon* était un prince qui, dans un siècle à demi barbare, a brillé d'un éclat plein de douceur et d'intérêt; qui, dans l'exercice de la souveraineté, n'a vu que le pouvoir de répandre des bienfaits et ambitionné d'autre gloire que de se faire chérir des peuples que lui avait confiés la Providence.

Tout en nous conformant scrupuleusement à l'histoire, ce n'est point un sec et rapide exposé des faits que nous nous sommes proposé d'écrire. Faire sortir ces illustres personnages de la poussière du tombeau, les montrer agissant et parlant comme ils ont dû agir et parler, faire mouvoir autour d'eux ceux qui concouraient à l'exécution de leurs desseins, tel a été notre but. Des pièces originales et inédites, fruit de nos recherches, confirment l'exactitude de nos récits; et nos Annales de la Ville d'Arbois, publiées en 1836, et auxquelles nous avons souvent renvoyé le lecteur, offrent tous les éclaircissements que nous avons passés sous silence, pour ne pas nous répéter.

Le Capitaine Morel a été publié pour la première fois en 1836; plusieurs documents, recueillis depuis cette époque, nous ont servi à compléter la relation de ce drame terrible, et à rectifier quelques erreurs qui nous étaient échappées.

BOUSSON DE MAIRET.

LE CAPITAINE MOREL

I.

AVANT-SCÈNE.

Après avoir pendant plus de trente années, sous le prétexte de la défense de l'antique et sainte religion de nos pères, épouvanté de ses fureurs et abreuvé de sang toutes les provinces de la France, la Ligue était abattue, mais le feu allumé par elle couvait encore sous les cendres qu'elle avait amoncelées. Longtemps assiégée, la capitale du royaume avait enfin ouvert ses portes à ce monarque intrépide, qui ne vit dans sa victoire que le pouvoir de guérir et de cicatriser les blessures d'un peuple aveuglé qui avait méconnu en lui son sauveur et son père. L'abjuration de Saint Denis, malgré les doutes que les passions hostiles élevaient contre la

22

sincérité des sentiments qui l'avaient déterminée, avait préparé le beau jour où le vainqueur de Coutras et d'Ivry, au milieu des acclamations et de l'allégresse universelles, était rentré dans ce Louvre dont les factions en armes avaient forcé de s'exiler son faible et malheureux prédécesseur. Les chefs des rebelles s'étaient soumis, les uns cédant à l'ascendant de la victoire, les autres se faisant payer le retour à leur devoir.

Mais le plus redoutable, le plus opiniâtre de tous, le duc de Mayenne, toujours animé par cette insatiable ambition, héréditaire dans la maison de Lorraine, survivait à la défaite de son parti, et levait encore une tête orgueilleuse. Maître du duché de Bourgogne, il s'y voyait soutenu par les efforts d'un fanatisme ardent que les revers n'avaient pu décourager, et par les secours et l'appui de ce génie astucieux, perfide et sombre, qui, depuis près de quarante années, répandait sur l'Europe les poisons de son ambition sans limite et de sa politique mensongère et tortueuse.

C'était à ce prince, si justement surnommé le *Démon du Midi*, qu'appartenait la Franche Comté (1). Ennemi juré du héros qu'il croyait avilir en lui donnant le nom de *Béarnais*, il avait envoyé à la rescousse de l'intraitable Mayenne, que Henri s'apprêtait enfin à réduire, le connétable de Castille, don Juan de Vélasco, à la tête d'une puissante armée. La présence de ces troupes fit espérer au rebelle qu'il se maintiendrait dans la possession de la Bourgogne ; mais Henri, prévenu, ne lui laissa pas le temps de les réunir aux forces qu'il avait à sa disposition. L'armée française, arrivée avec la

rapidité de l'éclair, se rend, sans coup férir, maîtresse de Dijon, et le duc, contraint de quitter cette ville, n'a d'autre parti à prendre que de venir joindre les Espagnols, assemblés près des frontières du Comté.

Aux yeux de Henri, la réunion de Vélasco et de Mayenne fût une infraction flagrante au traité de neutralité (2) qui garantissait la paix à la province, lors même que la guerre était allumée entre les rois de France et d'Espagne. Le gant fut jeté à Philippe au mois de janvier 1595, et moins de trente jours après, Louis de Beauvau-Tremblecourt, dont la famille était alliée à la maison de Bourbon (3), à la tête de cinq ou six mille aventuriers Lorrains et Français, était entré en Franche-Comté, où il avait mis tout à feu et à sang sur son passage. Le connétable de Castille était accouru, et avant de se porter sur la Bourgogne, il s'était jeté à la poursuite du partisan lorrain, l'avait complètement défait à Gy et à Marnay, et forcé de capituler dans le château de Vesoul, où il s'était retranché. Echappé à la captivité, et peut-être au supplice qui l'attendait, Tremblecourt avait expié par une mort funeste et prématurée (4), les ravages horribles dont il s'était rendu coupable dans toutes les parties de la province qu'il avait parcourues.

Sur ces entrefaites, le roi de France avait dépassé Dijon, et ce grand capitaine, jaloux de tout voir par ses propres yeux, avait pris le commandement de son avant-garde (5). L'armée qu'il conduisait en personne comptait plus de vingt-cinq mille combattants ; son artillerie était belle et nombreuse; c'était cette vaillante infanterie

qui avait triomphé des ligueurs dans les sanglantes journées de Coutras, d'Arques et d'Ivry, et dans la cavalerie brillaient tous les noms historiques de France. Aux côtés du monarque se pressaient tous ses vieux compagnons de guerre, le brave Crillon, la Trémouille, le fidèle Rosny, l'intrépide Montluc, le connétable de Montmorency, le maréchal de Biron, et une foule d'autres guerriers illustres qu'il serait trop long d'énumérer.

Après s'être réunis sous les murs de Gray, don Juan de Vélasco et le duc de Mayenne avaient franchi la Saône, et leurs éclaireurs, pénétrant dans le duché, s'étaient répandus dans plusieurs directions. Les deux généraux ignoraient encore l'arrivée de Henri, et se proposaient de marcher au secours des châteaux de Dijon et de Talant qu'ils ne croyaient attaqués que par l'avant-garde ennemie. Mais le roi, avec son infatigable activité, laissant à un corps détaché de son armée le soin de réduire ces deux places, s'était porté en avant avec le gros de ses troupes, et, de sa personne, avait poussé jusqu'à Fontaine-Française. A peine a-t-il traversé ce bourg, que tout-à-coup il voit revenir à bride abattue soixante chevaux envoyés en reconnaissance, et que derrière le nuage de poussière qui s'élève sous leurs pas, il distingue et reconnait de nombreux escadrons espagnols. La partie était loin d'être égale, il n'avait autour de lui qu'environ trois cents cavaliers, et la retraite était encore plus périlleuse que le combat. «Suivez-moi, mes amis, s'écrie-t-il, et faites comme vous m'allez voir faire!» Et accompagné de ses braves, tête nue, il s'élance contre l'Espagnol stupéfait de tant d'au-

dace. La mêlée s'engage et devient générale, l'énorme disproportion du nombre s'efface, et l'intrépidité du monarque, se communiquant à ses compagnons, force ses adversaires, après un choc terrible, mais de peu de durée, à prendre la fuite et à rejoindre précipitamment leur armée, dont les bataillons épais étaient rangés derrière eux dans la plaine.

A la vue de cet éclatant fait d'armes, auquel, malgré le témoignage de leurs yeux, ils avaient peine à croire, Mayenne et Vélasco avaient reconnu que le Béarnais était là. Plus d'espérance de succès pour eux, la Bourgogne est inabordable; le connétable n'a plus d'autre pensée que de garantir le Comté du torrent qui menace de l'inonder. Il se décide à la retraite, et ses troupes viennent reprendre sous les murs de Gray leur première position.

II.

PRÉPARATIFS DE RÉSISTANCE.

Cependant, au bruit de l'entrée imminente des redoutables soldats de Henri IV en Franche-Comté, une terreur profonde s'y était répandue. Les habitants du pays, dévoués à l'Espagne dont la domination, à raison de l'éloignement de la métropole, y était plus nominale que réelle, ne songent qu'à opposer la résistance la plus vigoureuse à une puissance qui, plus d'un siècle auparavant (6), et tout récemment encore (7), a fait éprouver à leurs ancêtres et à eux-mêmes tous les maux et tous les désastres que la guerre entraine après elle. Leur unique pensée est de se conserver, dussent-ils y perdre leurs biens et leurs vies, à un prince qu'ils n'ont connu que par ses bienfaits et la douceur de son gouvernement.

La province entière se métamorphose en un vaste camp; aux arts de la paix a succédé le bruit du fer battu par le fer; les instruments de l'agriculture se changent en piques et en épées; les villes rétablissent leurs remparts; des armes à feu et des munitions de guerre sont rassemblées à grands frais; une ardente et belliqueuse jeunesse se presse autour des magistrats et des chefs

qu'elle s'est choisis; aux récits des vieillards qui racontent ce que leurs pères ont eu à souffrir de l'ennemi qui s'avance, elle brûle de combattre et de venger les maux dont ils ont été victimes; le clergé appelle sur le pays la protection du ciel; une foule pieuse et recueillie s'agenouille au pied des autels, et du haut de la chaire de vérité les ministres de la religion appellent aux armes et encouragent les défenseurs de la patrie.

Au milieu de tous ces transports d'un enthousiasme patriotique se distinguait par son zèle et par son activité la population d'une petite ville, qui, à plusieurs époques, avait vu ses enfants s'illustrer sur les champs de bataille (8). Séjour autrefois aimé par les souverains (9) qui s'étaient succédé dans la possession du pays, placée dans la situation la plus agréable, entourée d'immenses et riches vignobles dont les produits renommés paraissaient avec éclat sur les tables les plus somptueuses, la ville d'Arbois n'avait point partagé la frayeur générale. Cinq mois auparavant, les bandes de Tremblecourt, après avoir rôdé quelque temps autour de ses remparts, s'en étaient éloignées sans rien entreprendre, et Tremblecourt lui-même dont l'échec qu'il venait d'éprouver devant Salins avait tempéré la présomption(10), Tremblecourt avait dit : « Qu'il ne voulait assaillir des « hommes qui étaient du naturel de leur vin, qui frappe « partout. » (11).

Mais ce n'étaient plus des bandes indisciplinées, des partisans altérés de pillage, mais inhabiles à prendre, autrement que par surprise, des villes fortifiées, qu'Arbois allait avoir à combattre. C'était une armée royale,

illustrée par de glorieuses victoires, abondamment pourvue de tous les moyens d'attaque et de destruction, qui, d'un jour à l'autre, allait se présenter devant ses murs. A un tel orage elle ne pouvait opposer que le courage de ses habitants, la hauteur et la solidité de ses remparts qui, soigneusement entretenus, formaient alors sa principale dépense, des armes et des munitions de guerre assemblées à la hâte. Mais quelle n'était pas l'insuffisance de ces moyens pour échapper au danger qui la menaçait! Point de garnison; des troupes nombreuses qui l'avaient traversée (12) ou qui y avaient séjourné peu de temps auparavant, il n'était pas resté un seul homme. Elle n'avait à offrir au choc de l'ennemi que quelques soldats improvisés échangeant aujourd'hui contre des arquebuses dont à peine ils connaissaient l'usage, les instruments de métiers ou de labourage dont hier ils se servaient encore.

A cette époque, Arbois était entouré d'une muraille, à parapets et à créneaux, de trois à quatre mètres d'épaisseur à la base, interrompue de distance en distance par des tours élevées, de forme ronde ou carrée, percées de canonnières et de meurtrières, et séparée de l'extérieur par des fossés larges et profonds, remplis d'eau, creusés sur toute son étendue, excepté au couchant où la rivière de Cuisance en tenait lieu. Deux châteaux, l'un au Nord-Est, l'autre au Sud-Ouest (13) tous deux vastes et spacieux, étaient enclavés dans ces fortifications. En dehors et à proximité des murailles étaient assis trois faubourgs, l'un au midi, anciennement désigné sous le nom de Dampjourdain (14), le second, celui de

Courcelles, bâti sur la pente qui s'abaisse du côté de l'occident, et le troisième, celui de Faramand, que la rivière séparait de la ville. Ce dernier faubourg, presque exclusivement habité par des cultivateurs, et comprenant plus de cent-vingt maisons, se rapprochait assez des remparts pour offrir aux assiégeants la facilité de s'y retrancher et de diriger sur les défenseurs de la place un feu meurtrier. Aussi le magistrat, afin de rendre l'approche des murailles plus difficile à l'ennemi, avait résolu d'en ordonner la démolition. La prompte arrivée des Français empêcha l'exécution de ce dessein.

Cependant le corps du magistrat s'assemblait tous les jours pour aviser aux moyens de résistance, qui, soit par l'incurie du connétable, soit par sa crainte d'affaiblir son armée en la disséminant, ne consistait que dans les habitants abandonnés à leurs propres forces. La compagnie des élus du ressort, qui, commandée par Pierre Lallemand, seigneur de Montigny, avait coopéré à la reprise du château de Vesoul sur les soldats de Tremblecourt, comptait dans ses rangs l'élite de la jeunesse, et le recensement de tout ce qui restait dans la ville, en état de porter les armes, n'avait offert pour résultat qu'une centaine d'hommes (15), sur lesquels on pût compter, encore la plus grande partie d'entr'eux étaient-ils dépourvus de toute instruction militaire. On se hâta de les diviser en dizaines, ainsi appelées du nom d'hommes qui composaient chacune d'elles, et de leur assigner les postes qu'elles devaient occuper. Les armes et les munitions rassemblées à l'hôtel de ville, leur furent distribuées, et le capitaine

de la ville, Désiré Pécauld, en prit le commandement, sous la direction du mayeur. Il se choisit pour lieutenants Gaspard Grilliard, dit *le Jeune*, et un ancien officier, nommé Bonnevaux.

Le magistrat ne se dissimulait point combien un si petit nombre de combattants était insuffisant pour soutenir les attaques d'une puissante armée, jusque-là toujours victorieuse. Toutes les forces militaires du pays obéissaient au connétable et à Claude de Vergy, comte de Champlitte (16), gouverneur du comté de Bourgogne. L'un et l'autre furent suppliés d'accorder quelques secours à la ville; on réclama d'abord l'envoi des élus : ils furent refusés; mais le gouverneur écrivit une lettre, en vertu de laquelle le colonel Coin, dont le régiment suisse tenait garnison à Salins, était invité à détacher de son corps deux compagnies, et fit espérer qu'il enverrait quelques hommes de Besançon. Le colonel Coin s'excusa d'obtempérer à l'invitation du gouverneur, sous prétexte qu'il lui fallait, à cet effet, un ordre du connétable.

Le comte de Champlitte n'avait à sa disposition qu'un très-petit nombre de troupes. Suivant toute apparence, la ville de Besançon, où il commandait, allait se trouver sur le passage de l'ennemi qui, comme on ne pouvait en douter, n'hésiterait point à l'attaquer. Néanmoins, touché du danger qui menaçait Arbois, il consentit, aussitôt que le refus du colonel suisse lui fut connu, à y envoyer cinquante hommes environ, commandés par un officier franc-comtois, depuis longtemps connu par une

intrépidité et une intelligence rares, dont il avait donné des preuves éclatantes, dans toutes les campagnes qu'il avait faites sous les ordres du duc d'Albe et du célèbre Alexandre Farnèse, en France et dans les Pays-Bas.

III.

LE SECOURS.

Le choix de cet officier devait être d'autant plus agréable aux habitants d'Arbois, que leur ville l'avait vu naître. Joseph MOREL, surnommé le PRINCE, était issu d'une famille dont plusieurs générations s'y étaient succédé, vivant dans une honnête aisance. Sa mère, qui fléchissait sous le poids de près de quatre-vingts hivers, occupait encore, au dehors de la ville, la maison où le brave capitaine avait reçu le jour, dans le petit faubourg de Montfort.

Plus d'une fois déjà, depuis qu'ils étaient menacés d'un siége, les Arboisiens avaient déploré l'absence de ce vaillant compatriote, dont, à leurs yeux, l'expérience et la bravoure étaient un gage certain de salut et de succès. « Que n'est-il ici ? se disaient-ils, avec lui nous « pourrions ne pas craindre l'avenir : aucun autre ne lui « est comparable; il saurait défendre ses foyers, sa « vieille mère, ses parents, ses amis, son bien, et le Biarnois, qui n'a pas manqué d'entendre parler de lui, « n'oserait pas plus nous approcher que ne l'a fait le « voleur Tremblecourt (17). »

Tels étaient les discours du peuple, rassemblé sur la grande place et sous le péristyle de l'hôtel de ville, théâtre accoutumé de ses réunions les jours de fête et toutes les fois que le mauvais temps suspendait les travaux de la campagne (18). Le corps du magistrat était en délibération. Tout-à-coup, un bruit de tambours battant la marche se fait entendre, et des cris de joie s'élèvent du côté de la porte Picardet, où aboutissait alors la route de Besançon. Le peuple s'y précipite. « C'est lui! c'est lui, c'est le capitaine Prince!» répète-t-on de tous côtés; « Vive Morel! vive le roi Philippe! »

Tandis que la nouvelle s'en répand d'une extrémité de la ville à l'autre, la troupe s'avance, franchit la porte et descend la rue. Le brave Morel, précédé de ses fifres et de ses tambours et suivi de ses cinquante soldats, se fraie, non sans peine, un passage à travers la foule transportée d'allégresse et d'enthousiasme. Sa taille est haute, une barbe épaisse et grisonnante ombrage une partie de sa figure; un large baudrier aux couleurs franc-comtoises soutient le fourreau de sa longue épée. Coiffé d'un chapeau à larges ailes, rabattu sur le devant, au-dessus duquel flotte une plume couleur de feu, l'air martial, le corps ferme et droit, la satisfaction peinte sur le visage, et saluant de son épée la foule qui se presse à toutes les fenêtres et grossit sur son passage, il s'avance au milieu des cris de joie et des saluts de ses amis d'enfance et de jeunesse enchantés de le revoir. Arrivé devant l'hôtel de ville, d'une voix forte et puissante, il fait arrêter sa troupe, la range en bataille, et

entrant dans l'hôtel, monte à la salle des délibérations du Magistrat.

Là se trouvaient réunis sous la présidence de messire Antoine de Montrond, seigneur de Mont-sous-Vaudrey, vicomte mayeur, les quatre échevins Alexandre Glanne, Matthieu et Claude Gillaboz, et Gaspard Grilliard, le vieux ; le lieutenant du bailli d'Aval Pierre Jobert et l'avocat fiscal Jean Bontemps, dont la plume exercée et facile devait plus tard transmettre à la postérité quelques-uns des détails du drame qui se préparait. Parmi les conseillers et notables, on distinguait Claude de Jaillon, Jean Laurenceot, Jean Vuillemin, docteur en médecine, ancien médecin du roi Philippe II, que ses contemporains honorèrent du nom d'*Esculape franc-comtois*, et qui consacrait ses studieux loisirs à la culture des lettres latines et françaises ; Etienne Bergeret, Jean Bontemps et Jean Proby, tous deux écuyers; Guillaume Barbier, Claude Vuillin, Charles et Sébastien de Saint-Mauris, Jean Vigoreux, Thiébaud Boudrans, procureur syndic, le chanoine Pécauld, qui joignait la valeur du soldat aux vertus de son état, et les trois officiers que le mayeur s'était adjoints dans le commandement des dizaines. Précédé et annoncé par les acclamations du peuple, le capitaine Morel entre dans la salle.

Le mouvement populaire qui venait d'éclater avait été trop bruyant pour ne pas interrompre la délibération: l'assemblée entière s'était levée, et lorsque les sergents de ville introduisirent le capitaine, le vicomte mayeur

s'avança à sa rencontre et lui serra affectueusement la main.

— Nous ne comptions pas, lui dit-il, notre cher compatriote, sur l'avantage bien grand à nos yeux, de vous posséder parmi nous, et monseigneur de Champlitte ne pouvait agir plus gracieusement qu'en vous envoyant au secours de vos concitoyens.

— C'est sur ma demande qu'il l'a fait, messire, répond le capitaine. Sitôt que j'ai su que ma ville natale était menacée par les forces du Biarnois, et qu'elle sollicitait aide et assistance, j'ai couru à son hôtel. Monseigneur, lui ai-je dit, Arbois est en péril; apprenez, si vous ne le savez pas, que j'y ai pris naissance; c'est à moi, préférablement à tout autre, d'aller porter à cette ville le reconfort dont elle a besoin, et, si Dieu le veut, d'en empêcher la ruine. Là, vit encore ma vieille et bonne mère, là, sont mes parents, mes amis, n'est-il pas sortable qu'en servant notre roi, je mette à leur service aussi ma vie et mon épée? Monseigneur m'a octroyé ma supplique, et me voici.

— Grâces lui en soient rendues, répliqua le mayeur, monseigneur, en inclinant à votre généreuse demande, nous a donné toute la sauvegarde que, dans l'occurence présente, il nous était loisible d'espérer de lui.

— Merci, messire mayeur, de votre bonne opinion, reprend le capitaine. Soyez bien acertené que tout ce qui dépendra de moi, je le ferai, mais il faut que je sois bien secondé. Vous le savez, si nous voulons que Dieu nous sauve, il faut nous-mêmes besoigner de manière à nous sauver. Pour cela, il faut de prime abord que vous

sachiez ce qui se passe en autres lieux de la province, et que vous ignorez peut-être, mais dont on a avertissement à Besançon, où est rapporté tout ce qui importe à la sûreté du pays. Ce diable à quatre de Biarnois en a fait encore des siennes, le 5 juin, à Fontaine-Françoise. Il n'avait avec lui que trois cents chevaux, et malgré si petite compagnie, n'a pas craint d'affronter cinq à six fois autant de cavaliers espagnols qui n'ont pu tenir devant lui et se sont mis en retraite. Monseigneur le connétable pensant bien que le Biarnois avait derrière lui toute son armée, n'a pas osé pousser plus loin, et est revenu à Gray où d'abord étaient ses quartiers. Mais il n'y est pas resté longtemps ; le maréchal de Biron, qui, sans l'aide du Biarnois lui-même, aurait été occis à Fontaine-Françoise, s'est mis à ses trousses, et avec plus de huit mille soldats, est venu assaillir les châteaux de Pesmes et de Rochefort. Quand je suis sorti de Besançon, on y disait, comme chose sûre, que le Biarnois en personne était entré au pays, n'ayant pas avec lui moins de vingt-cinq mille des meilleurs soldats de France. Il se pourrait qu'il n'y en eût pas autant, et que l'ennemi en eût enflé le nombre pour nous épouvanter, mais ce qui est vrai, et ce qui me fait croire que cette armée est puissante, c'est que monseigneur le connétable et le duc de Mayenne n'ont pas osé faire résistance. Ils se sont retirés du côté de Vesoul, où ils se contentent d'observer l'ennemi, prêts à tomber sur lui s'ils en trouvent l'occasion. Cette occasion viendra-t-elle? tout ce que je puis dire, c'est que le Biarnois est un fin renard, sur lequel il n'est pas aisé de mordre.

Suivant toute apparence, le Biarnois ne veut que traverser la province, en rançonnant et en pillant tout ce qui se trouvera sur son passage et à sa portée. Il va à Lyon où une belle dame est impatiente de son arrivée. On s'attend à le voir un de ces jours paraître devant Besançon, où chaude réception lui est préparée; de là, comme nous sommes sur sa route, il nous fera sans doute l'honneur de nous dire quelques mots en passant ; mais, par la sambleu, messieurs, c'est à coups d'arquebuses qu'il faudra lui souhaiter la bienvenue, et s'il veut boire de notre bon vin de garde, dont on le dit friand (19), il faudra qu'il le paie. En nous voyant ainsi décidés, il lui sera bien force de s'arrêter, et pour peu que cela dure, nous serons sauvés, car ses plaisirs l'appellent ailleurs.

Le temps, messieurs, est le meilleur médecin du monde. Nos voisins de Salins, qui ont si bravement rembarré Tremblecourt au mois de mars, ne seront pas plus manchots qu'alors ; ils ont du monde ; les douze cents Suisses du colonel Coin, les compagnies d'élus des capitaines d'Esternoz, Cécile, de Ronchaux, et cinquante cavaliers espagnols de Don Rodrigue de Rivera. Si nous en avions autant !.... mais, à la garde de Dieu !

Ce dont avant tout il faut bien se garder, messieurs, c'est des traîtres et des espions ; il y en a partout. Les habitants du Pont d'Héry (20) en ont surpris un dans leur village, l'ont arrêté et conduit à Montbarrey. Point de négligence, vigilance de tous les instants, qu'on mette la main sur tous les individus inconnus ou suspects, et que leurs papiers et autres effets soient sévèrement visités.

Ce que vous ne voudriez pas croire, et qui n'est que trop vrai, c'est que des Franc-Comtois (que Dieu les confonde!) ont osé se joindre aux gens du Biarnois. Un de ces hommes sans vergogne est à côté de Biron : c'est le baron d'Estrabonne, dont pendant quelque temps j'ai commandé le château. Il m'a juré haine à mort, et si j'étais à sa merci, il est bien sûr qu'il me ferait un mauvais parti.

En bref, messieurs, vigilance, dévouement, courage, et rien n'est perdu. Nos murailles sont hautes, épaisses, d'un abord difficile, et derrière elles il y a des gens de cœur, c'est le meilleur rempart, celui-là. Je ne vous amène que cinquante hommes, mais fiers lurons, et qui ne rechigneront pas; j'en réponds comme de moi-même. Seulement, je vous en avertis, ils ne sont pas dégoûtés du bon vin, et je pense qu'il y en a dans nos caves assez pour apaiser leur soif.

— Certainement, capitaine, répond en souriant le mayeur, et vous pouvez là-dessus vous en reposer sur nos vignerons; ce n'est pas eux qui laisseront manquer de rien des hommes qui viennent exposer leur vie pour les garantir de ruine et de mort.

— A coup sûr, je ne les reconnaîtrais pas là, messire mayeur; mais de plus grands soins doivent nous occuper. Les fortifications sont en bon état?

— Vous en jugerez vous-même. Depuis six mois, a été dépensée à cet effet grande quantité de deniers.

— Les bourgeois sont armés?

— Sans doute.

— Combien sont-ils?

— Une centaine environ, partagés en dizaines, comme c'est l'usage, mais tous capables de rendre bon devoir.

— C'est peu. Les munitions ne manqueront pas?

— Nous en avons fait suffisante provision.

— Avez-vous canons ou couleuvrines?

— Deux petits canons seulement. En impétrer davantage n'a été possible.

— On s'en contentera, puisqu'il n'est pas moyen de faire autrement. Dès ce moment, messire et messieurs, je suis tout entier à votre service; vous disposerez de ma troupe et de moi de la manière qui vous semblera meilleure.

— Non pas, non pas, capitaine Prince; plus que tous ceux qui nous écoutent vous êtes compétent en affaires de guerre, et c'est à votre vouloir et expérience qu'il est raison d'abandonner toutes choses de ce genre. Pour ma part, j'y renonce, et le capitaine de la ville, Désiré Pécauld, et ses deux lieutenants, obtempéreront à tout ce que vous commanderez. J'espère que vous accepterez aujourd'hui place à ma table; nous parlerons de nos affaires, et après l'appétit satisfait, nous irons de compagnie visiter les remparts et fortifications, et nous acertainer que rien ne manque aux moyens que nous pouvons avoir de résister à l'attaque qui nous menace. Puis, nous reviendrons sur la place, faire la monstre des dizaines qui vont être prévenues de s'y rassembler à quatre heures.

— Mille excuses, messire mayeur, si je ne puis incliner à votre honorable invitation; mais j'ai ici ma vieille mère que je n'ai pu voir depuis bien longtemps.

Il n'est pas possible qu'elle n'ait eu avis de mon arrivée, elle m'attend, et vous en conviendrez, c'est à elle qu'est due la préférence. Je ne suis pas ici pour un jour, et quand vous le voudrez, je serai à votre discrétion.

— Rien de plus juste ; et puisqu'il en est ainsi, ce sera pour demain. Vous viendrez faire ample connaissance, le verre à la main, avec ceux de vos concitoyens qui, par suite de votre longue absence, ne sont pas connus de vous, en attendant que vous la fassiez meilleure, en repoussant l'ennemi l'arquebuse en main. Nous nous bornerons aujourd'hui à la monstre des dizaines.

IV.

SCÈNE DE FAMILLE.

La séance levée, le mayeur et le capitaine, accompagnés de tous les membres du Magistrat, descendent sur la place, et trouvent les soldats entourés des vignerons de la ville et des faubourgs, qui se disputaient vivement l'honneur de les recevoir et de les fêter. « A ce que je vois, dit le capitaine au mayeur, voilà des hommes qui n'auront pas de peine à se procurer des logements ; en conséquence, messire, je pense que nous pouvons nous dispenser de leur distribuer des billets. » A sa vue, la compagnie reprend ses rangs et se remet sous les armes; il s'en approche, lui ordonne de se rassembler à quatre heures du soir, recommande aux soldats de ne pas s'enivrer, salue le Magistrat, et, suivi de la foule du peuple avide de contempler ses traits, il se dirige à grands pas vers l'humble demeure habitée par sa mère, au faubourg de Montfort (21).

Le bruit de l'entrée de son bien-aimé Joseph dans la ville était immédiatement parvenu jusqu'à elle. Le poids de ses quatre-vingts années, accru des infirmités et des malheurs qui l'avaient assaillie, l'avait seul empêchée

de courir à sa rencontre et d'aller serrer sur son cœur ce fils, unique soutien de sa vieillesse, image d'un époux qu'elle avait vu descendre prématurément au tombeau, seul survivant de sept enfants auxquels elle avait donné la vie, et dont la tendresse, suppléant à ses modestes ressources, lui prodiguait de loin les douceurs nécessaires à son grand âge. Assise devant sa porte, le cœur ému, elle fixait des yeux attentifs sur le chemin que ce fils si digne de son amour devait parcourir pour arriver chez elle. Par son ordre, une jeune fille qui la servait s'était mise en marche pour aller chercher, inviter ses parents et ses amis les plus intimes, et préparer un dîner simple et frugal, où tous devaient assister et partager la joie qui inondait son cœur. Elle savait bien que son fils serait invité à quelque festin splendide, mais sa non acceptation était prévue. Les moments que le capitaine avait dû passer à l'hôtel de ville avaient été employés à ces préparatifs, et ils étaient terminés, quand tout-à-coup, vers la porte de Courcelles, des cris d'allégresse se font entendre. Une foule enthousiaste gravit la hauteur, précédant et accompagnant le capitaine, qui vient se jeter dans les bras étendus de la bonne mère, dont la joie et le saisissement furent si vifs, qu'elle faillit à s'évanouir.

Après ces premiers moments donnés à la nature, et que la gravité de la circonstance et une longue absence rendaient plus délicieux et plus touchants, le bon fils, soutenant le vénérable auteur de ses jours, entre avec elle dans la maison, et traversant, sans s'y arrêter, la première pièce qui sert de cuisine, il va la déposer dans

le *poële*, sur son fauteuil à bras (22). Tous deux ont été suivis des parents et des amis que la mère avait fait inviter; là se fait la reconnaissance, là se renouvellent les témoignages d'une ancienne et cordiale amitié. Après quoi les conviés prennent place à la vieille et pesante table de chêne où le festin était servi.

Nos lecteurs ne s'attendent pas que nous entrions dans les détails de ce repas, où ne se faisaient remarquer aucun de ces mets qu'a inventés un raffinement bien moins salutaire à la santé que la simplicité rustique et sage de nos pères. Rien de rare, rien de recherché, si ce n'est les vins, tous produits du sol, et qui, à cette époque, avaient conquis une renommée que l'esprit mercantile et rapace de notre siècle s'efforce de leur faire perdre de jour en jour. Là se trouvaient en présence, d'une part, l'un des plus nobles enfants de la cité, celui en qui, dans la conjoncture critique où l'avait jetée une invasion injuste et imprévue, elle plaçait toutes ses espérances; de l'autre, sa mère, ses parents, ses compagnons d'enfance et de jeunesse, qui, partageant l'espoir commun, jouissaient, non toutefois sans quelque préoccupation de l'avenir, du plaisir de revoir, dans une réunion dont toute contrainte était bannie, un ami, un parent, un fils dont ils étaient fiers, un guerrier que sa bravoure et ses talents avaient élevé aux honneurs militaires, et qu'une longue absence, signalée par les périls qu'il avait courus, par les combats qu'il avait livrés, avait, à leur grand regret, enlevé à leur tendresse et à leur affection. Aussi tous les conviés ne pouvaient-ils se rassasier de la vue de leur illustre compatriote

aussi ne pouvaient-ils se lasser de l'entendre, et observaient-ils le plus religieux silence quand il prenait la parole, ne s'occupant qu'à saisir dans ses gestes, dans ses regards, autant que dans ses discours, les pensées et les sentiments qui se succédaient dans son cœur et dans son esprit.

Dans des entretiens si doux, qu'anime et que soutient une cordialité mutuelle, les heures s'écoulent rapidement, et les convives s'étonnèrent lorsqu'ils entendirent les roulements des tambours appelant aux armes les dizaines et la compagnie du capitaine. Après une dernière santé portée au succès des défenseurs d'Arbois et à la confusion de l'ennemi, tous se levèrent, et Morel, ayant repris son épée, s'achemina vers l'hôtel de ville, suivi de ceux de ses convives qui figuraient dans les dizaines.

Il était grand jour encore, lorsque la monstre fut terminée ; le capitaine, pour qui tous les moments étaient précieux, après avoir proposé au mayeur de visiter les tours et les remparts, s'y dirigea immédiatement, laissant à ses sergents l'ordre d'exercer sans relâche les soldats des dizaines au maniement des armes.

Le résultat de la visite des fortifications fut la conviction qu'il restait encore beaucoup à faire pour les mettre en état de résister à une attaque sérieuse; que les maisons des faubourgs, celles surtout qui, dans Faramand, n'étaient séparées du rempart que par la rivière, devaient être rasées, pour empêcher les assiégeants de s'y loger et d'inquiéter les défenseurs de la ville par des arquebusades d'autant plus redoutables qu'elles se-

raient plus rapprochées ; que la garnison, jointe aux habitants, était bien loin d'offrir un nombre d'hommes assez considérable pour que l'on pût se flatter de tenir longtemps en échec la puissante armée du Béarnais; enfin, que le comte de Champlitte étant hors d'état d'envoyer aucun renfort, il fallait s'adresser sans retard au connétable de Vélasco, et, du moins, lui faire connaître l'imminent danger que courait la ville.

—Que le secours arrive ou non, ajouta Morel, nous n'en besoignerons pas moins; et comme le Biarnois est un vrai soldat, il ne nous saura point mauvais gré de notre résistance. Ce sera même tout le contraire; en voyant que nous ne sommes pas des lâches, mais des hommes courageux, fidèles à leur roi, il nous estimera ce que nous valons, et si tout secours nous manquant, nous sommes obligés de céder, il nous accordera bonne et honnête composition.

Le lendemain, se mit en route la députation envoyée au connétable. Elle était composée de deux nobles hommes, Jean Bontemps, parent de l'avocat fiscal, Jean Proby, et d'honorable Etienne Bergeret, coadjuteur ou lieutenant du bailli d'Aval. Les travaux des fortifications commencèrent et furent poussés avec la plus grande activité; toutes les parties faibles furent réparées, et comme chacun s'y entremettait avec ardeur, jusqu'aux femmes et aux enfants, une nouvelle visite, faite quatre jours après, le vingt-huitième de juillet, par le capitaine, qui, de son côté, avait dirigé et surveillé sans relâche l'instruction des dizaines, donna à cet officier et au Magistrat la satisfaisante assurance que tout était en mesure

pour recevoir convenablement l'ennemi, lorsqu'il se présenterait.

Les nouvelles de la marche des Français se succédaient rapidement. Un instant, on se flatta que la ville ne se trouverait point sur leur passage, en apprenant qu'ils avaient occupé Saint-Aubin (23), ce qui pouvait faire penser que depuis Gray ils prenaient le chemin le plus direct pour arriver à Lyon, mais cet espoir s'évanouit bientôt. On ne tarda pas à être informé que le Béarnais, laissant des forces suffisantes pour continuer les siéges de Pesmes et de Rochefort (24), s'était porté, avec le gros de son armée, sur Besançon. C'était la plus fâcheuse nouvelle que pussent recevoir les Arboisiens. Par cette marche, l'armée d'invasion se trouvait placée entre la ville menacée et le connétable, dont par un motif inconnu, l'inaction était complète. Dès lors, nulle possibilité de recevoir de lui les secours qu'il consentirait à expédier. En demander aux villes voisines était inutile; Dole et Salins pouvaient, d'un jour à l'autre, voir l'ennemi paraître sous leurs murs, et l'orage grondait sur Poligny autant que sur Arbois. Réduite à ses propres forces, la ville ne devait plus qu'attendre avec patience et résignation ce qu'il plairait à Dieu de lui envoyer.

Le 29 juillet, le bruit se répand que Saint-Vit (25) est occupé, et que les coureurs qui précèdent l'armée se sont présentés devant Besançon ; le 30, que le Béarnais en personne est arrivé sous les murs de la place, qu'il l'a fait sommer de lui livrer passage, en a essuyé un refus, et qu'on ne sait ce qu'il en adviendra (26) ; le 31,

que ce prince est à Quingey, où l'a précédé le maréchal de Biron, qui, sans avoir égard à ce que cette ville a été incendiée quelques mois auparavant par Tremblecourt, a livré ses débris au pillage (27); le 1er août, que le monarque est campé à Liesle (28), avec toute son armée, à laquelle il paraît vouloir donner quelques jours de repos. Du reste, on ne sait rien de positif sur le sort de Besançon.

Le 2 août, aucun nouveau mouvement de l'ennemi n'est signalé; mais le 3, on apprend que les villages de Buffard, de Chéy et de Rennes sont remplis de troupes; que l'artillerie a franchi la Loue au Port - Lesney et qu'elle se dirige sur Salins, soutenue d'un corps nombreux; enfin que des carabins (29), se sont montrés à Mouchard. A ces nouvelles successives de l'approche des Français, se joignent mille bruits effrayants et contradictoires. Les uns prétendent que les envahisseurs brûlent tout sur leur passage; on cite même des corps d'avant-garde qui se livrent aux plus grands excès ; on parle de vieillards et d'enfants égorgés, de femmes outragées ; on assure que la population des campagnes se réfugie dans les bois. Les autres, au contraire, affirment qu'il règne dans l'armée d'invasion une discipline assez sévère, et que tous ces bruits d'assassinats, d'excès, de fuite des campagnards, sont dénués de fondement.

A travers toutes ces rumeurs que la crédulité populaire accueille sans examen, et qui grossissent et s'altèrent en passant de bouche en bouche, le Magistrat et le capitaine Morel ne démêlent qu'une chose, c'est qu'il est hors de doute que la tempête doit éclater

sur la ville, mais que Salins est condamné à subir la même épreuve, puisque l'artillerie en a pris le chemin. La nombreuse garnison qui la défend, les forts et les remparts qui la protègent, peuvent faire présager une énergique et longue résistance, qui divisera les forces des assaillants. Tout espoir n'est pas encore perdu; la porte Picardet, la seule qui ne soit pas murée, reste ouverte aux cultivateurs qui veulent aller à leurs travaux.

V.

L'INVESTISSEMENT.

Enfin le soleil du 4 août s'est élevé sur l'horizon, et la fatale journée commence. Un silence profond, tel que celui qui règne dans la nature à l'approche d'un ouragan, des figures calmes, mais soucieuses, des paroles prononcées à voix basse et avidement recueillies, toutes les oreilles tendues pour saisir le plus léger bruit venu du dehors, tel était le spectacle qu'offrait Arbois. Dès l'aube du jour, les dizaines étaient à leurs postes, et les soldats, auxquels avait été exclusivement confiée la garde de la porte Picardet, observaient d'un œil scrutateur tous ceux qui entraient dans la ville ou qui en sortaient, demandant aux uns leurs passeports qu'ils examinaient avec l'attention la plus sévère, aux autres, les permissions qu'ils avaient dû obtenir du mayeur ou des échevins. Un certain nombre de cultivateurs s'en étaient munis et s'étaient dispersés dans les champs et dans les vignes les plus à proximité des remparts.

Il était neuf heures; déjà un soleil brûlant répandait ses feux sur la campagne; du haut du clocher de Saint-Just, les veilleurs fixaient leurs regards sur les

hauteurs de Montigny et du côté des bois qui s'étendent au-delà de Villette, lorsque tout-à-coup un sourd et lointain bruissement vient frapper leurs oreilles. Le bruit se rapproche, s'augmente, et les hauteurs se couvrent d'hommes armés. Aux rayons du soleil resplendissent l'airain des casques et des cuirasses, le fer des mousquets, et de larges bannières blanches se déroulent et flottent au gré du vent. Bientôt on voit descendre de longues et noires colonnes d'infanterie et de cavalerie qui se déploient dans la plaine de Villette; d'autres vont remplir le village de Montigny, et en occuper le château que l'absence du seigneur, alors à la tête de sa compagnie d'élus, avait laissé sans garnison; les carabins, lancés à travers champs, tournent la ville, tandis que les lansquenets envahissent les faubourgs de Verreux, de Larney, les villages de Changin, de Mesnay et de Papillin, et gravissent la côte escarpée de Chatelbœuf. Quelques heures encore, et Arbois sera complètement investi.

A ces mouvements rapidement exécutés, la cloche d'alarme se fait entendre au clocher de Saint-Just, et ses lugubres tintements sont répétés à la collégiale de Notre-Dame. A ce signal, les cultivateurs sortis de la ville se hâtent d'en reprendre le chemin; mais, pour quelques-uns, il est trop tard, les Français les ont aperçus, ils s'élancent à leur poursuite, et ceux qui, du haut du clocher, observent tout ce qui se passe au dehors, ont la douleur d'en voir plusieurs tomber au pouvoir des ennemis qui les entraînent et les conduisent à leurs chefs.

En un instant toute la ville est sur pied, la générale retentit, le corps du Magistrat, laissant sa délibération inachevée, descend sur la place (30), où les dizaines et les soldats, à l'exception des factionnaires et des hommes de garde à la porte Picardet, sont accourus. Le capitaine se place au centre du cercle qu'ils forment autour de lui, et d'une voix émue et fortement accentuée, l'intrépide officier s'exprime en ces termes :

« Mes compagnons et concitoyens, le moment est venu ; l'ennemi est devant la ville. Ce n'est pas à de braves gens, comme je sais que vous l'êtes tous, que je rappellerai ce que nous devons à notre bon roi et à notre pays. Ce ne sont pas des paroles qu'il faut ici, mais des actions. Les soldats du Biarnois sont courageux ; il faut qu'ils trouvent en vous des hommes qui soient bons pour leur répondre. Il ne faut pas y aller de main-morte. Il y a parmi eux beaucoup de pillards, beaucoup de débauchés, prêts à tout faire pour contenter leur avarice et leur libertinage ; défendez donc vos femmes, vos enfants, vos parents, vos maisons qu'ils ne manqueront pas de mettre à sac et d'incendier s'ils en sont les maîtres. Ne pensez qu'à votre devoir, et comptez sur moi, je vous donnerai l'exemple. Que les bourgeois placés à la tour Gloriette (31), sur le mur du cimetière de Saint-Just, à la tour des Oies, à celles de Vautravers, du Raisin et de Chaudane, retournent à leur poste ; deux dizaines resteront ici avec une vingtaine de mes soldats, prêts à courir avec moi partout où le danger sera le plus pressant. Quant à ceux qui sont trop faibles pour combattre, femmes, enfants et vieillards, qu'ils aillent à

Saint-Just et à Notre-Dame obtenir de Dieu, par leurs prières, qu'il nous vienne en aide et confonde notre ennemi.

À ce discours, qui a réveillé dans tous les cœurs le courage et l'espérance, succèdent les cris de *Vive le roi Philippe! vive le capitaine!* et les dizaines courent occuper en toute hâte les postes qui leur sont assignés. Dix minutes se sont à peine écoulées que les remparts se sont couverts de ces hommes généreux, aux yeux des Français étonnés de voir qu'une petite ville, dont l'étendue et la position ne leur paraissaient pas devoir être un obstacle à leurs desseins, prétende audacieusement s'opposer à la marche de huit mille guerriers illustrés par vingt victoires et commandés par l'un des généraux les plus renommés du siècle.

Cependant l'investissement continuait; tous les villages environnants étaient remplis de troupes, et le maréchal de Biron était arrivé au château de Montigny, et y avait établi son quartier-général (32). Les cultivateurs arrêtés par les carabins lui avaient été amenés, et soit par la promesse de leur rendre promptement la liberté, soit en les menaçant de leur faire éprouver les plus durs traitements, s'ils s'obstinaient à ne pas répondre aux questions qui leur étaient adressées, ou si dans leurs déclarations, ils trahissaient la vérité, il était parvenu à leur arracher quelques renseignements sur ce qui se passait dans la ville, sur le nombre des bourgeois armés, sur la force de la garnison, et en un mot, sur tout ce qu'il lui importait de connaître. La plupart s'étaient courageusement décidés au silence;

quel que fût le traitement qu'on leur fit endurer; mais quelques-uns, plus faibles ou plus timides, effrayés des emportements du maréchal, lui avaient laissé entrevoir quelque chose de la réalité.

Biron n'avait cependant pas ajouté à leurs rapports une foi entière et sans réserve. Son orgueil lui faisait regarder comme chose dépourvue de toute vraisemblance qu'une ville de moins de cinq mille habitants, resserrée dans une si étroite enceinte, entourée de hauteurs dont la proximité la livrait sans défense aux ravages de l'artillerie, pût songer à lui opposer même une résistance de quelques heures. Il avait demandé quel était le commandant de la garnison. Au nom du capitaine Morel, le baron d'Estrabonne, présent à l'interrogatoire, dit au maréchal :

— Ne vous y fiez pas, monsieur le duc, ce Morel ne m'est pas inconnu ; si c'est lui qui commande dans la ville, vous pouvez compter qu'il ne se rendra pas sans avoir brûlé plus d'une mèche (33), et si les forces dont il dispose sont suffisantes, je serais bien trompé si vous en veniez à bout sans travail et sans faire gronder le canon.

— Il ne serait pas si fou! répliqua brusquement Biron.

Frappé pourtant de l'assertion de d'Estrabonne, le maréchal ordonne à toutes ses troupes un mouvement général de concentration vers la ville. Les hauteurs, les villages d'alentour et la plaine de Villette sont abandonnés; les faubourgs envahis, et un trompette, après les formalités d'usage, est amené, les yeux bandés,

sous la porte Picardet, où le capitaine Morel est appelé pour le recevoir.

L'envoyé du général français était chargé de sommer, au nom du roi, la ville de se rendre, promettant qu'une prompte soumission ferait accorder aux habitants une composition honorable et une contribution modérée; il avait ordre d'ajouter que toute pensée de résistance serait d'une témérité inouie, puisque le roi, suivi du gros de l'armée, dont l'avant-garde seule est sous les murs, ne tarderait pas à s'y présenter lui-même.

— Peu m'importe, lui répond le capitaine; allez dire à votre maréchal que nous savons ce que valent les promesses des Français, et que nous n'y croyons pas; que nous méprisons ses menaces et ne le craignons pas; que nous combattons nos ennemis et ne les comptons pas; que nous mourrons, s'il le faut, mais ne nous rendrons pas.

A cette fière et courageuse réponse, s'élève un cri énergique de *Vive le roi d'Espagne!* ce cri se répète de rue en rue et d'une extrémité à l'autre des remparts; la joie et la confiance éclatent sur toutes les figures. Ce qui, avec les paroles du capitaine, a décidé cette explosion, c'est la fausse nouvelle que l'armée du connétable arrive au secours de la ville, et qu'elle n'en est pas éloignée.

Le trompette est reconduit au-delà du fossé, et retourne en toute hâte à Montigny, où il rend compte à son général du mauvais succès de sa mission.

VI.

LE SIÉGE.

La réponse du capitaine, fidèlement rapportée par son envoyé, jeta Biron dans l'étonnement.

— Vous aviez raison, baron d'Estrabonne, dit-il à ce seigneur; ce Morel répond avec une singulière arrogance; mais nous ne tarderons pas à juger si ses actes s'accordent avec ses paroles.

— Autant que je le connais, répond d'Estrabonne, tout ce qu'il dit, il est homme à le faire.

— Nous allons en avoir certitude, réplique le maréchal.

En effet, il s'était passé à peine vingt minutes depuis le retour du trompette au quartier-général, que les assiégés voient s'approcher de leurs murs plusieurs compagnies de ces vieilles bandes d'infanterie qui sous les noms de Picardie, de Champagne, de Navarre et de Piémont, ont conservé, pendant près de deux siècles, une si haute renommée guerrière. A peine sont-elles arrivées à la portée des arquebuses, que du sommet des remparts, du haut des tours et des meurtrières dont elles sont percées, part une décharge furieuse,

dont tous les coups sont dirigés avec tant de précision et de justesse, qu'un grand nombre sont funestes aux assaillants, qui, dans la confiance d'une facile escalade, se faisaient suivre d'échelles. Plusieurs officiers et soldats tombent étendus sur la poussière. A cette vue, l'ennemi s'étonne, ses chefs l'encouragent, et les détonations de ses mousquets se mêlent à celles des défenseurs de la place. Cette seconde décharge est signalée par de nouvelles pertes du côté des assiégeants. Les assiégés n'en éprouvent aucune, et au bout d'une attaque assez courte, qui s'est étendue depuis la tour du Raisin à celle des Oies, on voit les ennemis se retirer précipitamment, emportant, avec leurs échelles restées sans usage, leurs morts et leurs blessés.

De longs cris de joie les accompagnent dans leur retraite, et le succès obtenu accroît la confiance et la résolution des assiégés. Les Français, humiliés de cet échec d'autant plus inattendu qu'ils sont accoutumés à vaincre, et chagrins de la perte de plusieurs braves dont le sang a inutilement coulé, ne doutent plus qu'une garnison nombreuse ne soit renfermée dans la ville, et qu'ayant à sa tête un officier habile, intrépide et déterminé, elle ne soit en état de soutenir un siége dans toutes les règles. L'irritation du maréchal égalait sa surprise; à ses yeux, un échec était une atteinte à sa gloire, d'autant plus sensible que c'était devant une bicoque, comme il appelait Arbois, qu'il l'éprouvait pour la première fois. Il ne pouvait supporter l'idée de n'avoir pu emporter la place avant l'arrivée de Henri. En conséquence, il fait déplier et dresser les

tentes, établit ses quartiers tout à l'entour de la ville, la resserre du plus près qu'il le juge possible, et remplit de troupes les maisons des faubourgs Dampjourdain, de Faramand et de Courcelles.

Cependant les assiégés, quoique tout fiers d'avoir fait reculer l'élite des soldats ennemis, ne s'étaient point livrés à une sécurité trompeuse. Ces opérations des Français s'étaient accomplies sans qu'ils eussent essayé de les troubler; néanmoins ils étaient résolus à ne point les laisser paisiblement achever. De l'aveu du capitaine Morel, un des lieutenants des dizaines, le jeune Grilliard, y avait choisi une trentaine d'hommes les plus agiles et les plus adroits, et leur avait ordonné, en leur recommandant expressément de n'en parler à qui que ce fût, de se rassembler en armes, vers minuit, à la porte Picardet. L'heure étant arrivée, Grilliard, qui, du haut des tours de Vellefaux et de Chaudane, les plus élevées de la ville, avait attentivement observé les mouvements des assiégeants, dont les principaux quartiers étaient établis dans le vallon qui s'abaisse au-dessous des maisons du faubourg de Larnay et se prolonge jusqu'au village de Changin, remarque que les feux y sont éteints, et qu'il y règne le plus profond silence. Il se hâte de descendre à la porte Picardet, qui est ouverte sans bruit, sort avec ses trente hommes et se dirige sur Larnay.

Fatigués des travaux du jour précédent, les Français étaient plongés dans le sommeil; les sentinelles elles-mêmes étaient à moitié endormies. Grilliard et ses compagnons les surprennent et les égorgent, sans qu'elles

aient pu faire entendre un seul cri ; plusieurs quartiers sont assaillis l'un après l'autre, tous les officiers et soldats qui se trouvent sur leur passage sont percés de coups, et plusieurs chevaux encore sellés, des bœufs et des moutons enlevés dans les villages tombent en leur pouvoir. Aux cris des blessés, aux gémissements des mourants, l'alarme se répand dans les autres quartiers ennemis. Les trompettes sonnent et les assiégeants se réveillent et courent aux armes de toutes parts, tandis que les soldats de Grilliard, emmenant leurs captures, regagnent la ville en bon ordre, sans qu'aucun d'entre eux ait reçu la moindre blessure.

Ce nouveau succès avait tellement enflammé d'ardeur ceux qui n'avaient point fait partie de l'expédition, qu'ils demandent avec instances au capitaine Morel de leur permettre de suivre cet exemple, la nuit prochaine. Cette autorisation leur est refusée. « Une deuxième sortie, leur répond ce chef expérimenté, ne peut être tentée impunément. Désormais l'ennemi est sur ses gardes, et une telle imprudence n'aurait d'autre résultat que d'affaiblir la ville, dont les défenseurs sont en trop petit nombre pour qu'on puisse hasarder légèrement leur vie. »

En effet, la surprise de ses quartiers, tout en confirmant le maréchal de Biron dans l'opinion que la ville possédait une forte garnison, lui avait fait comprendre qu'il avait à combattre des adversaires audacieux et entreprenants, contre lesquels aucune précaution ne devait être négligée. Maître des faubourgs, il ordonna d'y élever des barricades pour prévenir les sorties, et de re-

doubler de vigilance sur tous les autres points. La première partie de cet ordre fut d'une exécution difficile; les assiégés pénétrèrent sans peine le motif qui l'avait dicté. A peine l'ennemi a-t-il paru dans les rues et s'est-il mis en devoir de construire ses barricades, qu'un feu terrible et meurtrier part sans interruption du haut des murailles, et le force de se mettre à l'abri dans les maisons, laissant son travail inachevé.

Le maréchal, dans l'âme duquel déjà la fureur se mêlait à l'étonnement, toujours plus résolu à s'emparer de la ville avant l'arrivée du roi, qu'on attendait d'un moment à l'autre, renvoie son trompette vers les trois heures de l'après-midi. C'était au Magistrat lui-même qu'il devoit s'adresser. Introduit en présence du conseil assemblé à l'hôtel-de-ville, il le somme de capituler; il lui annonce que le roi de France n'est pas éloigné; qu'il se passera à peine quelques heures avant qu'il arrive avec le reste de l'armée, dont les forces, en y comprenant l'avant-garde qui, depuis la veille, a complété l'investissement de la place, ne s'élèvent pas à moins de vingt-cinq mille combattants depuis longtemps aguerris, et soutenus d'une formidable artillerie; qu'il suffira de quelques décharges pour ruiner les fortifications et s'y ouvrir une large brèche; que l'élite des vieilles bandes de France, tant de fois victorieuses, montera à l'assaut, et qu'alors la ville sera livrée, sans merci, à toutes les horreurs de la guerre.

Organe de la volonté du conseil, dont il n'était aucun membre qui, par sa contenance, n'apportât à ses paroles une entière adhésion, messire Antoine

de Montrond lui répondit avec calme et dignité :
« Allez, Monsieur, allez dire à Monsieur le maréchal que nous ne voulons point changer de maître. Ce n'est pas à nous, mais à Sa Majesté Très-Catholique que la ville appartient; nous avons juré de lui être fidèles et de la lui conserver autant qu'il sera en notre pouvoir; nous ne fausserons point notre serment. Pour le service de ladite Majesté, nous sommes prêts à exposer nos biens et nos vies, et à souffrir tous les maux qu'il plaira à Dieu de nous envoyer. »

Cette belle et noble réponse ne fit qu'accroître la colère qui transportait l'orgueilleux maréchal. Il ordonna de continuer les approches, et d'établir des tirailleurs destinés à protéger l'achèvement des barricades dans les faubourgs de Courcelles, de Faramand, de Dampjourdain, et dans tous les chemins conduisant à la ville. Dans Faramand, au lieu même où s'étend aujourd'hui la place du faubourg, se trouvait un groupe de maisons qui s'avançait jusqu'au bord de la rivière, opposé aux tours Gloriette et Chaffin et qui se terminait au pont des Boucheries. La prompte apparition de l'ennemi avait empêché leur démolition, résolue par le Magistrat, mais qui ne devait être effectuée qu'à la dernière extrémité. Les assiégeants s'établirent dans ces maisons que leurs habitants avaient abandonnées pour se réfugier dans la ville, et par des ouvertures pratiquées dans les murs, qui leur servaient de remparts, ils dirigeaient un feu continu sur les défenseurs de la place. Leurs coups, tirés à moins d'une demi-portée de mousquet, avaient obligé ceux-ci de ne leur répondre que par les

meurtrières, et il était à craindre que l'escalade ne fût tentée de ce côté. Débusquer l'ennemi était d'une urgente nécessité, et il n'était possible d'y parvenir qu'en livrant aux flammes les bâtiments qui l'abritaient. Quelques citoyens généreux se dévouent, et munis de torches goudronnées et d'autres matières incendiaires, ils montent au rempart, et d'un bras vigoureux, les lancent toutes brûlantes sur les toits des maisons. Comme ces toitures étaient en *ancelles,* lames de sapin très-minces, et desséchées par l'ardeur du soleil, le feu s'y communique et s'y répand avec une prodigieuse rapidité. En vain les Français s'efforcent d'en arrêter les ravages, en vain les plus braves d'entre eux se hasardent témérairement sur ces toits, les assiégés, accourus en foule sur le pont, sur les murs et dans les tours Gloriette et Chaffin, les font rouler, *comme couvreurs,* à coups d'arquebuses; plusieurs tombent précipités dans la rivière et y perdent la vie, et leurs camarades, chassés par le feu, sont forcés d'évacuer toutes ces maisons que la flamme dévore.

Le ressentiment des pertes qu'ils viennent d'éprouver est si vif, qu'aussitôt ils se répandent dans le reste du faubourg, et en livrent toutes les maisons aux flammes. Le lendemain, elles n'offraient plus à l'œil qu'une masse informe de décombres fumants.

Nuit effrayante!... Il était sept heures du soir lorsque, retranchés dans ces habitations, les assiégeants avaient commencé à tirer sur ceux de leurs adversaires qui garnissaient le rempart. A huit heures, l'incendie s'était déclaré, et le crépuscule faisait place à la nuit,

lorsque les flammes, s'élevant à une hauteur immense, éclairèrent de leurs sombres et sinistres lueurs le théâtre affreux de cent vingt maisons qu'elles consumaient à la fois (34). A la vue des tourbillons de flamme et de fumée qui couvraient l'atmosphère, les femmes et les enfants du faubourg qui, comme nous l'avons dit, avaient abandonné leurs demeures, s'étaient précipités en foule vers le rempart, dont les dizaines leur interdisaient l'approche, et les rues Mercière et de Bourgogne retentissaient de leurs cris et de leurs lamentations. Ces cris, le spectacle de ces flammes qui, semblables à une épaisse colonne, à peine agitée par le vent, s'élevaient de ces demeures qui les avaient vus naître, où leur jeunesse s'était écoulée, où ils avaient goûté les douceurs de l'hymen et de la paternité, portent jusqu'à la frénésie la fureur des bourgeois; ils s'indignent contre le capitaine, mais ils n'osent pourtant se révolter contre la prudente inflexibilité qui les retient dans l'enceinte des murailles.

Cependant l'ennemi, dans la pensée que ce désastre, en occupant l'attention des assiégés, ne leur permettra pas de s'apercevoir de sa tentative et de s'y opposer, s'approche en silence. Il était minuit. Il arrive au pied du rempart; la rivière ne l'a point arrêté; les eaux étaient basses. Les échelles sont appliquées et se chargent de soldats; mais, malgré leurs précautions, les assiégés les ont entendus, les arquebuses s'abaissent; une détonation meurtrière éclate, et tombant sur ses échelles brisées par d'énormes pierres roulées du sommet du mur, l'ennemi est forcé de renoncer à sa ten-

tative d'escalade, et se retire, laissant plusieurs morts sur le terrain, et traînant ou emportant dans sa fuite une plus grande quantité de blessés.

Ce nouvel échec porta le comble à l'exaspération de Biron. Le roi Henri venait d'arriver à Montigny, et son armée, descendue dans la plaine de Villette, la remplissait tout entière. Etabli au château, il n'avait pas été peu surpris d'apprendre qu'après deux jours d'attaque et deux sommations, son avant-garde ne fût pas encore maîtresse d'Arbois. Sur son ordre, le dimanche matin, 6 août, le maréchal se résolut à tenter encore la voie des négociations. Son trompette, envoyé pour la troisième fois, vient apprendre aux assiégés l'arrivée du roi, et en son nom, leur déclarer que les plus effrayants malheurs sont prêts à fondre sur eux, si, dans la journée même, ils ne cessent pas une résistance inutile et insensée.

Le succès de la nuit précédente avait ravivé les espérances des habitants, et ce qui les encourageait davantage encore, c'est qu'un étranger, franc-comtois d'origine, qui, pendant l'incendie de Faramand, avait réussi à tromper la surveillance des assiégeants et à s'introduire dans la ville, leur avait assuré que le connétable, de retour à Gray depuis le passage de l'armée française, avait enfin mis son armée en mouvement, et qu'il entrait, par Orchamps, dans la vaste forêt de Chaux, laissant Dole sur sa droite, pour abréger sa marche. On croit facilement ce qu'on désire ; cette fausse nouvelle, accueillie sans examen, avait ranimé tous les courages, et les assiégés se considéraient comme invincibles. Jus-

qu'à ce moment toutes les approches de l'ennemi avaient tourné à sa honte; des rires moqueurs accompagnent le trompette, et la réponse qui lui est faite n'est pas plus satisfaisante que celles qui l'ont précédée.

A peine est-il de retour au quartier du maréchal, transféré depuis l'arrivée du roi, au château de la Motte, dans le faubourg de Verreux (35), que celui-ci s'élance à cheval et court à Montigny, où le roi s'empresse de le recevoir, et lui dit :

— Tu me parais bien échauffé, Biron, que viens-tu m'apprendre de nouveau?

— Rien, sire, hormis que je ne sais comment venir à bout de ces enragés-là ; rien ne les épouvante; il faut qu'ils soient en nombre. Voilà trois jours que je me vois, Dieu me pardonne! arrêté tout court devant cette bicoque ; l'artillerie est absolument nécessaire.

— Tu crois? Ventre saint-gris! voilà des gaillards avec lesquels il faut compter. L'artillerie est dirigée sur Salins, je vais envoyer l'ordre d'en détacher quelques grosses pièces, et de les amener ici en toute hâte; elles seront arrivées dans la soirée.

— Puisqu'il en est de la sorte, sire, veuillez ordonner qu'aussitôt arrivées, elles soient conduites devant Arbois, au lieu que je désignerai pour les mettre en batterie, afin que demain au matin on puisse ouvrir la brèche et monter à l'assaut.

— Soit fait ainsi que tu l'entends, Biron; aussitôt ici, je te les envoie, et qu'on en finisse.

En effet, l'artillerie, au nombre de six pièces, arriva le soir, et la nuit fut employée à la conduire devant la

ville. Le bruit des chariots qui la trainaient fut entendu des assiégés, qui, du haut de la tour de Vautravers, dirigèrent du côté d'où partait ce bruit, les deux petites pièces qu'ils possédaient. Un lieutenant français est tué près de la chapelle de Saint Roch (36); un cheval de trait éprouve le même sort, et l'attelage est mis hors de service. Pendant ce temps, l'infanterie ennemie, répandue dans le faubourg de Courcelles, et protégée par une barricade, voulant détourner l'attention des assiégés, faisait un feu continuel; une des pièces, tirée de Vautravers, vient leur répondre, et cinq soldats sont atteints mortellement par le boulet. D'autres qui, à la faveur de la nuit, se sont approchés du fossé pour le reconnaître entre les tours de Vautravers et du Raisin, tombent sous les balles des assiégés qui disputent entre eux d'adresse et de sang-froid. Un grand nombre y méritèrent des éloges, et parmi eux se firent particulièrement remarquer le chanoine Pécauld, le jeune lieutenant Grilliard, et Claude Gillaboz, enseigne de la ville.

VII.

LA CATASTROPHE.

Enfin la nuit fit place au jour; c'était le quatrième depuis l'investissement de la ville et le septième du mois. Les premières lueurs de l'aurore naissante dissipaient à peine les ténèbres qui fuyaient devant elles, lorsque, du haut de la tour de Vautravers, les assiégés aperçurent, près du sommet de l'éminence où était construite la tour Daguet, dont l'ennemi s'était rendu maître sans coup férir, et dans l'intervalle qui séparait cette tour des trois ou quatre maisons dont se composait le faubourg de Montfort, six pièces de siége (37), de trente-six livres de balles, en batterie dans un verger. Le point d'attaque étant ainsi reconnu, le capitaine Morel appelle à lui tous les hommes qui occupaient les autres postes, où il ne laisse que des factionnaires chargés d'observer si l'ennemi tenterait de les assaillir au moyen de la sape ou de l'escalade. Cette première disposition prise, il ordonne qu'il soit creusé en arrière du rempart menacé une tranchée profonde de six pieds et d'égale largeur, que les terres qui en sont tirées soient rejetées du côté de la ville, et surmontées d'un mur de pareille hauteur.

En un instant les femmes, les enfants, les vieillards, tout accourt, tout s'empresse, et un ordre parfait utilisant toutes les forces, moins de deux heures suffisent pour que ces mesures de suprême défense soient mises à exécution.

Muni désormais des moyens les plus irrésistibles, le maréchal de Biron, sur l'ordre exprès du roi, se décide à tenter encore, avant de commencer le feu, la constance des assiégés. Une quatrième sommation est adressée au Magistrat; un citoyen de Besançon, nommé Lambert, accompagne le trompette; sa mission est de faire connaître la position réelle où la ville est réduite. Les Arboisiens apprennent de lui quelles sont les forces dont se compose l'armée assiégeante; ils sont instruits que Pesmes, défendu par un fort château, une belle artillerie et une garnison nombreuse, a été emporté d'assaut; qu'il en est de même de Rochefort, que Besançon n'a point essayé de résister, et que moyennant trente mille écus qu'elle s'est engagée à payer au roi, elle a obtenu de lui le renouvellement du traité de neutralité; qu'enfin l'éloignement de l'armée du connétable qui depuis l'entrée des Français dans la province, n'a fait d'autre mouvement que de reprendre sa position sous les murs de Gray, leur interdit toute espérance de secours.

Cet effrayant tableau n'intimide point les assiégés; une incrédulité fatale accueille cet exposé qui n'était que trop véridique. Décidés à n'ouvrir leurs portes qu'à la dernière extrémité, ils renvoient les parlementaires français avec un nouveau refus.

A peine ce refus est-il connu du maréchal, que ses

canonniers courent à leurs pièces; une détonation terrible retentit; aucun des boulets lancés n'a manqué son but; un mouvement convulsif, tel que celui d'un tremblement de terre, a été senti par les braves qui couvrent le rempart. Les décharges se succèdent sans interruption; à la seconde, la muraille entière vacille et s'ébranle; aux suivantes, de larges pans s'écroulent. Les deux pièces de Vautravers répondent à celles de l'ennemi, et lui blessent ou tuent quelques hommes; aussitôt deux pièces de la batterie française sont momentanément dirigées contre la tour, et les canons des assiégés démontés et mis hors de service. Toute la population de la ville est accourue; point d'hésitation, point de faiblesse, le feu du courage brille dans tous les yeux, chacun signale à l'envi son zèle et son intrépidité. Les femmes elles-mêmes ne veulent point le céder aux hommes; on les voit, au milieu des incessantes décharges de leurs compatriotes, de la poussière et des éclats de pierre soulevés par le choc des boulets ennemis, apporter sans relâche des munitions ou des rafraîchissements à ceux qui combattent. Le creusage de la tranchée n'avait point été interrompu; une jeune femme portait de la terre tirée du fossé; un boulet arrive et lui enlève un bras; l'héroïque Arboisienne, dont on ne saurait trop regretter que le nom ne nous soit pas parvenu, reprend son panier du bras qui lui reste, et, sans témoigner aucune douleur, le porte au lieu qui lui a été désigné. Le docteur Vuillemin est blessé légèrement au bras et couvert de poussière; le lieutenant des dizaines Bonnevaux reçoit un éclat de pierre au visage. Douze déchar-

ges de toute la batterie ont atteint le rempart; la brèche est ouverte, elle n'a pas moins de trente-six pieds d'étendue.

Mais les indomptables défenseurs de la ville ne l'ont point abandonnée; debout sur les débris accumulés sous leurs pieds, ils sont là, le capitaine à leur tête, prêts à soutenir l'assaut. Cependant le maréchal a remarqué qu'un deuxième mur s'élève en arrière de celui que ses énormes projectiles viennent de renverser; il présume qu'un fossé profond doit occuper l'intervalle qui les sépare. Pour éviter cet obstacle, il se décide à ouvrir une brèche nouvelle ou à prendre les assiégés en flanc. Ses canons sont mis en mouvement sur la gauche, se rapprochant de la tour du Raisin (38).

Alors seulement, les Arboisiens comprirent l'inutilité d'une plus longue résistance; pour eux, la perte d'une vingtaine d'hommes était irrémédiable; nul espoir de salut ni de secours; la ville allait être livrée à toutes les horreurs inséparables d'un assaut victorieux. Mais ils ne chercheront point à conjurer l'orage; ces âmes de bronze ne s'abaisseront pas à avouer spontanément leur défaite; il faudra que le général ennemi, qui tient leur sort entre ses mains, leur demande s'ils consentent à échapper à la ruine et à la destruction en se soumettant à leur mauvaise fortune. Le trompette ne se fait pas attendre; les vaincus, cédant noblement à la loi du plus fort, acceptent la capitulation qui leur est offerte, sous la seule condition que la vie des soldats de la garnison et celle des habitants sera respectée et l'honneur des femmes garanti.

Ces conditions agréées servent de base à la capitulation, conclue et signée dans l'église collégiale de Notre-Dame, par Jean Bontemps, écuyer, et Jean Laurenceot, au nom de la ville, et par le seigneur de Croissey, mandataire du maréchal, qui s'engage à obtenir la ratification du roi. Quelques compagnies d'infanterie sont aussitôt envoyées pour prendre possession des portes, dont trois, celles de Courcelles, Oudin ou de l'Hôpital, et de Faramand avaient été murées. La circulation y est immédiatement rétablie, et l'ordre est donné à tous les habitants de se renfermer dans leurs maisons ou à l'église de Saint Just, avec promesse qu'il ne leur sera fait aucun mal. La garnison et les dizaines sont désarmées, déclarées prisonnières de guerre et conduites devant le maréchal.

Environné de son état-major, Biron était resté dans le verger où ses canons avaient été mis en batterie. Cette propriété était bornée à l'ouest par la route qui, partant de la porte Picardet, conduisait à Besançon, et par un carrefour où se réunissaient trois autres chemins, de diverses directions. Au centre de ce carrefour s'élevait un tilleul (39), planté depuis peu d'années, mais déjà vigoureux, qui étendait au loin ses branches, et dont le feuillage épais répandait autour de lui une douce fraicheur. Non loin de cet arbre se reposait Biron lorsque les prisonniers lui furent amenés.

A l'aspect de ces cent cinquante hommes, dont près des deux tiers n'avaient jamais porté les armes, une subite rougeur colora son visage. Après avoir un instant promené de sombres regards sur cette faible troupe et

sur son chef, il s'avance vers ce dernier, et d'un ton courroucé, lui demande si ce sont là tous les défenseurs de la ville. Le capitaine répond affirmativement.

— Et c'est avec cela, traître, s'écrie-t-il avec fureur, que tu n'as pas craint de résister à une armée royale! C'est avec cela que tu as eu la témérité de m'arrêter quatre jours devant une misérable bicoque! Tu as violé les lois de la guerre (40); tu as mis follement ta ville en danger d'être détruite de fond en comble; ceux qui ont obéi à tes ordres méritent tous la corde; mais s'ils sont coupables, ils le sont moins que toi: il leur était permis d'ignorer ce que tu devais savoir. Tu paieras pour tous.

— Je n'ai fait que mon devoir, répond le capitaine avec calme; j'ai défendu mon pays et mon roi, je le ferais encore. Notre résistance vous a montré ce que peuvent un petit nombre de gens de cœur. Peu m'importe la mort, je l'ai souvent vue de près, et je ne la crains pas. Vous êtes le plus fort, vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez, mais j'invoque la capitulation que vous avez signée.

— La capitulation! reprend Biron avec emportement; il n'est point de capitulation pour ceux qui violent les lois de la guerre. Qu'on le pende à cet arbre! s'écrie-t-il en montrant le tilleul à quelques valets d'armée qui se trouvaient près de lui.

Le capitaine est saisi; de honteux liens ont assujetti ses mains derrière son dos; en vain les braves qu'il a commandés se précipitent à genoux, et les mains jointes, supplient le maréchal d'épargner cette innocente et glorieuse victime de son farouche orgueil; Biron, d'une

voix terrible, leur ordonne de se relever et de se taire. Une échelle est apportée, une corde à laquelle on a pratiqué deux nœuds coulants est attachée à l'une des branches du tilleul. Le malheureux Morel y est traîné, il est pâle, mais sa figure imposante et guerrière n'a rien perdu de sa fierté naturelle (41). Il jette sur la ville, qu'il a vainement défendue, et sur la maison toute voisine qui fut son berceau, un triste et dernier regard, puis, se tournant du côté du maréchal :

— Barbare! lui dit-il, qui oses immoler si lâchement un adversaire que tu n'aurais jamais vaincu à forces égales, je vais mourir, mais ma mort est glorieuse, et peut-être ne se passera-t-il pas un long temps avant que tu n'aies à me l'envier toi-même (42). Je ne regrette pas la vie, mais ma mère! ma mère!

En prononçant ces paroles suprêmes, il gravissait d'un pas ferme les degrés de l'échelle ; l'ignominieuse corde a entouré son cou, le bourreau descend, l'échelle est brusquement retirée, et l'infortuné capitaine reste suspendu.

En ce moment, le dîner du maréchal avait été servi; il s'assied sur l'herbe, entouré de ses officiers, et prend son repas à peu de distance de l'arbre de mort, tandis que la victime de sa cruauté se débat dans les convulsions de l'agonie (43).

La déplorable destinée du héros arboisien n'avait pas encore assouvi l'implacable ressentiment de son bourreau. Une petite ville, cent cinquante soldats improvisés avaient eu l'audace d'arrêter sa marche; huit mille guerriers, longtemps éprouvés, qu'il avait sous

ses ordres, en qualité de commandant de l'avant-garde d'une armée royale, n'avaient pu triompher d'une poignée d'hommes, et, sans l'arrivée du roi, sans cette grosse artillerie qu'il s'était vu forcé de demander, les lauriers qu'il avait cueillis sur tant de champs de bataille, devant tant de places formidables dont les remparts s'étaient abaissés devant lui, ses lauriers auraient été flétris. Cinq fois il avait sommé les assiégés de se rendre, il avait subi l'affront de quatre refus; trois cents cadavres français gisaient autour de la place. Pendant son dîner, ces pensées, qui l'absorbaient tout entier, l'avaient comme transporté hors de lui-même; les sinistres regards que de moment en moment il lançait sur la ville trahissaient les passions violentes qui s'agitaient en lui. Plusieurs fois, il avait dit à demi-voix qu'il en ferait un monceau de cendres. Heureusement il avait été entendu. Des officiers, plus humains que leur chef, plus dignes d'apprécier le courage et la fidélité, s'étaient empressés, à son insu, de faire avertir Henri des projets du maréchal. Son extrême agitation avait prolongé son repas; au moment où il le termine, un ordre pressé du roi, donné verbalement, lui parvient. Le monarque lui enjoint de surseoir à toute mesure concernant la ville, avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

En entendant l'officier qui lui apportait cet ordre, Biron ne put contenir sa colère :

—Je le reconnais bien là, s'écria-t-il, les traîtres vont échapper au châtiment qu'a mérité leur obstination !

Cependant Arbois était livrée à tous les excès que peut commettre une soldatesque dégagée de tout frein. Tout

ce qui servait à l'alimentation des habitants, la viande, le pain, les denrées de toute espèce sont saisis, les fours et les moulins occupés, les boutiques et les caves mises au pillage, les meubles et ustensiles de ménage emportés ou brisés. Les cuviers, les tonneaux vides, les tables, les armoires servent à allumer des feux, tels que l'on put craindre que la ville entière ne disparût dans les flammes. Deux seuls articles de la capitulation, l'honneur des femmes et la vie des hommes, sont respectés ; mais les bourgeois, renfermés dans leurs maisons, d'où il leur est défendu de sortir, s'y voient en butte aux violences des soldats, qui leur déclarent que tout appartient au vainqueur, et que si la valeur des maisons ne leur est payée, elles seront *arses* et réduites en cendres.

L'émigration commence. Soit pour se soustraire à ces violences, soit dans la crainte de prêter un serment réprouvé par leur conscience, les principaux habitants n'hésitent point à acheter, à prix d'or, à leurs farouches, mais cupides gardiens, la liberté d'abandonner la ville, et de se réfugier dans les localités voisines que n'a point désolées la présence de l'ennemi, ou dans des retraites écartées qu'ils vont disputer aux animaux sauvages. Un certain nombre d'entre eux réussit à s'évader (44).

Le mardi, 8 août, cette horrible situation empire encore. Les églises elles-mêmes sont envahies, dépouillées et profanées. A Saint-Just, un officier, dont l'ivresse avait altéré la raison, entre en blasphémant dans le lieu saint ; il tombe mort au seuil de la porte, et le maréchal, informé du fait, accourt, et fait visiter le cadavre. Convaincu que cette mort est accidentelle,

et instruit des excès qui l'ont précédée, il met l'épée à la main et chasse de l'édifice sacré les soldats qui s'y livraient aux plus affreux désordres. Quelques-uns même, qui ont eu l'audace de lui résister, sont tués ou blessés dangereusement.

VIII.

LE ROI ET LA DÉLIVRANCE.

Une aussi cruelle position ne pouvait se prolonger davantage sans que la ruine complète de la ville ne fût consommée. Le mayeur, Antoine de Montrond, avait eu le courage de ne point se séparer de ses malheureux concitoyens, et le maréchal de Biron l'avait déclaré prisonnier de guerre, en le faisant garder à vue dans sa maison. Le digne magistrat y convoque tous ceux des principaux habitants qui n'ont point cherché un refuge au dehors. Vingt-neuf répondent à son appel et s'assemblent au lieu désigné. Le maréchal en est prévenu, et y envoie, au nom du roi, dont les intentions lui ont été transmises, noble Jean de Grassy, qui est chargé de les leur notifier. L'assemblée s'engage à payer la somme de trente mille francs, monnaie de France, pour la rédemption, quittance et libération de la ville, biens et chevances des habitants, relaxation de tous soldats ou bourgeois, déclarés prisonniers de guerre, outre leurs vies sauves, et quatre otages, choisis parmi les possédant biens les plus aisés, doivent répondre du paiement de cette rançon. Le traité, porté

immédiatement à Montigny, est ratifié par le prince, qui annonce que le lendemain, il fera son entrée dans la ville (45). Les ordres les plus sévères sont donnés pour arrêter et prévenir toutes les violences dont jusqu'alors la population avait eu tant à souffrir.

La cessation des excès de la soldatesque fut le seul avantage résultant de ce traité. Tous les vins contenus dans les caves furent mis sous la main du roi et vendus à son profit. Le produit s'en éleva à la somme de quatorze mille écus, valeur équivalente à plus de cent-cinquante mille francs de notre monnaie actuelle.

Le mercredi, 9 août, vers dix heures du matin, Henri IV, accompagné du connétable de Montmorency, des ducs de Guise et de la Trémouille, et d'une foule d'autres seigneurs, fit, comme il l'avait annoncé, son entrée dans la ville. Le mayeur, suivi de tous les signataires du traité, se porta à sa rencontre jusqu'à l'entrée du faubourg de Courcelles (46). A l'approche du monarque il s'avança, et d'un ton respectueux, mais ferme, lui exposa que les habitants n'avaient fait que leur devoir; que leur petit nombre ne devait pas les rendre coupables à ses yeux; qu'ayant juré fidélité à leur roi, l'honneur les obligeait de tenir leur serment (47) et leur défendait d'en prêter aucun autre qui lui fût contraire; et qu'enfin ils avaient assez souffert par l'incendie de cent vingt maisons, le sac de la ville, et la mort cruelle du commandant de la garnison.

— Oui, oui, répondit le Béarnais, avec ce ton de bonté qu'il savait prendre quand il le jugeait utile à ses desseins, vous avez été loyaux et fidèles à votre roi, et

certes, je le dis tout haut, je voudrais d'un grand cœur que mes sujets suivissent tous envers moi le bel exemple que vous leur donnez. Vous vous êtes bravement défendus, et je suis loin de vous le reprocher. Je suis marri de la mort de votre capitaine; ce qu'il a fait prouve qu'il était bon soldat, et si je l'avais su d'avance, il n'aurait pas péri; je l'aurais accueilli comme un homme digne de servir de modèle à tous. Je sais que beaucoup de vos principaux citoyens se sont enfuis; faites-leur savoir qu'ils peuvent revenir sans crainte; aucun serment qui leur répugnerait ne sera exigé d'eux. Rassurez-vous tous; si les besoins de mon armée et le droit de la guerre m'autorisent à tirer de vous une rançon, je ne vous demanderai rien de plus, et ne souffrirai pas qu'il vous soit fait aucune violence.

Puis ayant accepté le vin d'honneur qui lui était offert, il s'en fit verser une rasade qu'il but à la santé des habitants, et de la députation, en l'invitant à lui faire raison (48), poursuivit sa marche, et entouré de la population silencieuse qui se pressait sur son passage, vint descendre au Prieuré, où l'attendait un banquet présenté par le Magistrat.

Arrivé aux portes de l'hôtel où son logement était préparé, le roi y trouva plusieurs demoiselles vêtues de blanc, qui lui présentèrent les clés de la ville, sur un plat d'argent orné de fleurs. L'une d'elles, de la famille Gillaboz, avait été désignée, comme étant la plus spirituelle de toutes ses compagnes, pour adresser au prince le compliment d'usage. Elle fut écoutée avec intérêt, et obtint sans difficulté que les cloches des églises ne se-

raient point enlevées pour être livrées au grand-maître de l'artillerie, ce qui alors avait lieu dans toutes les places prises de vive force. Elle sollicita aussi une sauvegarde pour l'honneur des femmes. Mademoiselle Gillaboz n'était point comptée au nombre des beautés du pays. A cette demande, le roi sourit, et répondit, sinon avec sa galanterie habituelle, du moins avec cette malice qui n'était pas l'un des traits les moins saillants de son caractère :

— Ma foi, mademoiselle, si toutes vos compatriotes vous ressemblent, leur sauvegarde est sur leur visage. Toutefois, rassurez-les, et dites-leur qu'elles n'ont rien à craindre.

Il était midi, et la table où Henri et ses principaux officiers, réunis aux membres de la députation venue à sa rencontre devaient s'asseoir, était servie. Le banquet commença sans retard. Dans une pareille catastrophe, il était impossible que la chère y fût délicate et choisie, mais on y prodigua les meilleurs vins, qui soigneusement cachés dans des caveaux secrets, avaient échappé à la rapacité des soldats. Le roi, qui en était friand, les trouva délicieux, et demanda d'où ils venaient.

— D'où ils viennent! répliqua brusquement un des vignerons qui figuraient parmi les convives, d'Arbois, d'Arbois même ; et d'où donc pourraient-ils venir ?

— Mais..... de France.

— De France! pas fichu en France d'en avoir du pareil!.....

A ces mots, qui peignent fidèlement cette fierté locale, caractère distinctif de l'habitant d'Arbois, et qui

annonçaient que les têtes commençaient à s'échauffer, l'inséparable ami du Béarnais, le baron de Rosny, devenu depuis si célèbre sous le nom de duc de Sully, se hâta de dire :

— Oui, sans doute, votre vin est très-bon, et c'est de lui que Quintus Horatius a voulu parler, quand il a dit : *Vinum addit cornua pauperi,* le vin donne au pauvre l'audace et la force.

— A merveille! s'écria le roi, voilà la meilleure preuve de l'excellence du vin d'Arbois; il fait parler latin à Rosny, qui n'en sait pas un mot : le bon vin aiguise l'esprit; *bonum vinum acuit ingenium.*

— Oh ! Sire, dit sans réflexion un des convives arboisiens, nous en avons cependant encore du meilleur.

— Dans ce cas, répliqua Henri, vous le gardez sans doute pour une meilleure occasion.

— Hélas! Sire, reprit alors le docteur Vuillemin (49), l'un des hommes les plus justement estimés de ses concitoyens, et ancien médecin ordinaire du roi d'Espagne Philippe II, que pourrions-nous ordonner de plus salutaire aux malheureux qui sont dans le chagrin et dans l'amertume du cœur? Daignez, Sire, daignez considérer les calamités qui nous accablent; voyez nos maisons incendiées ou dévastées, de nombreuses familles, des femmes, des enfants, des vieillards sans vêtements, sans asile et sans pain! Songez à l'inflexible dureté de vos officiers, à la rudesse de vos soldats. Je ne les accuse point; tels sont les maux que la guerre entraine à sa suite, et que, malgré votre puissance, il vous est impossible d'arrêter et de prévenir. Mais, Sire, nous vous

en supplions, considérez qu'après tant de pertes, après tant de ravages, quel que soit notre désir de complaire à Votre Majesté, nous sommes désormais hors d'état, en payant notre rançon, de nourrir plus longtemps votre armée.

Plus attendri peut-être par l'excellent vin qu'il avait bu que par ces touchantes paroles, écoutées du moins avec attention, Henri répondit après un moment de silence :

— Votre discours me touche, et je ne veux point votre ruine. Je réduis à sept mille écus la rançon des biens et des personnes. Le traité de neutralité sera instamment renouvelé, sous la clause qu'il sera également accepté par le roi d'Espagne (50). Quant à mon armée, prenez encore un peu de patience; dans deux jours elle aura quitté vos murs, sauf une arrière-garde peu nombreuse, qui sera commandée par un homme de bien, le sieur de la Morillière.

A ces mots, un cri général de *Vive le roi de France!* ébranla la salle, et après une dernière santé, portée cordialement de part et d'autre, les convives se séparèrent.

La parole du Béarnais ne fut pas vaine; le surlendemain, 11 août, l'armée entière prit les armes à l'aube du jour, et les habitants, avec une joie qu'ils avaient peine à contenir, virent défiler devant eux cette nombreuse infanterie, cette cavalerie brillante, et cette formidable artillerie qu'ils se flattaient de ne revoir jamais. C'était leur délivrance, mais elle était incomplète; il leur restait une arrière-garde, et l'ennemi devait s'ar-

rêter devant Poligny, qu'il voulait contraindre à lui ouvrir ses portes.

Le samedi, 12 août, le roi quitta la ville, accompagné des troupes de la Morillière, et emmena à sa suite les quatre otages (51) qui lui garantissaient le paiement de la rançon convenue. Le régiment suisse, au service de France, du colonel Galatty, dut tenir garnison à Arbois jusqu'à nouvel ordre.

Le lendemain était un dimanche. La présence de ces soldats était d'autant plus impatiemment supportée du peuple, que, constamment attablés, ils ne cessaient de se gorger de viande et de vin. Employer la violence pour s'en délivrer eût été aussi imprudent que dangereux, on résolut de leur faire peur. A l'issue de la messe paroissiale, les rues et les places se remplissent, on se parle à l'oreille, on se dit à voix basse que l'armée du connétable de Castille s'approche, venant de Dole, qu'on en a aperçu l'avant-garde au pied de l'éminence que couronne le château de Vadans, que les Suisses, qui ne s'en doutent pas, vont être pris. Tous ces mouvements, exécutés de manière à être remarqués des soldats, sans qu'ils en pénétrassent la cause, jetaient parmi eux l'inquiétude, lorsque tout-à-coup les cris mille fois répétés de *Vive le connétable! vive le roi d'Espagne! voici venir les nôtres, les voici! les voici! Hors d'ici les Suisses!* éclatent de toutes parts. Effrayés de cette explosion soudaine, les Suisses quittent leurs tables, courent à leurs armes, et sans ordre, en tumulte, sans regarder derrière eux, s'élancent hors de la ville. Pas un seul n'osa rester en arrière. « Et ce fut ainsi,

« dit le chroniqueur Bontemps, qu'Arbois rentra dans « sa première liberté, et reconquit son ancienne indé- « pendance. »

Triste indépendance! C'était pour longtemps que la ville était épuisée, et qu'un grand nombre de ses infortunés habitants allaient devoir à l'hospitalité et à la commisération de leurs compatriotes, moins éprouvés qu'eux par le fléau qui venait d'accabler le pays; l'asile où ils pourraient reposer leurs têtes.

IX.

DOULEUR ET FUNÉRAILLES.

Où trouver d'assez sombres couleurs pour peindre l'affreux désespoir de la mère du héros arboisien, lorsque lui parvint la nouvelle que ce fils, son unique appui, la consolation de ses vieux jours, ce qui lui restait de plus cher au monde, était pour jamais ravi à sa tendresse. Elle ne le reverrait plus que dans un monde meilleur, ce fils respectueux et dévoué, qui lui prodiguait ces douceurs, si nécessaires au vieil âge, et qui entretiennent le flambeau de la vie prêt à s'éteindre. Son pouls cessa de battre, sa voix s'éteignit, ses yeux devinrent secs, mais hagards et enflammés; elle les promenait sur les personnes accourues pour adoucir l'horreur de ces premiers moments, comme pour chercher dans leur attitude, sur leur visage et dans leurs regards, la confirmation du coup irréparable qui venait de la frapper. Toutes étaient silencieuses, mornes et pensives, laissant échapper de grosses larmes, brûlantes comme le sentiment dont elles étaient le témoignage.

Enfin, à cette scène muette, trop pénible pour être

longtemps prolongée, succédèrent les éclats de la douleur; la vieille mère poussa un gémissement profond et lamentable. qui retentit dans l'âme de tous les assistants. Un torrent de larmes, allégeant le poids accablant dont son cœur était étreint, coula sur ses joues sillonnées, et des sanglots convulsifs sortirent avec effort de sa poitrine oppressée. Elle leva vers le ciel, dernier refuge des malheureux, ses yeux voilés par les pleurs, comme pour lui demander vengeance contre le guerrier inhumain dont la fureur l'avait privée du fils qui était son orgueil et sa joie, et quand elle put articuler un mot :

— J'ai perdu, dit-elle, mon bâton de vieillesse, celui en qui, après Dieu, j'avais mis mon espoir, Il ne me reste plus qu'à le rejoindre; Dieu est la bonté même, il ne refusera pas de me réunir bientôt à lui. »

En effet, elle ne lui survécut que d'environ treize mois, trainant dans une inconsolable douleur une vieillesse débile et valétudinaire, dont tous les instants étaient employés à gémir, à élever vers Dieu d'ardentes prières, à rappeler à sa mémoire tout ces qu'avait fait, tout ce qu'avait dit ce fils chéri, depuis les jours de son enfance jusqu'à l'heure funeste où le supplice, qu'une telle victime ennoblissait, avait si cruellement terminé sa glorieuse existence.

Lorsqu'elle sentit que la vie allait s'éteindre en elle, elle voulut dicter ses volontés dernières. Dans un testament (52), monument de résignation et de piété, après un court récit des maux qui l'avaient affligée

pendant les longs jours qu'elle avait passés sur la terre, elle exprima, avec cette simplicité naïve qui parle au cœur, les tristes pensées auxquelles elle avait été constamment livrée, jusqu'au moment où la Providence, l'appelant au séjour où les bons reçoivent leur récompense dans une heureuse éternité, mit à ses peines un terme ardemment désiré.

Le corps du héros avait été jeté par les valets de l'armée française dans une fosse creusée à la hâte près de l'arbre où s'était exhalé son dernier soupir. Le lendemain du départ précipité des Suisses, le Magistrat, organe fidèle de la douleur publique, ordonna qu'il fût célébré en son honneur de solennelles funérailles. La chapelle de Saint-Roch fut choisie pour recevoir ces précieuses dépouilles, et, en attendant le jour fixé pour cette lugubre cérémonie, le corps fut exhumé, embaumé, et exposé dans une chapelle ardente, élevée au lieu du supplice, et mise jour et nuit sous la garde des dizaines et des soldats restés dans la ville.

Le jour arrivé, le son de toutes les cloches des églises de Saint-Just et de Notre-Dame annonça l'ouverture des obsèques. L'immense cortége, composé de la ville entière, dont aucun des habitants ne s'était cru dispensé de rendre les derniers devoirs à cette noble victime de l'amour de la patrie, déboucha de la porte Picardet. Les enfants et la jeunesse des deux sexes ouvraient la marche, qui était fermée par les hommes, tous portant le crêpe au bras, et par les femmes, toutes vêtues de noir.

La tradition rapporte qu'arrivé à la chapelle ardente, qui était construite en bois, et tendue de noires draperies, le cortége fut frappé d'étonnement à la vue de l'arbre du supplice, qui s'était couvert de fleurs, dont le doux parfum se répandait autour de lui. Chacun vit dans ce prodige la preuve éclatante que Dieu avait accueilli dans son sein l'âme héroïque du guerrier dont les restes mortels allaien être rendus à la terre.

Cet instant d'une consolante surprise passé, le corps fut enlevé, et précédé des tambours voilés, qui de moment en moment, faisaient entendre des roulements sourds, du clergé de Saint-Just, des chanoines de la collégiale et des curés de la banlieue, porté par le dizainiers qui se relayaient tour à tour, pour que chacun d'eux participât à l'honneur de porter ce fardeau précieux, les coins du drap mortuaire entre les mains du mayeur, du lieutenant du bailli d'Aval et de deux échevins, suivi du corps du Magistrat et des officiers du prince en grand deuil, fut placé au centre du cortége, et descendu à la chapelle désignée pour la sépulture. Une sombre tristesse était peinte sur tous les visages; on eût dit que c'était un père que tous avaient perdu. Digne et touchante rémumération d'un si grand dévouement! juste témoignage de reconnaissance pour le héros qui avait sacrifié sa vie au salut de ses concitoyens!

Sur sa tombe furent gravées deux inscriptions, composées par le docteur Vuillemin. La première, latine, est conçue en ces termes:

Dum patriam, fortis Princeps Morelle, tueris,
Solus pro patria, victima sacra, cadis.
Civis sic patriae es coelestis factus, et hostis,
Dum tulit, aeternum nomen habere dedit. (53)

L'autre, en français, comprend les quatre vers suivants :

Ne vous travaillez point de me faire un tombeau,
Mes chers concitoyens, deporphyre ou de marbre ;
Assez m'honorera ou je fus pendu l'arbre,
Pas vous ne m'en pourriez ériger un plus beau.

EPILOGUE.

Deux siècles et demi ont passé sur ta tombe, brave et noble guerrier; deux cent quarante et une fois (54), l'arbre, instrument et témoin de ton supplice, a vu reverdir son feuillage. Bravant tant d'hivers accumulés, presque réduit à son écorce, il semble, en triomphant du temps, vouloir conserver la mémoire de l'odieux attentat qu'il a vu consommer. Arbre glorieux! tu succombes sous le faix des ans; quelques années encore, et il ne restera plus rien de toi; mais le souvenir que tu rappelles ne s'effacera jamais. En livrant à un supplice que dans son implacable et farouche orgueil, il croyait ignominieux, un guerrier digne de son respect et de son admiration, l'assassin du héros s'imaginait qu'il en flétrirait la gloire, c'est l'opprobre qu'il s'est réservé à lui-même, c'est sur lui que retombe l'ignominie; sa victime est restée brillante et pure. Devenu citoyen de la céleste patrie, l'illustre défenseur de la terre natale y est couronné de ces palmes immortelles qu'un Dieu équitable et bienfaisant dispense à ceux qui ont ici-bas rempli leur devoir, tandis que son bourreau, su-

bissant le châtiment que la justice des hommes inflige à la trahison, a laissé une mémoire détestée de tous les cœurs bien nés, de tous les amis de l'honneur et de la patrie.

Jouis de ce beau triomphe, intrépide et généreux Morel. Du haut des cieux où la volonté divine a pour jamais fixé ta demeure, vois tes concitoyens chérir ton nom et révérer ta mémoire. Objet pour eux d'une juste et légitime fierté, sers leur aussi d'exemple. Enorgueillis aujourd'hui du titre de Français, dont plusieurs d'entre eux ont tant contribué et contribuent encore à accroître et à soutenir la gloire, ils sauront toujours, si par hasard un ennemi venait fouler d'un pied audacieux le sol sacré qui les a vus naître, te prendre pour modèle, et, comme toi, opposer leurs fortes poitrines et leur courage héréditaire à tous ceux qui oseraient troubler le repos et menacer l'indépendance de la patrie.

FIN.

NOTES HISTORIQUES

(1) *C'était à ce prince.... qu'appartenait la Franche-Comté.*

Philippe II, roi d'Espagne. Après la mort du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, tué sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477, sa fille unique, Marie, épousa l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III. Elle apporta en dot, à ce prince, tous les états de son père, à l'exception du duché de Bourgogne, reversible à la couronne de France, en cas d'extinction de la postérité mâle des ducs de ce nom, issus de la maison de Valois. Louis XI s'efforça vainement de se mettre en possession de la Franche-Comté, dont plusieurs places furent longtemps occupées par ses troupes. Marie étant morte à la fleur de l'âge d'une chute de cheval, la province échut à son fils, Philippe-le-Beau, père de Charles-Quint; ce dernier parvint à réunir sous son sceptre l'Espagne, avec le titre de roi, et l'Allemagne, avec celui d'empereur. Naturellement la Franche-Comté devait être soumise à sa domination, et lorsqu'il abdiqua, il en laissa la suzeraineté à son fils Philippe II. La province ne fut réunie à la France qu'en 1678, en vertu du traité de Nimègue, après avoir été deux fois conquise par Louis XIV, en 1668 et en 1674.

(2) *La réunion de Velasco et de Mayenne fut une infraction.*

Ces traités de neutralité furent renouvelés souvent. Le premier dont fasse mention l'histoire de la province fut conclu à Saint-Jean-de-Losne, en 1508, entre les députés envoyés par les Etats assemblés à Salins et le duc la Trémouille, lieutenant-général du roi de France Louis XII, et gouverneur du duché de Bourgogne; le second, auquel intervinrent les treize cantons suisses, eut lieu en 1522, sur la proposition de l'archiduchesse Marguerite, qui voulait éloigner du pays le fléau de la guerre, alors allumée entre le roi François I[er] et l'empereur Charles-Quint. Il fut renouvelé en 1527, 1542, 1544, 1552, 1555, 1562, 1580, 1595 et 1611.

(3) *Tremblecourt, dont la famille était alliée à la maison de Bourbon.*

En 1453, Louis de Beauveau, grand-sénéchal de France, avait marié sa fille unique du premier lit, Isabeau, à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, trisaïeul du roi Henri IV.

(4) *Avait expié, par une mort funeste et prématurée.*

Le château de Vesoul ayant capitulé le 24 mai 1595, Tremblecourt s'enfuit presque seul et alla demander un asile à sa parente, abbesse de Remiremont. Mais don Juan de Vélasco avait fait suivre ses traces et connaissait le lieu de sa retraite. Le fugitif, informé que l'ordre avait été donné de s'assurer à tout prix de sa personne, sortit furtivement de Remiremont pendant la nuit, et se noya dans la Moselle qu'il essaya de traverser à la nage.

(5) *Avait pris le commandement de son avant-garde.*

L'expédition de Henri IV en Franche-Comté fut, si l'on en excepte le courage personnel qu'il déploya à Fontaine-Française, loin d'être honorable à sa mémoire, et laissa d'ineffaçables et fâcheux souvenirs. Le sac, le pillage et l'incendie de plusieurs villes et d'un grand nombre de villages, l'assassinat d'un brave officier qui n'avait fait que son devoir, les énormes rançons qu'il exigea ont donné à cette invasion d'un pays que protégeaient des traités souvent renouvelés, un caractère de cruauté et de brigandage qu'on ne saurait trop flétrir. Tous les crimes commis ne furent pas sans doute l'ouvrage de ce prince; la dureté, l'orgueil, la barbarie du maréchal de Biron en peuvent être justement accusés; mais Henri était présent, c'était lui qui conduisait

son armée, et en ne mettant nul obstable aux actes atroces de son lieutenant, il en assume la responsabilité. On lit dans les Mémoires de Sully, livre VII, que cette expédition n'obtint point son assentiment; il serait à désirer, pour la gloire du roi, qu'il eût, en cette circonstance écouté les conseils de son grand et fidèle ministre.

(6) *A une puissance qui, plus d'un siècle auparavant.*

Nous avons dit plus haut (note 1) qu'après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI s'efforça de se mettre en possession de la Franche-Comté. Ses troupes, conduites par Charles d'Amboise, sire de Chaumont, envahirent inopinément la province et s'emparèrent de plusieurs de ses villes. Arbois, attaqué du côté du midi, fut emporté d'assaut. — Le plus terrible événement de cette guerre fut la prise et le sac de Dole, le 25 mai 1479. Un corps suisse, payé par les Etats du pays pour secourir les assiégés, se laissa gagner à prix d'or par le général français, et admit dans ses rangs un grand nombre de ses soldats. Dès que ces derniers furent entrés, ils poussèrent le cri de *ville gagnée!* s'emparèrent de la porte, et l'ouvrirent au reste de l'armée. Quoique surpris, les Dolois résistèrent avec le courage du désespoir; ils vendirent chèrement leur vie, et périrent tous, les armes à la main, sur la place du Marché, en face du portail de l'église. En 1831, un monument qui renferme leurs ossements fut érigé au lieu même où s'était accompli ce grand acte de dévouement et de patriotisme. La ville fut réduite en cendres, à l'exception de l'église et de deux maisons, dont l'une, située rue de Besançon, n° 56, servit de logement à d'Amboise; l'autre, dans la Grande-Rue, à gauche en descendant de la place, servit de refuge à plusieurs des combattants, qui, renfermés dans la cave, dirigèrent sur les assaillants un feu si vif et si meurtrier, qu'ils les firent reculer. De là vint le nom *cave d'enfer*, donné à cette maison, sur la façade de laquelle se lit encore aujourd'hui l'inscription qui la désigne ainsi.

(7) *Et tout récemment encore.*

L'invasion de Tremblecourt. Ce partisan, entré en Franche-Comté au commencement du mois de février 1595, avait pris et saccagé Vesoul, Faverney, Amance, Luxeuil, Port-sur-Saône, Jussey, Gy et Marnay. Repoussé devant Besançon par des forces supérieures, et à

Salins par le courage des bourgeois qui lui livrèrent, dans la nuit du 3 au 4 mars, un sanglant combat au faubourg Saint-Pierre, en face du couvent des Capucins, il avait pillé Quingey, et répandant ses bandes dans les montagnes du Jura, s'y était gorgé de butin et y avait mis tout à feu et à sang. L'arrivée de vingt mille Espagnols et Italiens commandés par le connétable de Castille, délivra la province de ces hommes indisciplinés. (Voy. D. Grappin, *Mémoires sur les guerres du XVIe siècle*).

(8) *Avait vu ses enfants s'illustrer sur les champs de bataille.*

Dans son discours sommaire, que nous reproduisons à la suite de ces notes, Jean Bontemps nous rapporte qu'Arbois se défendit en 1075 contre une attaque des Anglais. L'histoire ne fait mention d'aucune guerre dont, à cette époque, la Franche-Comté ait été le théâtre et ce ne fut que vers l'an 1360, que les Anglais, vainqueurs, se répandirent dans les deux Bourgognes (Voyez Gollut, Livre VIII, Chap. XVI). C'est probablement à ce temps qu'il faut fixer l'attaque dont nous parle Bontemps. Les *titres authentiques* sur lesquels il appuie son assertion ne nous sont point parvenus. Trente-six ans après, en 1396, un grand nombre de gentilshommes arboisiens, suivirent le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, dans son expédition de Hongrie, où l'armée chrétienne fut taillée en pièces à Nicopolis. Le comte de Nevers, ayant succédé à son père, sous le nom de Jean-sans-Peur, trente-sept gentilshommes d'Arbois, dont sept chevaliers, le suivirent, lorsqu'il marcha contre les Armagnacs, en 1418. D'après une tradition locale, le nom de *Côte des Sergents* aurait été donné à un canton de la forêt communale en commémoration de ces sept chevaliers.

(9) *Séjour autrefois aimé par les souverains.*

Tout porte à croire que ce fut à la fécondité du sol et à l'agrément de sa situation que la ville d'Arbois a dû son origine. Il n'existe aucun monument historique, antérieur au XIe siècle, qui en fasse mention, quoique tout démontre qu'à cette époque, ses habitants formaient déjà une agglomération considérable. Elle dut son rapide accroissement à la présence, quelquefois prolongée, de plusieurs souverains du pays. Au XIIe siècle, on voit l'empereur d'Allemagne Frédéric 1er, surnommé Barberousse, époux de Béatrix, fille et héri-

tière du comte de Bourgogne Regnauld III, y séjourner à plusieurs reprises. Après lui, le château seigneurial, situé à l'occident de la ville, devient successivement la résidence fréquente d'Alix de Méranie, comtesse palatine, de Mahaut ou Mathilde d'Artois, belle-mère du roi de France Philippe-le-Long, et épouse d'Otton IV, comte de Bourgogne et d'Artois, et enfin de Marguerite de France, comtesse de Flandre. Les guerres de la succession de Bourgogne le ruinèrent. Maximilien d'Autriche l'aliéna en 1486, à son trésorier Jean Bontemps, dont les descendants en restèrent propriétaires jusqu'au XVIIIe siècle, et dont il a conservé le nom.

(10) *Tremblecourt, dont l'échec qu'il venait d'éprouver devant Salins.*

Ce fut, comme nous l'avons dit plus haut (note 7), dans la nuit du 3 au 4 mars 1595, que ce partisan, arrivé sous les murs de la ville, osa la sommer de se rendre au roi de France. Pour toute réponse, la garde bourgeoise se précipita sur lui à l'arme blanche avec une telle impétuosité, qu'après deux heures d'une mêlée furieuse, les assaillant furent forcés de se retirer en toute hâte, laissant étendus sur le champ de bataille un grand nombre des leurs, parmi lesquels se trouvèrent deux lieutenants et un capitaine. (Béchet, *Recherches sur Salins, tome II, page* 302).

(11) *Du naturel de leur vin, qui frappe partout.*

Ce sont les propres paroles que Jean Bontemps met dans la bouche, non de ce chef de partisans, mais dans celle d'un de ses soldats, tombé au pouvoir des Comtois.

(12) *Des troupes nombreuses qui l'avaient traversée.*

Deux mille cinq cents hommes d'infanterie et quatre cents chevaux, sous les ordres de Don Bernardino de Vélasco, frère du connétable de Castille, étaient arrivés à Arbois le 28 mars, et les derniers d'entre eux, en petit nombre, n'en étaient sortis que le 27 mai. A cette époque, les troupes en marche et en garnison étaient nourries et même soldées par les villes où elles étaient stationnées et par les provinces qu'elles traversaient. Il en résulta pour la ville des frais évalués à plus de vingt mille francs, dont elle n'aurait jamais été indemnisée, si Don Bernardino, décédé peu de temps après, ne lui eût assuré par son testament, sous le titre de don gratuit, une somme qui, frais dé-

duits, ne s'éleva qu'à environ 2,400 livres, monnaie impériale.

(13) *Deux châteaux, l'un au nord-est, l'autre au sud-ouest.*

Le château du nord-est, qui subsiste encore en entier, et dont fait partie une tour, nommée anciennement Vellefaux, sert en partie de presbytère. Il a appartenu à la famille Pécauld, aujourd'hui éteinte et qui a été la plus nombreuse de la ville, à tel point qu'on disait qu'a Arbois on ne voyait que des Pécauld par les rues. Elle fournit à l'armée plusieurs officiers supérieurs et des gouverneurs à la ville. Le château du sud-ouest est celui dont nous avons parlé, note 9, qui porte le nom de château Bontemps.

(14) *L'un, au midi, anciennement désigné sous le nom de Dampjourdain.*

Ce faubourg, dont le nom a été changé en celui de *rue Dessous*, à cause de sa position au pied du *Mont des Olivettes*, etait alors habité par quelques-unes des premières familles de la ville. Le mayeur de 1595, M. de Montrond, y possédait un hôtel, dont une partie subsiste encore, sur la place qui s'étend à l'extrémité méridionale de la rue et à l'issue de la rue Chevrière.

(15) *N'avait offert pour résultat qu'une centaine d'hommes.*

L'auteur du *Discours sommaire* en compte bien moins, mais le nombre qu'il donne, de quarante soldats et d'autant de bourgeois, nous parait peu vraisemblable. Il existe dans les archives de la ville un état nominatif d'une *monstre* (revue) de tous les hommes en état de porter les armes et armés, qui parurent devant Claude de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté, le 26 octobre 1551. Il se trouva dans la ville et ses faubourgs six cent seize hommes, et dans les villages du ressort, qui devaient guet et garde, six cent quatre-vingt. Trente-sept ans après l'événement qui nous occupe, en 1632, les dizaines de la ville ainsi nommées du nombre d'hommes qui composaient chacune d'elles furent mises sur pied, et l'on en compta trente. Le chiffre donné par Jean Bontemps ne peut-il pas avoir été imaginé par lui comme un moyen de relever le mérite de l'énergique défense de ses concitoyens ?

(16) *Claude de Vergy, comte de Champlitte.*

Deux seigneurs de Vergy, du prénom de Claude, se succédèrent dans le gouvernement du comté. De graves soupçons s'élevèrent contre

le dernier. Il fut accusé, sinon d'intelligence avec les envahisseurs, du moins d'une indolence marquée pour le service de l'Espagne et la défense de la province (D. Grappin. *Mémoires sur les guerres du XVIe siècle, pag.* 167. Le peuple franc-comtois était dévoué à l'Espagne, mais il n'en était point de même de la haute noblesse; elle souffrait d'obéir à des princes étrangers, parlant une autre langue que la sienne. On ne peut douter que cette disposition de sa part, jointe à des motifs que nous exposerons dans les notes du siége de 1674, n'ait puissamment contribué au succès des armes de Louis XIV.

(17) *Que ne l'a fait le voleur Tremblecourt.*

Expression de Jean Bontemps. C'était l'épithète généralement accolée au nom du partisan lorrain.

(18) *Sous le péristyle de l'hôtel de ville, théâtre accoutumé de ses réunions.*

A cette époque, l'hôtel de ville d'Arbois était un vaste bâtiment couvrant la moitié de la grande place actuelle, et s'alignant d'un côté à la grande-rue et de l'autre à celle qui conduit au pont de Saint-Just. Six fenêtres en ornaient la façade du côté du couchant. Au rez-de-chaussée s'étendait un péristyle soutenu de six colonnes ou piliers où se tenait le marché public. Dans le fond, était la prison de la ville Au premier étage se tenaient les séances du conseil, les audiences de police et celles du bailliage. Il a été démoli au commencement de ce siècle, et le siége de l'administration municipale transféré dans l'ancien couvent des Dames Ursulines, où il est actuellement. En 1806, fut construite, sur les dessins du célèbre architecte Lapret, la belle ontaine qui décore la place. Pour plus grands détails, on peut consulter nos *Annales de la ville d'Arbois.*

(19) *De notre bon vin de garde, dont on le dit friand.*

Nous expliquons dans nos *Annales* ce qu'on entend par *vin de garde*. Chaque année, Henri IV avait soin de faire acheter, pour son usage, une provision de ce vin, qu'il avait apprécié à son passage, et qui, d'ailleurs, était déjà très-connu en France. Rabelais, dans son Pantagruel, liv. V, chap. 34, en avait fait l'éloge, que de célèbres écrivains, tels que Voltaire, Rousseau, Gresset, Delille et plusieurs autres ont confirmé depuis. On lit dans les *Mémoires de Sully, liv. VIII,*

que deux bouteilles de vin blanc d'Arbois scellèrent la soumission du duc de Mayenne.

(20) *Les habitants du Pont d'Héry en ont surpris un, qu'ils ont conduit à Montbarrey.*

Le *Pont d'Héry*, village de près de 400 habitants, dans la vallée de la Furieuse, sur la montagne, à 9 kilomètres sud de Salins, et à 14 d'Arbois. *Montbarrey*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dole, à 17 kilomètres sud-est de cette ville, a été, avant 1789, érigé en une principauté dont le titulaire fut ministre de Louis XVI. Ce village, peuplé d'environ 500 habitants, a possédé un château dont les ruines même ont disparu, et d'où l'empereur Frédéric Barberousse a daté une de ses chartres.

(21) *L'humble demeure, habitée par sa mère, au faubourg de Montfort.*

Ce faubourg, composé de cinq ou six maisons, est situé au nord de celui de Courcelles, qu'il sépare de celui de Verreux. Des deux rues qu'il renferme, l'une a reçu le nom du capitaine, dont la maison se voit, dit on, encore, au fond d'une petite cour, en face du château de Montfort.

(22) *Il va la déposer dans le poële, sur son fauteuil à bras.*

Dans les maisons des cultivateurs du pays, la pièce d'entrée sert ordinairement de cuisine ; plus loin ou à côté est une seconde pièce où couchent le père et la mère. La famille y prend ses repas, sur une épaisse et massive table de chêne, plus longue que large, de forme carrée, à tiroirs, et fixée à demeure, et s'y réunit pendant les longues soirées d'hiver, autour d'un poële ou fourneau en fonte de fer, d'où la pièce reçoit son nom. Les hommes boivent ou causent, les femmes s'occupent du soin des enfants en bas âge ou des travaux de leur sexe. Le reste de l'ameublement, outre le lit des parents, se compose de buffets où est serré le linge, de chaises de bois, et assez généralement d'un fauteuil à bras, exclusivement à l'usage de l'aïeul ou du membre de la famille le plus âgé.

(23) *Qu'ils avaient occupé Saint-Aubin.*

Rien ne fut plus irrégulier que la marche des Français dans l'invasion de la province. Les villes de Lons-le-Saunier, Saint-Amour et Sellières furent attaquées avant Arbois. Sellières fut emporté par surprise dans la nuit du 16 juillet ; Château-Chalon fut livré aux flammes

le 18; Lons-le-Saunier résista, et les ennemis se répandirent par détachements sur toute la partie méridionale du comté. Le gros de l'armée, sous les ordres du roi, se porta directement sur Besançon; des partis se présentèrent devant Baume-les-Dames; mais la partie septentrionale, qui avait souffert tous les excès imaginables pendant l'invasion de Tremblecourt, n'aperçut pas un soldat de l'armée de Henri. Saint-Aubin est un bourg de près de dix-huit cents habitants, à dix-huit kilomètres sud-ouest de Dole.

(24) *Les siéges de Pesmes et de Rochefort.*

Pesmes, ancienne baronnie, que défendait un château-fort, est une petite ville, sur les bords de l'Ognon, de près de deux mille habitants, située à environ vingt kilomètres sud de Gray. Rochefort, ancien fief dont deux seigneurs, portant ce nom, Guy et Guillaume, furent chanceliers de France vers la fin du quinzième siècle, et contenant six cents habitants, est situé sur le Doubs, à sept kilomètres est de Dole. Dans son *Histoire des guerres entre les deux maisons de France et d'Espagne, de* 1515 *à* 1598, Pierre Mathieu, qui était né à Pesmes, rapporte que ces deux localités, prises d'assaut, éprouvèrent tout ce que peut faire le victorieux et tout ce que doit craindre le vaincu.

(25) *Le bruit se répand que Saint-Vit est occupé.*

Saint-Vit est un bourg d'environ deux mille habitants, sur la route de Dole à Besançon, à vingt kilomètres de cette dernière ville.

(26) *Le Béarnais a fait sommer Besançon de lui livrer passage.*

Il fut répondu à cette sommation que défense avait été faite aux gouverneurs de la ville d'accéder à cette demande. Le roi insista et menaça de piller et de ruiner Besançon, si, le lendemain, ne lui était faite une réponse satisfaisante. Les secours demandés au connétable n'arrivant pas, un traité fut conclu, en vertu duquel la ville obtint que l'acte de neutralité fût renouvelé pour vingt-neuf ans, moyennant une rançon de trente mille écus, qui, au mois de décembre suivant, fut réduite à vingt mille.

(27) *Que ce prince est à Quingey, dont les débris ont été livrés au pillage.*

Dans cette déplorable expédition, on n'entend parler à chaque

instant, que d'incendie, de violences, de pillages. Situé à vingt-cinq kilomètres sud-ouest de Besançon, Quingey, petite ville d'environ onze cents habitants, possédait, avant 1789, un bailliage, un collége et une familiarité. Elle s'honore d'avoir vu naître Guy de Bourgogne, fils du comte Guillaume Tête-Hardie, qui, sous le nom de Calixte II occupa le siége pontifical, de 1119 à 1124.

(28) *Qu'il est campé à Liesle avec toute son armée.*

Le séjour de Henri IV dans ce village, situé à cinq kilomètres sud-ouest de Quingey, donne lieu à quelques difficultés. Combien de temps le roi y fit-il reposer son armée? Dom Grappin, page 170 de ses Mémoires, dit qu'il y demeura neuf jours; plus haut, page 165, il le fait séjourner à St-Vit jusqu'au 7 août. Il ne serait donc arrivé que le 16 du mois à Montigny; et plus loin, page 172, nous lisons qu'il écrit, le 10 août, au magistrat de Salins, dont il exige la reddition, et sa lettre est datée de ce dernier village. D'autre part, il est certain que ce prince était à Montigny, le 7, jour de la prise d'Arbois. La nécessité de concilier toutes ces dates nous a fait limiter à deux jours le séjour du roi à Liesle, ce qui est d'autant plus vraisemblable qu'attendu à Lyon par Gabrielle d'Estrées, il était pressé d'arriver dans cette ville.

(29) *Que des carabins se sont montrés à Mouchard.*

Le village de Mouchard, à huit kilomètres nord-ouest d'Arbois, sur la route de Lyon à Strasbourg, renferme près de sept cents habitants. Les carabins étaient des cavaliers armés à la légère, et employés comme éclaireurs. Une cuirasse, échancrée à l'épaule droite, et un cabasset, casque sans crête, sans gorgerin et sans visière, étaient leurs armes défensives; les offensives se composaient d'une escopette et d'un pistolet. Etablis par Henri III, ils furent supprimés par Louis XIV.

(30) *Le corps du magistrat, laissant sa délibération inachevée.*

Cette délibération, datée du 4 août 1595, existe tout entière dans le registre de 1587 à 1607, conservé dans les archives de l'hôtel de ville. Nous en donnons la copie exacte et textuelle:

« Au Conseil tenu en la chambre ordinaire dud. Arbois, le quart » jour d'aost mil-cinq-cent-nonante-cinq, y ayant comparu:

« Mayeur: Antoine de Montrond, escuier, seigneur à Mont-sous-

« Vaudrey ; eschevins, Messieurs Alexandre Glanne et Matthieu Gil-
« laboz, docteurs ès droits ; honorables Gaspard Grilliard et Thiébaud
« Boudrans, procureur syndicque. — Conseilliers : Messieurs Pierre
« Jobert, docteur ès droits, lieutenant au siége d'Arbois de monsieur
« le bailly d'Aval au comté de Bourgoingne ; Jean Bontemps, advo-
« cat fiscal pour Sa Majesté aud. siége ; Jehan Bontemps, escuier ;
« Jehan Vuillemin, docteur en médicine ; noble Désiré Pécauld ;
« honorables Estienne Bergeret, Guillaume Barbier ; noble Jehan
« Proby, escuier ; honorables Claude Vuillin, Claude Mathey et Pierre
« Bresillet.

« Auquel conseil a esté remonstré par ledit sieur mayeur qu'il avoit faict assembler la compagnie, comparant aud. conseil, pour ce que ce jour d'huy le capitaine *Le Prince* estant en garnison aud. lieu, avoit par ses soldats, estant à la porte Picardet en garde, faict arrester quelques quantités de sel conduicts par certains estrangers pour l'armée soubs le pays, ès mains desquels avoyent esté treuvés quelques lettres et passeports suspects ; lequel maintenoit la jurisdiction dud. sel luy estre tenue, et non aud. sieur mayeur, pour ce que led. sel avoit esté arresté par ses soldats, pour quoy a esté conclud à pluralité de voix que la congnoissance et jurisdiction dud. sel demourera aud. sieur mayeur, pour y estre pourveu ce qu'il treuvera par raison et en conformité des édicts de Sa Majesté, lequel sieur capitaine......

« La présente délibération n'a esté parachevée pour ce quoy y procédant la ville d'Arbois a esté investie par l'armée du roy françois, si que au mesme instant tous les assistants au présent conseil sont estés contraincts courir aux murailles.

« Lad. ville est demourée assiégée dès led. jour quart d'aost par lad. armée jusques au lundy suyvant, septiesme jour du mesme mois, qu'elle a estée baptue à cops de canon jusques au nombre de soixante et douze cops, et par ce moyen prinse, pillée et saccagée, la vie et l'honneur des habitants saufs, qui toutes fois sont estés faicts prisonniers et mis à très grandes rançons, oultre celle générale au prouffit du roy françois, laquelle est de dix mil escus. »

(31) *Que les bourgeois placés à la tour Gloriette, sur le mur du cimetière....*

(2) Pour ces différentes localités, on peut consulter nos *Annales Historiques.*

(32) *Au château de Montigny, et y avait établi son quartier-général.*

Montigny, village de plus de sept cents habitants, est situé à quatre kilomètres nord-ouest d'Arbois. Son château, construit vers 1422 par Guy Arménier, bailli d'Aval et président au parlement de Bourgogne, subsiste en entier. Il appartient aujourd'hui à M. le baron Lepin, dont le père, général d'artillerie, en avait fait l'acquisition lorsque la paix de 1814 lui permit de rentrer dans ses foyers. On y montre une chambre que l'on assure avoir été occupée par Henri IV, et le bois du lit où il coucha.

On peut s'étonner que ce château ait ouvert ses portes sans coup férir. Quarante et un ans après, en 1636, un caporal, nommé Nicolas Lambert, à qui la garde en avait été confiée, et qui avait six soldats sous ses ordres, auxquels il pouvait joindre les habitants du village, fut pendu à Salins pour l'avoir livré, sans résistance, au duc de Longueville. Le château était très bien fortifié, muni d'artillerie, ayant un pont-levis et un fossé de dix mètres de large, plein d'eau à deux mètres de profondeur.

(33) *Il ne se rendra pas sans avoir brûlé plus d'une mèche.*

Jusqu'à l'année 1630, époque où furent adaptées aux arquebuses ou mousquets des batteries à silex, chaque soldat était muni d'une mèche, à l'aide de laquelle il mettait le feu au bassinet de son arme. Pour assurer la régularité du tir, l'arquebuse était appuyée sur un bâton ferré, dont l'extrémité basse formait une pointe qu'il enfonçait en terre, et la partie haute se terminait par une fourchette à deux branches dans laquelle était assujetti le canon.

Le village d'Estrabonne, ancienne baronnie dont le seigneur est ici mis en scène, faisait partie du bailliage de Dole et de la prévôté d'Orchamps. Aujourd'hui il est enclavé dans le département du Doubs, près de la frontière du Jura. Depuis le milieu du quinzième siècle, le château et la seigneurie appartenaient à la famille d'Aumont dont l'un des membres fut chambellan du duc de Bourgogne. Un de ses descendants l'aliéna en 1720.

(34) *De cent-vingt maisons qu'elles consumaient à la fois.*

Tel est le chiffre donné par l'avocat Bontemps dans son *Discours Sommaire*. Le conseil, dans sa délibération du 26 août de la

même année, n'en compte que soixante, et deux à la rue Dessous. Le 28 janvier 1596, il fut décidé que les maisons incendiées, situées en face des remparts depuis la tour Gloriette jusqu'à la porte de Faramand, ne seraient point rebâties. Leur emplacement fut converti en une place qui prit le nom du faubourg. Celles qui s'élèvent aujourd'hui sur le bord de la rivière, ne furent construites qu'après le démantèlement d'Arbois, ordonné par Louis XIV, le 4 octobre 1674.

(35) *Au château de la Motte, dans le faubourg de Verreux.*

Le château de la Motte, ancienne résidence de la famille de Verreux, éteinte à la fin du XVe siècle, occupait un vaste espace dont la circonférence est encore en partie marquée par quelques débris de murs et par un reste de tour qui s'élève à une quinzaine de pas de la rue du faubourg. On présume qu'il fut détruit au mois de juin 1639 par le général français marquis de Villeroy (Voyez nos Annale d'Arbois).

(36) *Un lieutenant français est tué près de la chapelle de Saint Roch.*

Cette chapelle, dont le bâtiment, devenu maison particulière, subsiste encore en entier, fut fondée en 1573, par le Magistrat d'Arbois qui la consacra à Saint Roch et à Saint Sébastien, dont l'intercession était implorée dans les temps de peste, si fréquents au XVIe siècle. La pièce de terre au centre de laquelle elle fut construite, à quelques centaines de mètres nord-ouest de la ville, servait de cimetière aux pestiférés. Pour plus grands détails, voyez nos Annales.

(37) *Six pièces de siége, de trente-six livres de balles, en batterie dans un verger.*

Un boulet de ce calibre a été découvert, il y a quelques années, enfoui au milieu de la cour attenante à la maison Romain qui touchait à la porte de Courcelles. Au temps du siége et jusque vers la fin du XVIIe siècle, cette maison fut la propriété de la famille Fauche de Jaillon et de Nancray, dont plusieurs membres ont été investis de la dignité de mayeurs de la ville. C'était à l'extrémité septentrionale de leur jardin qu'était située la tour de Vautravers.

La tour Daguet, dont il est question dans ce passage, était un ouvrage avancé des fortifications; le petit nombre des défenseurs l'avait fait abandonner. Elle était située à environ vingt pas, au midi

de la maison connue sous le nom de château de Montfort, lequel n'existait pas alors. Le verger a été transformé en vigne.

(38) *Se rapprochant de la tour du Raisin.*

La tour du Raisin était située au nord de la ville, entre celle de Vautravers et la porte Picardet, qui s'ouvrait à l'entrée de la rue du Collége, et à distance à peu près égale de l'une et de l'autre. Une maison particulière s'élève sur son emplacement.

(39) *S'élevait un tilleul, planté depuis peu d'années.*

Quelques personnes ont prétendu qu'un prunier fut l'instrument du supplice. Nos recherches ne nous ont rien fait découvrir qui vienne à l'appui de cette assertion ; nous avons mieux aimé nous en tenir à l'opinion la plus répandue.

(40) *Tu as violé les lois de la guerre.*

Autrefois les armées commandées par les monarques en personne, ou qui marchaient avec de la grosse artillerie, étaient en droit de faire pendre tout gouverneur ou commandant de place qui, sans de grands moyens de résistance, osait fermer ses portes devant elles. Le seul énoncé de cette loi, aujourd'hui tombée en désuétude, prouve combien elle était arbitraire et abusive.

(41) *Mais sa figure imposante et guerrière n'a rien perdu...*

Dans le volume du magnifique ouvrage intitulé *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, que MM. le baron Taylor et Ch. Nodier ont consacré à la Franche-Comté, se remarque une gravure dont le sujet est la mort du capitaine Morel. L'illustre victime y est représentée au moment où elle est prête à subir le supplice auquel l'a condamnée son barbare adversaire.

(42) *Ma mort est glorieuse, et peut-être ne se passera-t-il pas un long temps....*

Allusion à la fin tragique du maréchal de Biron. Comblé de bienfaits par Henri IV, qui lui avait sauvé la vie au combat de Fontaine-Française, il fut tellement mécontent de se voir refuser par ce prince le gouvernement de la citadelle de Bourg-en-Bresse, qu'il prêta l'oreille aux insinuations du duc de Savoie et de la cour d'Espagne, ennemis du roi. Ces menées n'échappèrent point à Henri IV, qui, après s'être, à plusieurs reprises, efforcé de ramener le maréchal à son de-

voir, et lui avoir promis le pardon s'il avouait ses trames criminelles, dont les preuves existaient signées de sa main, finit par l'abandonner à la sévérité des lois. Arrêté et conduit à la Bastille, il y fut jugé coupable de haute trahison, et condamné à être décapité. Il subit son supplice, âgé seulement de quarante ans, le 31 juillet 1602.

(43) *Tandis que la victime de sa cruauté se débat dans les convulsions de l'agonie.*

Cet acte d'une froide et révoltante barbarie nous a été transmis par la tradition locale.

(44) *Un certain nombre d'entre eux réussit à s'évader.*

Ces évasions sont attestées par un procès jugé par le parlement de Dole le 11 décembre 1595. Pour se dispenser des obligations résultant du traité conclu avec le roi de France, le conseil de la ville prétendit n'avoir donné à cet effet aucun pouvoir aux signataires du traité. Il lui fut répondu que *le traité attaqué n'avait pas été fait contre l'opinion des contrariants, mais bien en leur absence, parceque la plupart s'étaient échappés et évadés de la ville par plusieurs trous et endroits d'icelle.* Voyez nos Annales historiques.

(45) *Le traité, porté immédiatement à Montigny.*

On trouvera dans nos Annales le texte de ce traité et les noms des vingt-neuf citoyens qui, sous la présidence de M. de Montrond, ont concouru à cet acte, auquel la ville a dû sa conservation.

(46) *Le mayeur se porta à sa rencontre jusqu'à l'entrée du faubourg.*

D'après la tradition, il se passa à l'entrée du roi un fait dont nous ne garantissons pas l'authenticité, quoiqu'il n'ait jamais été démenti, et que le caractère arboisien le rende assez vraisemblable. Le magistrat était en fuite, ou se tenait à l'écart, dans la crainte qu'il ne fût exigé de lui un serment de fidélité. Un garçon boucher, jeune homme facétieux et déterminé, se mit en tête de le suppléer et d'adresser au roi le compliment d'usage. Accompagné d'une suite nombreuse d'artisans et de vignerons, il descend à l'entrée du village de Changin, où il rencontre le prince qui arrivait à cheval. « Sire, lui dit-il, vous « croyez peut-être que si je ne suis pas le mayeur, je suis au moins « un des échevins ou des conseillers; détrompez-vous, je ne suis

« qu'un pauvre boucher, et voici un troupeau de brebis que je vous « amène, tondues, meurtries et écorchées par messire Biron, votre « maréchal. Elles vous crient merci et pitié pour elles, et vengeance « contre... » A ces mots le maréchal de Biron interrompt brusquement l'orateur en lui disant : « Combien les ânes se vendent-ils dans « ton pays! — Quand ils sont de votre poil et de votre taille, lui « répond audacieusement le boucher, ils valent dix écus. — Bravo ! « bravo! s'écrie Henri IV en riant aux éclats, à bon chat bon rat ! « bien attaqué, bien défendu ! »

(47) *L'honneur les obligeait de tenir leur serment.*

Tel fut le langage que Henri dut entendre dans toute la Franche-Comté. La réponse faite au trompette du maréchal par M. de Montrond est authentique. Il en est de même de celle du magistrat de Salins, qui, dans une lettre en date du 9 août, demande au roi un délai de huit à dix jours, « *afin donner responce absolute, avecque la « participation et licence de ceulx qui ont sur la ville commandement « et supériorité, pour ne commettre faulte au regard de l'obéis- « sance qui leur est deüe.* » Un des échevins de Poligny, Jean Masson, fit une réponse pleine de mesure et d'énergie : « *Nous som- « mes prêts, Sire, si c'est une contribution que Votre Majesté de- « mande, de la donner pour prévenir le ravage de nos terres, sauver « l'honneur de nos femmes et la vie de nos enfants ; mais si c'est un « serment de fidélité qu'elle exige, nous sommes résolus à nous « ensevelir sous les ruines de notre ville, plutôt que de manquer à « celle que nous avons jurée à notre souverain.* » Au château du Pin, près de Lons-le-Saunier, Henri manqua à la parole qu'il avait donnée la veille, et le mayeur de cette ville, le docteur Desprels, ayant essayé de lui représenter avec respect que la parole d'un prince devait être chose sacrée, et que s'il ne voulait l'exécuter, il devait du moins permettre aux habitants de quitter la ville avec la baguette blanche, le roi lui répliqua brutalement que s'il ne se taisait, il le ferait pendre au premier arbre, et exigea une rançon de vingt-cinq mille écus, qu'il réduisit plus tard à quinze mille.

(48) *En les invitant à lui faire raison.*

C'était l'usage de répondre au personnage à qui l'on présentait les vins d'honneur. On répondait à la santé qu'il portait en buvant à la sienne. On rapporte qu'un des vignerons qui accompagnait le mayeur s'y refusa et répondit brusquement *qu'il n'avait pas soif.*

(49) *Le docteur Vuillemin.*

On trouve dans nos Annales de la ville d'Arbois, une notice biographique sur ce médecin qui, soit dans son art, soit comme littérateur, jouit à l'époque où il vivait d'une réputation assez étendue.

(50) *Le traité de neutralité sera instamment renouvelé.*

En effet, le roi le renouvela le lundi suivant, 14 août, à son camp de Poligny. Il est reproduit tout entier dans nos Annales.

(51) *Emmena à sa suite les quatre ôtages.*

Ces quatre ôtages furent noble Gaspard Grilliard, honorables Claude de Pacoutet, François Bosne et Guillaume Ratelot. Les deux premiers moururent à Lyon, au mois de septembre ; les deux autres, relâchés après une captivité de soixante-huit jours, réclamèrent à leur retour le paiement des dépenses forcées qu'ils avaient faites. Leur demande ayant été rejetée par le conseil, ils en appelèrent au Parlement, qui condamna la ville à leur payer la somme qu'ils réclamaient, montant à sept cent quatre-vingt-seize francs huit gros.

(52) *Dans un testament, monument de résignation et de piété.*

Ce testament, daté du 18 août 1596, est relaté tout entier dans nos Annales. Nous y renvoyons le lecteur.

(53) *Dum patriam, fortis Princeps, etc.*

Cette épitaphe peut être traduite de la manière suivante :

« Tandis que, courageux Prince, tu défends ta patrie, seul, victime « sacrée, tu meurs pour ta patrie. Ainsi, tu es devenu citoyen de la « patrie céleste, et, autant qu'il l'a pu, l'ennemi t'a donné une im- « mortelle renommée. »

Le corps du capitaine fut inhumé, comme nous l'avons dit, dans la chapelle de Saint-Roch. En 1791, cet édifice religieux fut compris dans les ventes de biens, dits nationaux, et les acquéreurs ayant déclaré qu'ils se proposaient de le convertir en maison d'habitation, le maire de la ville, M. Jean-Denis Milleret, proposa au conseil de la commune, le 6 mai 1792, de transférer solennellement dans l'église de Saint-Just, les ossements du capitaine Morel, et comme la pierre tumulaire était brisée, de la renouveler, en y gravant l'inscription et les épitaphes qui existaient sur l'ancienne. La proposition, mise en délibération le 27 mai, fut adoptée à l'unanimité, et la cérémonie de

la translation fixée au dimanche suivant, 5 juin, à l'issue des vêpres. Les administrateurs du district, le conseil municipal, les juges de paix, les deux bataillons de la garde nationale et le clergé de la ville, furent invités à y assister. La population tout entière se fit un devoir de rendre ces derniers honneurs à l'illustre victime, et M. Bruet, alors curé d'Arbois, prononça un discours que nous regrettons de n'avoir pu nous procurer.

Les troubles de cette époque empêchèrent de compléter la restauration de la tombe; la nouvelle pierre tumulaire fut gravée, mais elle resta adossée au mur près de la porte latérale à droite de l'église, et les ossements, renfermés dans un coffre en bois, furent enfouis sous les dalles, en face de la pierre. Ce ne fut qu'en 1834 que l'administration municipale les fit exhumer et renfermer dans une urne en bronze que l'on plaça dans une niche, pratiquée au-dessus de la tombe qui fut scellée dans le mur.

(54) *Deux cent quarante-une fois l'arbre, instrument et témoin.*

Ces lignes ont été écrites en 1836, année où fut publié, pour la première fois, cet épisode de l'histoire de la province. Peu de mois après, sous prétexte que les habitants du faubourg de Montfort y réclamaient l'établissement d'une fontaine publique, qui aurait pu être construite sans toucher au tilleul, l'administration municipale eut la malheureuse pensée de faire abattre ce vénérable souvenir du courage des ancêtres, que les étrangers, de passage dans la ville, s'empressaient de visiter, et qui était l'objet du respect de la population. Nous en conservons un fragment, que nous avons eu l'avantage de nous procurer, au moment où il est tombé sous la hache.

DISCOURS SOMMAIRE ET VÉRITABLE

DE LA VILLE D'ARBOIS

ET DE LA PRINSE ET SAC D'ICELLE, HOSTILLEMENT, EN L'AN 1595

Dressé par noble sieur maistre Jehan Bontemps, dud. Arbois, docteur ès droits, conseillier de LL. AA. SS. et leur advocat fiscal au bailliage et siége dud. Arbois.

Arbois, ville ancienne, fertille en tout ce qu'est nécessaire à la vie humainne, et signalée pour les excellens fruicts et bonté des vins délicieux qu'elle produit en telle abundance que lon peult dire comme les Romains disoient que la Secille estoit le grenier de l'Italie, qu'Arbois est la cave de Bourgongne, voire les voisines et loingtainnes nations les viennent achepter chère ment avec une curiosité extresme et jusques à plusieurs roys de France qui souloient faire leur provision de ces vins généreux, envoyant chascun an pour en lever grande quantité mes me de nostre memoire François Ier et Henry II. Mais ce qui la rend plus recommendable et la faict remarquer, c'est la grande fidélité que ses habitans ont tousjours démonstré à leurs princes

naturels, comme lon a peu recongnoistre en divers temps selon qu'il sera cy après dict.

Pour le regard de son ancienneté, il ne fault doubter qu'elle ne soit très antique, car quand il n'y auroit que la bonté du terroir, vraysemblablement ce lieu a tousjours esté bien habité; et bien que l'origine d'icelle soit incongneue par faulte d'escripvains, comme de plusieurs aultres bonnes villes, néantmoins les habitans d'Arbois ont tiltre de la fondation d'une maladrerie d'illec, de l'an 1053, régnant Regnauld, comte de Bourgongne, où il l'appelle sa bonne ville d'Arbois. Et de faict en ce temps elle estoit remplie d'un grand nombre de gentilshommes, si que communément on l'appeloit le Jardin de Noblesse; par laquelle l'an 1075, elle fut deffendue contre les Anglois y estans venus l'assiéger, selon qu'il en appart par tiltres authentiques. Et se recongnoist encore mieulx lorsque le comte Jehan de Nevers fust suyvy en son voïage d'Hunguerie par la noblesse d'Arbois en grand nombre, selon qu'il en conste par le traicté faict entre les gentilshommes, les bourgeois et aultres habitans de lad. ville pour les impositions et gects faicts tant sur les nobles qu'aultres pour les aydes accordées au duc Philippe le Hardy, père dud. comte de Nevers, lequel depuis ayant succédé à son père, et ayant guerre contre les Orleannois et Armignacs au voïage qu'il feit contre eulx à l'Arbre-Sec devant Paris, il fust suyvy par sept chevaliers et trente-sept gentilshommes, tous originels et habitans dud. Arbois. Ce que fust l'an 1418, comme il en appart par mémoires certainnes, auxquelles les noms et familles de lad. noblesse sont couchés, que lon ne faict icy par briefveté.

Mais la grande fidélité des habitans d'Arbois, leur amour extresme pour leurs princes se feit clairement veoir lorsque Loys unziesme ayant invahy le comté de Bourgongne, après la mort du bon duc Charles; la ville d'Arbois estant assiégée par son armée très puissante, elle feit tel debvoir à se deffendre

qu'enfin l'ennemy fust contrainct d'y amener l'artillerie, et l'ayant baptue de furie, feit bresche en divers lieux, jusques à la largeur de plus de trente toises. Et par ce moïen forcée, elle fust pillée, saccagée, et les habitans mis en rançon, lesquels pour telle infortune n'ayans perdu courage, ils treuvèrent moïen de chasser la garnison françoise pour reprendre le party de leur prince. Ce qu'entendu par les chefs françois qui quelque temps après assiégèrent Dole soubs la conduicte du seigneur d'Aubijoux, frère du seigneur d'Amboise, gouverneur du pays pour led. Loys unziesme.

Après la prinse de Dole, ils conduirent toute leur armée devant led. Arbois, à la persuasion des François qui estoient dans Poligny et Bracon. Ainsy le vendredy devant Pentecoste l'an 1479, la ville fust reprinse. Or comme led. d'Aubijoux l'eust vollée, saccagée et de nouveau rançonné les habitans, iceux aïant payé se retirèrent ès montagnes, ne vuillans retorner pour n'estre en la servitude des François. D'Aubijoux voïant qu'il estoit par ce moïen maistre d'une place vuyde, car *non est in parietibus respublica*, comme disoit Pompée, il menassa et voulut brusler lad. ville, sans les prières de quelques gents d'ecclise et aulcuns viellards qu'estoient demourés auxquels il octroïa sauf-conduict pour huict ou dix des principaulx habitans pour traicter du réachapt de feu, ce qu'ils feirent, et pour ostages restèrent Jehannin Jobert, eschevin, et Loys Barbier pour le payement de la somme de cinq mille florins, payables deans trois sepmainnes selon lesd. conventions, comme il en conste par divers bons tiltres et notamment par un arrest rendu à la Court de Parlement séant lors à Salins, du mardy cinquiesme jour de mars l'an 1479, toutes fois s'estans lesd. habitans émancipés de la subjection des François, aïant chassé leur garnison, et s'estans remis d'eux-mesmes en l'obeyssance des empereur Maximilian et archiduc Philipe son fils, en la personne de messire Jehan Bontemps, chevalier.

Et pour estre conservés en telle obeyssance, ils receurent garnison en lad. ville de vingt deux cens hommes de guerre alemans, tant à pied qu'à cheval, soubs la charge de messire Ulrich Van Hasberg, chevalier, lesquels y entrèrent le lendemain du jour de Noël 1492, et y séjournèrent jusques aux Pasques suyvantes, pendant lequel temps les François, jà chassés de Salins, et tenant encore Poligny et Bracon, venoient de là faire plusieurs courses sur ceulx d'Arbois.

Lon ne peult aussy obmettre que lesd. habitans d'Arbois se treuvèrent en la renommée journée de Dournon, où ils feirent tel debvoir qu'on leur donna sept journaulx de terre au lieu même où fust livrée la bataille, desquels on leur paye encore à présent la cense de vingt-sept sols, récompense bien que petite, toutes fois très honnorable et semblable à celle qu'on donnoit à ces premiers vaillans Romains.

Mais tost après elle fust augmentée par l'empereur Maximilian par la concession de la mairie de la ville, avec très ample juridiction et de plusieurs grands et notables privilèges, desquels aujourd'huy lon jouit. Comme aussy lesd. seigneurs leur demeurèrent redebvables de la somme de unze mil dix neuf florins d'or, un gros, monnoye de Bourgongne, pour une partie des frais par eulx soubstenus pour lad. garnison d'Alemans; laquelle somme lon ordonna estre payée auxd. habitans pour s'estre dehuement acquittés à la nouvelle conqueste dud. comté, comme il appart très bien par tiltres de l'an 1495.

Dès lors ils ont jouy d'une paix asseurée soubs l'obeyssance de leurs princes naturels et souverains jusqu'à ce que le volleur Tremblecourt avec ses adhérans eust l'an 1595 invehy hostillement le pays et prins plusieurs places, dès lequel temps désirans lesd. habitans conserver la réputation que de toute ancienneté ils ont acquise de singulière fidélité envers leurs princes, se résoulurent incontinant de pourveoir à leur deffence par le remparement de leurs murailles, portes, fossés, et aultres fortiffications (aultres fois dressées par Sigismond de Lantz par

le commandement de l'empereur Maximilian), pourveoïans leur ville de toutes sortes de munitions et principalement de celles de guerre, faisans soingneuse garde, où le sieur de Montrond, mayeur, et le sieur procureur Pécauld, capitainne de lad. ville, faisoient un très bon debvoir, de manière que le tiers jour de mars ayans certainnes nouvelles que l'ennemy avoit passé le pont de Fraisans, ils jugeoient que vraysemblablement il s'addresseroit plus tost à Arbois qu'à Salins pour beaucoup de raisons ; estans très resoulus de le repousser avec sa honte, voire que plusieurs désiroient infiniment qu'il se vinst présenter devant lad. ville, pour faire preuve de leur bon cœur et valleur ; mesmement qu'on estoit asseuré qu'il ne menoit point de canon, bien que ung canon ou deux les eust peu estonné.

Ayant led. ennemy receu l'affront devant Salins, ceulx d'Arbois croyoient fermement qu'il viendroit se revancher sur eulx de telle honte et confusion, estans plus résoulus que devant. Et de faict, ils heurent deux ou trois advertissemens qu'il estoit tout proche, et aulcungs desjà aux faubourgs. Et lors c'estoit ung plaisir de veoir de quel courage ils se préparoient au combat. Mais l'ennemy saige print ung aultre party, disant *qu'il ne vuilloit assaillir ceulx qui estoient du naturel de leur vin qui frappe partout*. Et ainsy l'a dict ung prisonnier lorain estant Arbois, lorsqu'on l'oyoit en ses responces.

Depuis, le connestable de Castille arriva au pays avec l'armée de S. M., partie de laquelle logea à Arbois dix neuf jours avec une despence incroyable ; si que les paoures habitans lui supportoient allégrement, esperans estre quictes des malheurs de la guerre.

Au commencement de juillet, estant led. connestable avec l'armée à Gray, ils heurent advertissement que le Biarnois estoit entré au pays avec une puissante armée en l'intention de prendre et ravager les villes qui se treuveroient sur le chemin qu'il prenoit pour aller à Lyon. Prévoyans que ceste gresle

pourroit tomber sur leurs testes, ils recoururent à monseigneur le comte de Champlitte pour havoir assistance de quelques compagnies. Ils obtindrent seullement celle du capitainne Prince, enfant d'Arbois, bon soldat. Mais c'estoit si peu que rien; car il n'amena pas quarante hommes, la plus part sans armes et prattiques d'icelles, et aultres quarante qu'il print à la ville, de manière que dè rechef lon recourut à monseigneur le comte, lequel accorda deux compagnies de Suysses de celles qui estoient à Salins. Mais le tout frustratoirement, car le colonnel Coin n'ayant pas à ce voulu satisfaire, disant qu'il ne havoit commandement du connestable, auquel seul il obeyssoit.

Pendant que lon cuydoit recourir à S. E., la ville fust investye par les avant-coureurs et carabins qui se feirent veoir le vendredy quatriesme aost 1595, en très grand nombre et occupans toutes les montaignes circonvoysines. De quoy ne s'estonnans, les habitans rappellent au son de la cloche ceulx des faubourgs qui estoient la plus part aux champs, lesquels se pensans retirer en la ville, plusieurs furent prévenus et faicts prisonniers, qui fust autant affoiblir lad. ville, oultre que print l'ennemy langue d'eulx, et sceut qu'il n'y havoit en icelle que les habitans.

Ce pendant le mareschal de Biron avec l'avant-garde s'advance, et loge tant ès villaiges circonvoysins qu'en l'extrémité des faubourgs; il envoye son trompette pour sommer la ville de se rendre à luy, mais ne fust ouy led. trompette, ains contrainct de se retirer habillement. De quoy irrité, led. mareschal faict advancer plusieurs capitainnes et soldats pour recongnoistre. Mais on les escarmouche si vivement à cops de mousquets que les plus advancés y demourent ou blessés ou tués, entre lesquels se treuvèrent de signallés capitainnes et fort regrettés par eulx.

Le sambedy mastin, quelques soldats de lad. ville, volontaires, hayant congié du capitainne pour faire une sortie, don-

nent sur ung quartier de l'ennemy, en tuent quelques-uns, ramènent plusieurs chevaulx, bœufs et vaches; duquel succès encouragés, les aultres à toute force vouloient sortir, mais saigement ils furent retenus.

Le mesme jour, environ le midy, l'ennemy faisant tousjours ses approches, dresse par les faubourgs plusieurs barricades, pour empescher les sallies. Quoy faisant, il est escarmouché si à propos que plusieurs demourent sur la place, laissant l'œuvre imparfaite, et n'osans se remonstrer en rue.

Sur les trois heures du soir, voyant la résoulution des habitans, Biron envoya son trompette pour les sommer de nouveau à se rendre, et plusieurs aultres parolles et menasses superflues. Auquel fust respondu par les sieurs lieutenant Jobert, advocat Bontemps et procureur Pécauld, officiers de S. M., et par les sieurs de Montrond, mayeur, docteurs Glanne et Gillaboz, Grilliard et Gillaboz, eschevins de lad. ville, qu'ils ne vuilloient changer de prince, ne pouvans rendre la ville qui ne leur appartenoit pas, ains à S. M. très catholique, pour le service de laquelle ils estoient prests d'exposer leurs biens et leurs vies.

Ce pendant sur les sept heures dud. jour, comme ils veoyoient l'ennemy s'emparer de plusieurs maisons, estans sur le bord de la rivière qui sert de fossé à la muraille et porte appelée de Faramand, et qu'il advançoit ses barricades, ils taschent de l'empescher avec telle tempeste de harquebouzades qu'il les quictast pour se retirer auxd. maisons prochaines de la porte, où l'on ne le pouvoit offencer. Et bien que quelque temps auparavant lon heut ordonné de les desmolir, lon n'heut moyen de ce faire pour la trop soudainne arrivée de l'ennemy, lequel fust contrainct d'en sortir par le feu qui y fust mis; encore qu'il tascha par tous moyens de l'esteindre, montant sur les tects. Mais la pluye de harquebouzades venant de la ville les faisoit rouler à bas comme couvreurs, si que plusieurs y finirent misérablement leurs jours.

De quoy, irrités plus que devant de despit et de rage, ils mettent le feu par tout le faubourg, et bruslèrent plus de six-vingts maisons, perte inestimable et digne de commisération et d'admiration; car jaçoit que les paoures vignerons veoyoient la ruine de leursd. maisons, ne perdoient pourtant couraige. Ains cela les aigrissoit tellement que la douleur et le désir de vengeance se meslans en eulx, les rendoient si animés que toute la nuict ils escarmouchèrent contre l'ennemy qui en recepvoit notable perte, visant toujours à surprendre la ville. Mais l'escalade, sappe, petards et aultres moyens de guerre estoient vains par la vigilance et résoulution des habitans.

Cela faschoit merveilleusement Biron qui s'estoit promis d'emporter la place à la première semonce, et y rafraischir l'armée affamée, et pour entretenir icelle pendant le siége de Salins, où lon conduysoit le canon droittement. Or, veoyant son espérance vainne, il voulut pour la troisiesme fois par ung trompette tenter la constance des Arboisiens, remportant tousjours mesmes responces que les premières. De quoy il advertit son roy qui desjà estoit à Montigny avec le reste de son armée, lui faisant entendre qu'il failloit l'artillerie pour havoir la ville, et que tous aultres moyens seroient vains. Aussitost ils la feirent marcher toute la nuit suyvante avec une diligence incroyable, laissant le desseing premier de la conduyre droict à Salins, qui heut cest heureux delay, pendant lequel les habitans bruslèrent le faubourg où esperoit loger l'ennemy, et heurent le moyen de faire entrer les compagnies d'Espagnols et Wallons, qui fust le salut de la ville, oultre la résoulution des habitans.

En ces entrefaictes, les Arbosiens, ouyans le bruict des chariots sur lesquels estoient les canons, ne cessoient de tirer du costé qu'ils venoient, si que d'un cop d'une petite pièce de fer qui estoit sur l'une des tours, fut le lieutenant de l'artillerie tué proche l'ecclise Saint-Roch, avec l'ung des chevaulx conduysant ung double canon et l'attelage froissé. D'une aultre et sem-

blable pièce furent cinq soldats tués le mesme jour estans derrière une barricade, en l'un des faubourgs, faisans très grand feu, et y demourèrent plusieurs aultres, pensans recongnoistre le fossé. Et se tirèrent aultres cops notables avec admiration de l'ennemy La se monstrèrent bons harquebouziers les sieurs chanoinne Pécauld, Claude Gillaboz, enseigne de la ville, le jeune Grilliard et plusieurs aultres.

Ainsy se passa la nuict du dimanche jusques au lundy septiesme dud. mois, que ceulx d'Arbois veirent six gros canons poinctés en un vergier, proche la tour de Vautravers, par le placement desquels ils jugèrent de quel endroit on les vuilloit battre, et soudain ils tirent une grande tranchée derrière la muraille, le long du jardin du sieur de Jaillon, dressent ung rempart où s'emplia chasceung avec une promptitude non pareille, et jusques aux femmes qui y feirent ung extresme debvoir; si qu'en moins de deux heures le rempart fust en deffence, et plus hault qu'ung homme, et la tranchée profondée convenablement. Alors Biron à qui le temps duroit, ayant à faire ailleurs, et qui heut voulu sans cop férir havoir la ville, mande pour la quatriesme fois son trompette pour parlementer; et pour intimider les habitans, avec luy il envoye ung nommé Lambert de Besançon, pour leur déclairer les forces de l'armée ennemye, la reddition de Pesmes, où il y havoit garnison et ung fort chasteau bien muny d'artillerie, la prinse de Rochefort, la composition de Besançon et le peu d'espérance d'havoir secours. Mais iceulx habitans demourans en leur première résoulution, renvoyent le trompette comme devant, se préparans à endurer telle fortune qu'a Dieu plairoit de leur envoyer.

Cependant les chefs de la ville pourvoyent par tous les quartiers à ce qu'est besoing. Le canon commence à jouer, de telle force qu'ayant tiré soixante et douze cops, la bresche se treuva raisonnable de trente-six pieds, et oultre ce, fusrent abaptues les deffences qu'estoyent sur la tour proche de la bresche. Et

ne feit led. canon aultre mal, grâces à Dieu; saulf qu'il blessà d'ung esclat le capitainne Bonnevaux au visaige, couvrit de poussière le sieur docteur Vuillemin, et l'intéressa ung peu au bras. Et ce que fust admirable, c'èst qu'un cop de canon coppà nect le bras d'une jeune femme qui portoit de la terre, laquelle pour cela ne delaissa virillement de porter son panier jusques sur le rempart.

Ce qu'estant apercceu par Biron, et qu'estoit la bresche garnie d'hommes pour la desbattre, qu'il y havoit ung fossé à passer, lequel toutes fois il n'havoit jamais peu bien recongnoistre, ni ausé en approcher, il change de bapterie pour offencer en flanc ceulx qui estoient deans la tranchée, et vuilloit baptre en deux ou trois endroits, et jà il remuoit les pièces, ce qui estonna quelquement ceulx de la ville. Considérans que si on havoit perdu une vingtainne des principaulx à la bresche, il n'y hauroit personne pour substituer en leur place, qu'il n'estoit aulcung moyen de deffendre la bresche, l'escalade et aultres assaulx qu'on leur livreroit en ung temps par divers lieux, brief, qu'ils n'estoient qu'une poignée de gens contre la très puissante armée d'ung qui se porte roy de France, assisté de la maïeure part de la noblesse du royaulme, du connestable de Montmorency, du duc de Guyse, de deux mareschaulx de France, du seigneur de la Trimouille, petit roy en Poictou, des sieurs de Tournon, Montluc, et infinys aultres seigneurs, et qui plus est, les habitans désespérans de tout secours, sommés pour la dernière fois, bien que heussent plusieurs volontiers préféré la mort, vaincus de la pitié qu'ils havoient des paovres femmes, viellards et enfans, et forcés par la nécessité, composèrent, honneur et vie des hommes et femmes saulfs.

Après l'accord, le mareschal de Biron ordonna qu'on ne feist aulcun tort aux habitans, que chacun se tint en sa maison ou en l'ecclise, et déclaira qu'il travailleroit courtoysement pour le regard des meubles. Mais les principaulx de la ville, comme

les officiers de S. M., eschevins et quasi tous aultres gens de qualité, incertains quelle yssue prendroit l'affaire, craignans d'estre forcés par les ennemys de prester aulcung serement de fidélité au Byarnois (combien que plustost ils heussent enduré mille morts), aymèrent mieulx quicter la ville après la prinse d'icelle, et se soubmettre à payer grosses rançons à quelques capitainnes et soldats pour sortir dehors, préférans leur honneur et fidélité dehue à leur bon roy, à leurs biens que dès lors ils quictèrent; combien que demourans dedans, ils heussent conservé bonne partie de leurs biens, comme feirent d'aultres qui ne perdirent pas à beaulcop près tant que eulx.

Ce pendant l'on pille, butine et saccage la ville pleinne de tous biens; le Byarnois faict vendre les vins et grainnes des paovres habitans par commis qu'il despute exprès, par lesquels fust recongneu que pour un seul jour il tira du vin pour quatorze mille escus, et proportionnément les jours suyvans jusqu'au vendredy.

Le mardy arriva en la ville le duc de Guyse, le sieur de Tournon, malades et plusieurs aultres des principaulx François.

Le mercredy après y vint aussy led. Byarnois, et voyant le peu d'habitans, s'estant bien particulièrement informé du nombre qu'ils estoient avant la prinse, s'estonna. Et comme la vertu hat cela de propre qu'elle est admirable, mesme aux ennemys, il louat leur constance, disant hault et clair en présence de plusieurs, qu'il souhaitteroit que ses subjects luy feussent aussy fidelles que ce bon peuple estoit envers son roy. Et de faict, il empeschat en partie qu'on ne continuast aux oultraiges, cruaultés et barbaries que lon exerceoit à l'endroit de plusieurs contre les pactes convenues. Mais ce non obstant, il ne delaissat de contraindre les habitans demourés en la ville de lui promectre la somme de dix mil escus avec reciproque asseurance de faire relascher tous prisonniers sans rançons et de ne rien emporter de lad. ville, ce qui fust observé à la Françoise et façon que le

rapporte Spartian. Depuis lad. somme fust modérée à sept mil escus par les sieurs desputés à faire la nutralité, sans aulcune charge des habitans, lesquels à bon droict prétendoient n'y estre tenus, attendu qu'ils havoient payé rançons montans à plus de vingt mil escus. Et d'ailleurs havoit-on emporté tous les meubles de la ville, et estoit l'obligation réciproque.

Mais comme lesd. desputés s'en estoient obligés, et qu'il y havoit un conseillier de la cour de Parlement, nommé Monsieur Galyot, qui en estoit, les paovres habitans hont par provision estés condamnés à les porter et payer au lieu de Berne, auquel lieu l'advocat Bontemps, et aultres du conseil les portèrent, non sans grands frais, et receurent beaulcop de faveurs du sénat de Berne, ce que fust un demy an après la prinse.

Mais pour reprendre le fil du discours, le Byarnois meet en la ville une grosse garnison, et pour capitainne le sieur de la Morillière, qui y séjourna jusqu'au sambedy suyvant. Après le despart duquel le colonnel Galatty, Suysse, y entra et y demoura jusques au dimanche contre le midy, que les habitans, cherchans à se faire quicter de ceste garnison, font courir un bruict salutaire que les Espaignols s'approchoient pour les secourir. Ce que donna telle espouvante aux Suysses qu'ils quictèrent les tables, n'estans encore saouls des bons vins d'Arbois, bien qu'ils heussent tousjours continué à boire dès leur entrée. Ainsy rentra la ville en sa première liberté et telle ysseue heut sa calamité.

Or en ce siége et prinse, se doibt remarquer pour faveur spécialle de Dieu, obtenue par l'intercession de nos bons saincts tutélaires, monseigneur Sainct Claude et monseigneur Sainct Just, nostre patron ; que lors de la bapterie personne n'y demoura mort ; et combien que l'ennemy fust envenimé contre lesd. habitans pour la perte qu'il havoit receue, pour le desdain du refus et résistance que havoit faicte une petite ville à toute la puyssance de France, et finallement pour l'empesche-

ment qu'ils reprochoient à ceulx d'Arbois havoir doné aux desseings de S. M. françoise, signamment à la prinse de Salins, disans que tous méritoient la chorde. Ce non obstant, il n'y heût qu'ung homme tué, confessant librement led. ennemy que la bonté de Dieu préservoit lesd. d'Arbois. Toutes fois il est vray que *le paovre capitainne PRINCE fust pendu contre la foy promise*, à la vindicative réquisition du comte de Chateauroux, seigneur d'Estrabonne, auquel lieu led. capitainne PRINCE havoit commandé deans le chasteau pendant quelque temps.

Par fin, ce qui est digne d'admiration, c'est la mort estrange d'ung capitainne françois, lequel entrant en l'ecclise Saint Just avec blasphesmes exécrables, tomba mort subitement, sur le sœuil de la grand-porte, tirant la langue, laquelle il havoit à demy tronçonnée de ses dents. Le mareschal de Biron, tost après entrant en l'eccli e le havant veu, s'informe du faict, et le faict visitter s'il estoit blessé; ce que ne havant treuvé, il s'estonnat grandement, et dict qu'il havoit cela bien mérité. Et à l'instant, mit l'épée au poing, chassant les impies soldats qui de leurs mains sacriléges polluoient le sainct lieu; et de faict, il tuat ung capitainne ou soldat devant l'autel de sainte Radegonde. Au surplus, il s'est recongneu que tant durant le siége que jusqu'à la sortie de l'armée, plus de trois cens y hont esté tués.

Voilà sommairement le fidelle debvoir que hont rendu ces paoures habitans affectionnés à leur roy; de quoi hat rendu tesmoingnage monseigneur le connestable de Castille par lettres très favorables, la copie desquelles vad cy jointe, les exemptant des logemens des soldats, avec promesse de le faire entendre où il convenoit, et de les faire recompencer par la libéralle main de S. M., au service de laquelle ils sont plus prests et plus zélés que jamais.

Translat de la lettre de monseigneur le connestable de Castille à messieurs les mayeur, eschevins et conseil de la ville d'Arbois.

Messieurs, ung gentilhomme me hat apporté vos lettres du 24ᵉ d'aost et informé de vos travaulx, lesquels me donnent aultant de peinne que je suis bien asseuré comme vous vous estes bonnement deffendus, et honnorablement havez procédé contre l'armée de l'ennemy; de quoy lon ne debvoit mieulx espérer de vostre valleur et fidélité, que de vivre et mourir au service de vostre roy et seigneur, à qui je hay jà doné compte de l'estat auquel vous vous retreuvez, et suys en espoir que de sa royalle et libéralle main vous soyez rémunérés et aydés comme il est raison, et comme vous le méritez. Pour cest effect, je vous offre de nouveau toutes les intercessions que désirerez de moy.

Maintenant il convient que entre vous tous, vous vous aydiez à retorner à vous refaire de vos ruynes passées, le remède desquelles je heusse procuré si à temps m'en heussiez requis. J'escrips à monsieur de Clerveaux qu'il hayt à vous soulager, et descharger de toutes sortes de logemens de gens de guerre, et aultres charges semblables. De mesme feray-je quand je iray par de là avec cette armée, avec la volunté en vérité que tousjours je procureray votre proffict et bénéfice.

Quant aux munitions que havez fornyes pour les trouppes de sa Majesté pendant le temps qu'elles sont estées vers vous, il serat bon que m'envoyez vos comptes, à fin que je commande qu'ils soient veus, et y soit pourveu et satisfaict comme je le désire et le veulx.

Sur ce, messieurs, je prie Dieu qu'il vous hayt en sa sainte garde.

A Pesmes, le 31 aost 1595.

Signé JUAN DE VELASCO, *connestable.*

FIN.

ment qu'ils reprochoi...
desseings de S. M. ...
lins, disans que tous ...
n'y heut qu'ung homme ...
que la bonté de Dieu ...
est vray que *le pauvre* ...
la foy promise, ...
teauroux, seigneur d'Estam...
PRINCE havoit commandé ...
temps.

Par fin, ce qui est ...
d'ung capitainne françois, ...
avec blasphesmes ...
seuil de la grand-por...
demy tronçonné de ses ...
après entrant en ...
le faict visitter s'il es...
s'estonnat grandement ...
à l'instant, mit l'espée ...
de leurs mains ...
il tuat ung capitaine ...
gonde. Au surplus, ...
que jusqu'à la sortie ...
tués.

Voilà sommaire... ...
paoures habitans ...
moingnage monseig...
très favorables, la ...
des logemens des ...
où il convenoit, ...
de S. M., ou ...



rapporte Spartian. Depuis lad. somme fust modérée à sept mil escus par les sieurs desputés à faire la nutralité, sans aulcune charge des habitans, lesquels à bon droict prétendoient n'y estre tenus, attendu qu'ils havoient payé rançons montans à plus de vingt mil escus. Et d'ailleurs havoit-on emporté tous les meubles de la ville, et estoit l'obligation réciproque.

Mais comme lesd. desputés s'en estoient obligés, et qu'il y havoit un conseillier de la cour de Parlement, nommé Monsieur Galyot, qui en estoit, les paovres habitans hont par provision estés condamnés à les porter et payer au lieu de Berne, auquel lieu l'advocat Bontemps, et aultres du conseil les portèrent, non sans grands frais, et receurent beaulcop de faveurs du sénat de Berne, ce que fust un demy an après la prinse.

Mais pour reprendre le fil du discours, le Byarnois mect en la ville une grosse garnison, et pour capitainne le sieur de la Morillière, qui y séjourna jusqu'au sambedy suyvant. Après le despart duquel le colonnel Galatty, Suysse, y entra et y demoura jusques au dimanche contre le midy, que les habitans, cherchans à se faire quicter de ceste garnison, font courir un bruict salutaire que les Espaignols s'approchoient pour les secourir. Ce que donna telle espouvante aux Suysses qu'ils quictèrent les tables, n'estans encore saouls des bons vins d'Arbois, bien qu'ils heussent tousjours continué à boire dès leur entrée. Ainsy rentra la ville en sa première liberté et telle ysseue heut sa calamité.

Or en ce siége et prinse, se doibt remarquer pour faveur spécialle de Dieu, obtenue par l'intercession de nos bons saincts tutélaires, monseigneur Sainct Claude et monseigneur Sainct Just, nostre patron ; que lors de la bapterie personne n'y demoura mort ; et combien que l'ennemy fust envenimé contre lesd. habitans pour la perte qu'il havoit receue, pour le desdain du refus et résistance que havoit faicte une petite ville à toute la puyssance de France, et finallement pour l'empesche-

ment qu'ils reprochoient à ceulx d'Arbois havoir doné aux desseings de S. M. françoise, signamment à la prinse de Salins, disans que tous méritoient la chorde. Ce non obstant, il n'y heût qu'ung homme tué, confessant librement led. ennemy que la bonté de Dieu préservoit lesd. d'Arbois. Toutes fois il est vray que *le paovre capitainne PRINCE fust pendu contre la foy promise*, à la vindicative réquisition du comte de Chateauroux, seigneur d'Estrabonne, auquel lieu led. capitainne PRINCE havoit commandé deans le chasteau pendant quelque temps.

Par fin, ce qui est digne d'admiration, c'est la mort estrange d'ung capitainne françois, lequel entrant en l'eeclise Saint Just avec blasphesmes exécrables, tomba mort subitement, sur le seuil de la grand-porte, tirant la langue, laquelle il havoit à demy tronçonnée de ses dents. Le mareschal de Biron, tost après entrant en l'eecli e le hayant veu, s'informe du faict, et le faict visitter s'il estoit blessé: ce que ne hayant treuvé, il s'estonnat grandement, et dict qu'il havoit cela bien mérité. Et à l'instant, mit l'épée au poing, chassant les impies soldats qui de leurs mains sacriléges polluoient le sainct lieu; et de faict, il tuat ung capitainne ou soldat devant l'autel de sainte Radegonde. Au surplus, il s'est recongneu que tant durant le siége que jusqu'a la sortie de l'armée, plus de trois cens y hont esté tués.

Voilà sommairement le fidelle debvoir que hont rendu ces paoures habitans affectionnés à leur roy; de quoi hat rendu tesmoingnage monseigneur le connestable de Castille par lettres très favorables, la copie desquelles vad cy jointe, les exemptant des logemens des soldats, avec promesse de le faire entendre où il convenoit, et de les faire recompencer par la libéralle main de S. M., au service de laquelle ils sont plus prests et plus zélés que jamais.

violés sans scrupule, et la province se voyait livrée à toutes les horreurs de la guerre, sans que l'Espagne pût la protéger ni la défendre. A aucune époque elle n'avait eu plus de souffrances à endurer que pendant les dix dernières années du règne de Louis XIII. Une armée française, conduite par le duc de Longueville et le comte de Guébriant, et les Suédois que commandait le duc Bernard de Weymar, le plus célèbre des lieutenants du roi Gustave-Adolphe, tué à Lutzen, avaient couvert le pays de sang et de ruines.

Ces temps affreux étaient passés, et à la faveur de cette paix, les cœurs naissaient à l'espérance qu'ils ne se renouvelleraient pas. Mais depuis plusieurs siècles, les rois de France n'avaient eu d'autre pensée que d'étendre leurs états jusqu'au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, limite que la nature des lieux leur assigne. Tôt ou tard, d'après cette pensée, la Franche-Comté devait appartenir à cette grande famille française, dont la langue était la sienne, et dont elle n'avait pu cesser de faire partie que par un de ces mouvements souvent inexplicables de la politique, ou que les circonstances ont commandés.

De sa première épouse, Elisabeth de France, fille de Henri IV, le roi d'Espagne Philippe IV n'avait conservé qu'une fille, Marie-Thérèse. Après trois ans de veuvage, il s'était uni en secondes noces à Marie d'Autriche, dans l'espoir qu'il lui naîtrait un fils, dans la personne duquel se perpétuerait sur le trône de la péninsule, la race de Charles-Quint. Cet espoir s'étant réalisé, le mariage de l'infante, qu'avait fait rejeter jusqu'alors la

crainte de voir les deux monarchies soumises au même sceptre, fut résolu. Néanmoins, comme en sa qualité d'aînée, d'après la coutume espagnole, la princesse était présomptive héritière de la couronne, il fut stipulé qu'elle renoncerait publiquement et solennellement à la succession des états paternels. Précaution que le roi Philippe qualifia de *paturata* (niaiserie), prévoyant bien qu'elle ne serait point une barrière à l'ambition de son gendre futur.

Ce prince ayant cessé de vivre en 1665, son deuxième fils, l'aîné était mort, fut reconnu, sans opposition, sous le nom de Charles II, son successeur sur le trône d'Espagne et dans toutes les possessions trans-atlantiques dépendantes de ce royaume. Agé de cinq ans à peine, sa faiblesse était si grande et sa santé si chancelante que personne ne croyait qu'il pût arriver à l'adolescence. Dans cet état de choses, Louis XIV vit une occasion favorable à l'exécution de ses desseins. Ce n'était point le trône d'Espagne qu'il convoitait ; la réunion des deux peuples sous un même souverain eût été trop périlleuse, et l'Europe entière s'en serait alarmée; mais deux provinces, la Flandre et la Franche-Comté, dont, près de deux siècles auparavant, Louis XI avait tenté la conquête, étaient à sa convenance. La dot de Marie-Thérèse, fixée en argent, n'avait point été payée; il prétendit que d'après la jurisprudence en vigueur dans ces deux provinces, leur possession était dévolue à la princesse, et qu'au défaut de sa dot, elles devaient lui être abandonnées. La régence espagnole rejeta ces prétentions, et la guerre fut déclarée en 1667.

Tout était préparé pour la soutenir, la poursuivre avec activité et en assurer le succès. Louis n'ignorait pas que si le peuple Franc-Comtois était affectionné à l'Espagne, il n'en était pas de même de la noblesse qui, de tout temps, n'avait vu dans les Espagnols que des étrangers dont la domination, quoique peu sensible, était une injure pour elle. Le Parlement qui partageait avec le gouverneur, nommé par le roi catholique, le gouvernement du pays, n'était pas éloigné de ces sentiments, et la division du pouvoir entre ces deux autorités était une source de conflits et de tiraillements qui ne tendaient qu'à nuire à la défense générale. Il ne fut pas difficile au roi de France de se créer, soit à prix d'or, soit par de brillantes promesses de dignités et d'honneurs, des partisans dévoués, dont l'influence le servirait mieux que la force des armes. Au premier rang de ceux qui furent ainsi gagnés à sa cause, les contemporains ont signalé le gouverneur lui-même, Philippe de la Baume, marquis d'Yenne, et le fameux Jean de Watteville, mort en 1702, abbé de Baume.

Certain que la rapidité de ses mouvements serait un moyen irrésistible de surmonter tous les obstacles, Louis n'attendit pas la fin de l'hiver pour commencer ses opérations. Vingt mille hommes de ses meilleures troupes, dont il voulut prendre en personne le commandement, avec le grand Condé pour premier lieutenant, furent dirigés sur la province et l'envahirent sur plusieurs points dès les premiers jours de février 1668. Avant la fin du mois, tout était consommé, et les villes, assaillies à l'improviste, s'étaient soumises, après

quelque simulacre de résistance, convenu pour sauver les apparences aux yeux du gouvernement espagnol, qui pourtant n'y fut pas trompé.

Cette conquête si prompte et si peu disputée, précédée de celle d'une partie de la Flandre, avait vivement alarmé l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. L'empereur Léopold I[er] qui, par une convention secrète, s'était engagé à n'entraver en rien l'exécution des desseins de Louis, ordonna dans ses états de nombreuses levées; les Suisses tremblèrent pour leur liberté, et se précautionnèrent pour la défendre, et la Hollande, prévoyant qu'au printemps suivant le reste de la Flandre tomberait au pouvoir des Français et les lui donnerait pour voisins, écouta les propositions de l'Espagne. Sur la demande de cette dernière puissance, une ligue offensive et défensive, publiquement motivée par la nécessité de mettre un frein à l'ambition de Louis XIV, fut conclue en cinq jours à La Haye, entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède.

De cette formidable coalition résultaient de trop graves difficultés pour que la prudence n'obligeât pas le monarque français à renoncer à ses desseins ou du moins à en ajourner l'accomplissement. Il céda, mais en frémissant, et la paix conclue à Aix la-Chapelle lui assura la possession des places de la Flandre qu'il avait conquises, mais fit rentrer la Franche-Comté sous la domination de ses anciens maîtres.

Ce traité qu'il avait subi, la Hollande en était le premier auteur. Louis ne l'oublia pas, et ayant réussi à dissoudre l'alliance qui unissait à l'Angleterre ce peu-

ple commerçant, la guerre lui fut déclarée, et alors s'ouvrit cette mémorable campagne de 1672, qui répandit sur les armes de la France un si brillant éclat. Les premiers projets du conquérant redevenus ainsi exécutables, il ne pensa plus qu'à les réaliser, et l'Espagne ayant une seconde fois rejeté ses prétentions, il voulut que la force les fît prévaloir.

L'année 1674 venait de s'ouvrir : une de ses nombreuses armées marche sur la Franche-Comté, qui cette fois encore, n'échappera point à l'étreinte qu'il lui prépare.

II.

Conduite du gouvernement espagnol en Franche-Comté. Réclamations des villes. Le marquis de Listenois. Approche des Français. Préparatifs de résistance. Le magistrat d'Arbois.

Les chances du succès s'étaient bien multipliées depuis 1668. L'extrême facilité de la conquête avait profondément irrité le gouvernement espagnol ; il ne voulut voir que l'œuvre de la trahison dans un événement qui, en grande partie, pouvait être attribué à son incurie et à sa faiblesse. Si l'invasion française n'avait éprouvé nulle part de sérieuse résistance, c'était à lui-même, qui n'avait rien prévu, qui n'avait ordonné aucun préparatif, envoyé aucune force pour la défense de la province, qu'il devait s'en prendre. Il aima mieux en jeter toute la faute sur la noblesse et sur la magistrature, et ne songea qu'à les dépouiller l'une et l'autre de prérogatives consacrées par le temps, et dont la perte devait les indisposer d'autant plus qu'elle leur paraîtrait injurieuse et flétrissante.

A peine fut-il rentré en possession du pays que le Parlement, institué par Jeanne de Bourgogne, épouse du roi de France Philippe le Long, au commencement du quatorzième siècle, et rendu sédentaire à Dole, par Philippe le Beau, père de Charles-Quint, en 1500, fut dissous et remplacé par une Chambre dite de Justice, dont les arrêts, regardés comme dictés par l'autorité absolue du roi, n'offraient en rien cette garantie d'équité que peut seule assurer l'indépendance du magistrat. Au marquis d'Yenne, réfugié en France, où il avait reçu de Louis XIV le grade de lieutenant-général des armées et une pension annuelle de vingt mille livres, succéda comme gouverneur un seigneur flamand, le prince d'Arenberg. Jusqu'alors, le gouvernement du pays n'avait jamais été conféré qu'à des membres des grandes familles franc-comtoises, ce qui était un hommage sagement rendu à la loyauté des habitants de la province, et lui reconnaissait, en quelque sorte, le droit de se régir elle-même. Non content de cette impolitique dérogation à un usage consacré par le temps, le cabinet de Madrid investit le prince de pouvoirs illimités, ce qui était une violation des franchises et libertés du pays, et le chargea spécialement de faire, sur la conduite et les sentiments politiques de tous les particuliers, les informations les plus sévères. Tous les emplois locaux possédés par des Franc-Comtois leur furent brusquement enlevés, et accordés à des regnicoles besoigneux, accourus en foule pour s'enrichir aux dépens de la province.

Bientôt le prince d'Arenberg, homme peu capable du

reste, ne parut point assez dévoué, et un hidalgo espagnol, Don Hieronymo de Quignonez, fut désigné pour le remplacer. La nomination du premier avait soulevé une réclamation (1), l'arrivée du second la fit renouveler, mais ni l'une ni l'autre ne furent écoutées. Après un séjour de courte durée, Quignonez fut rappelé et céda son gouvernement à Don Francisco Gonzalez Alvelda. Tous deux, si l'on en croit les annalistes contemporains, ne virent dans l'exercice de leur pouvoir qu'une occasion favorable de se procurer les moyens de bâtir des châteaux à leur retour en Espagne (2).

A ce grief qui blessait particulièrement la noblesse, s'en joignit un second, beaucoup plus grave, qui mécontenta vivement tous les possesseurs du sol, sur lesquels pesaient les charges publiques. Les impôts de la province consistaient en un don gratuit, voté librement chaque année par les députés des quatorze villes, assemblés à Dole ou à Besançon. Sous prétexte que la sûreté de la province nécessitait la présence d'un corps de troupes réglées assez nombreux pour la défendre en cas d'attaque, les gouverneurs espagnols s'arrogèrent le droit de lever par voie d'ordonnance des impôts non consentis, et par un sentiment de méfiance que rien ne justifiait, appelèrent des troupes allemandes et lorraines qui, mal disciplinées, se livraient à des excès que leurs chefs ne s'occupaient nullement de prévenir ni de réprimer. Non-seulement les habitants étaient astreints au logement et à la nourriture de ces troupes, ils devaient en outre subvenir à leur solde et à leur entretien.

Une telle conduite ne pouvait avoir que de funestes résultats. Les villes firent entendre d'énergiques récla-

mations (3), et refusèrent péremptoirement les sommes qui leur étaient demandées à l'effet d'entretenir les soldats étrangers appelés pour la défense du pays. Encouragé par cette preuve éclatante d'un mécontentement d'autant plus légitime que depuis 1668, en moins de cinq ans, douze millions avaient été levés sur la province qui antérieurement ne payait chaque année que trois cent mille francs, et où la misère était à son comble, Claude-Paul de Bauffremont, marquis de Listenois, s'efforça de soulever les villes. Mais comme il était connu pour être dévoué sans réserve à la France, ses tentatives n'obtinrent aucun succès. Dans l'espérance que son exemple entrainerait ses compatriotes, il leva l'étendard de la révolte, et se mit en campagne à la tête de ses vassaux de Clervaux-les-Vaux-d'Ain, mais sa témérité fut loin d'être suivie du résultat qu'il en attendait. Rencontrée près de Saint-Lauthein, entre Sellières et Poligny, par le colonel Massiette, sa troupe fut battue et dispersée, et grâce à la rapidité de sa fuite, il parvint à se retirer en France, où il entra au service de Louis XIV, en qualité de lieutenant-général.

Si, à peu d'exceptions près, la noblesse franc-comtoise était peu affectionnée à l'Espagne, il n'en était pas de même du peuple des villes et des campagnes, auquel il importait peu de se voir administrer par elle ou par des étrangers. Aux yeux même d'un grand nombre, cette exclusion était la juste punition de la conduite tenue en 1668, et quant aux impôts qui, depuis cette époque, accablaient la province, il voulait y voir une nécessité passagère, et pensait qu'aussitôt tout danger de nouvelle attaque passé, tout rentrerait naturellement

dans l'ordre antérieur. C'était le souvenir de cet ordre qui l'attachait à l'Espagne; le produit des impôts levés sur lui, lesquels, pour la province entière, comme nous l'avons dit plus haut, ne dépassait pas trois cent mille francs, équivalents à deux cent mille livres tournois (4), et librement consentis par les députés des villes, ne sortait pas du pays, et était employé tout entier aux dépenses locales. Bien plus, le pays étant pauvre et sans commerce, des sommes considérables extraites des mines du nouveau monde, et sorties du trésor de Madrid, étaient, de temps à autre, répandues dans les classes indigentes. Peu ou point d'impôts, des secours dans les années calamiteuses, il n'en fallait pas davantage au gouvernement pour se concilier l'attachement populaire.

Mais en face d'une attaque aussi formidable que celle du roi de France, que pouvait faire ce peuple, dont on s'était maladroitement aliéné les chefs naturels, et qui, généralement plongé dans une profonde ignorance, était incapable de se diriger lui-même, ou de trouver dans ses rangs des hommes en état d'utiliser ses efforts et son énergie? Dans un danger imminent, il ne suffit pas du concert des volontés, il faut à ces volontés un centre qui les réunisse en faisceau, et les conduise au but qu'elles se proposent d'atteindre.

Telle était la situation de la province lorsque tout-à-coup le bruit s'y propage que la guerre est de nouveau déclarée entre l'Espagne et la France. A cette terrible nouvelle, à laquelle se joint l'annonce que de nombreux corps ennemis se réunissent dans la Bresse et dans le duché de Bourgogne, toutes les villes fortifiées se pré-

parent à la résistance et rétablissent leurs remparts que l'espoir d'une longue paix avait laissé tomber en ruines. Les dizaines se réorganisent, des armes et des munitions de guerre s'amoncèlent dans les arsenaux, les villages retrahants reçoivent l'ordre de se tenir prêts, au premier signal, à quitter leurs demeures et à se renfermer dans les villes où ils doivent guet et garde, avec leurs troupeaux, leurs denrées, et tout ce qu'ils possèdent de précieux.

Dans ce patriotique mouvement, on devait s'attendre qu'à l'exemple de leurs ancêtres, les habitants de la petite ville d'Arbois ne resteraient point en arrière. Nulle part peut-être, le gouvernement du roi catholique ne comptait plus de sujets résolus et dévoués. Un seul homme y était signalé comme ne partageant pas les sentiments dont la population était animée; c'était le prieur de Saint-Just, l'abbé de Chamilly, qui était d'origine française, et dont le frère, lieutenant-général au service de Louis XIV, était investi d'un commandement dans l'armée rassemblée pour envahir le pays (5). A ce titre, mais plus encore à raison des dîmes qu'il percevait, et qui composaient la plus grande partie des revenus de son bénéfice, il se voyait en butte à l'animadversion populaire, et aucun de ses actes, aucune de ses paroles n'échappaient à l'attention haineuse dont il était l'objet.

Le mayeur de la ville était messire PHILIBERT VOITURIER, dont la famille ancienne et respectée, disparue depuis cette époque, jouissait d'une influence qu'elle avait constamment employée au bien général. A ses côtés paraissaient ses trois échevins, CLAUDE-DENIS BONTEMPS, JEAN-BAPTISTE DOMET et CHARLES-FRANÇOIS REGNAULD, hommes

non moins recommandables par leur position sociale et leur caractère. Dans cette critique circonstance, ces dignes chefs de la cité ne faillirent point à leur devoir et l'imminence du danger n'étonna point leur courage.

La position était la même que celle où, en 1595, avaient été leurs ancêtres. Aucune force, venue de la métropole, ne protégeait la Comté ; les troupes allemandes et lorraines que les gouverneurs y avaient appelées l'année précédente, et qui s'y étaient livrées sans obstacles et sans motifs aux plus affreux excès, en étaient sorties sur les instances des députés des villes et à la grande joie des habitants, dont la sûreté, dès ce moment, ne dépendait que d'eux seuls. Quelques faibles garnisons occupaient les places de Besançon, Gray, Dole et Salins; elles se composaient des *Elus*, nom que l'on donnait à trois ou quatre régiments levés à la hâte, et formés d'hommes dont la plupart, artisans ou cultivateurs, étaient inhabiles au métier des armes.

Cet abandon ne découragea point le magistrat d'Arbois. Depuis les derniers jours du mois d'octobre 1673, époque où fut connue la déclaration de guerre, les mesures de sûreté se multiplient par ses ordres. Deux des portes de la ville, Oudin et Courcelles, sont murées, et une dizaine est commandée pour veiller jour et nuit à chacune des deux autres, Picardet et Faramand, lesquelles ne doivent être ouvertes qu'à l'aube du jour, et fermées aussitôt que le soleil a disparu de l'horizon. Pendant la nuit entière, un gardien, établi au clocher de Saint-Just, doit en parcourir la galerie à chaque demi-heure, en sonnant une clochette, et s'il paraît dans

la campagne quelque troupe à pied ou à cheval, en donner aussitôt l'avis. Plusieurs dizaines reçoivent l'ordre de se tenir, constamment armées, sur la grande place et sous le péristyle de l'hôtel-de-ville; les fortifications sont visitées et réparées partout où il est jugé nécessaire; il est enjoint aux habitants des faubourgs de retirer leurs meubles dans l'enceinte de la ville, et interdit à tout particulier de la quitter sans une permission expresse, sous aucun prétexte, et sous peine de mille livres d'amende. Les ecclésiastiques eux-mêmes sont invités à monter la garde, et tous les objets précieux servant au culte, ainsi que les chartres et titres de la ville, sont transportés, sous escorte, au château Saint-Agne (6).

III.

L'Hermitage d'Arbois. Le frère Hilarion Lespaly. Coutume ou usage dans les cas d'invasion.

Assise au pied de la chaîne de montagnes dont se compose le premier plateau du Jura, et qui l'environnent de toutes parts, excepté à l'ouest où s'étend une riche et belle campagne, la ville d'Arbois est commandée au midi par une côte abrupte, dont la base touche à ses premières maisons, et qui portait autrefois le nom de Chatelbœuf. Vers la fin du quinzième siècle, en reconnaissance d'une victoire remportée près du village de Dournon (7) sur un nombreux détachement des troupes du roi de France Charles VIII, le magistrat fit élever non loin du sommet de cette côte une petite chapelle, ou plutôt un oratoire, consacré à la Vierge mère, dont la protection était réputée avoir assuré le succès qui présageait la prochaine délivrance de la province.

Environ un siècle plus tard, un hermite, connu sous

le nom de frère Polycarpe, fut autorisé à construire une cellule attenant à l'oratoire, sous la condition qu'il veillerait à la conservation de ce monument religieux. Il venait de mourir, lorsqu'arriva du Brabant un vieux soldat, natif de Frontenay (8), nommé Pierre Denys, qui, après avoir fait longtemps la guerre dans les armées espagnoles, avait revêtu la robe d'hermite, et consacré à la vie cénobitique le peu de jours qui lui restaient à passer sur la terre. Il apportait du village de Montaigu, situé à environ trente kilomètres de Louvain, une statuette miraculeuse de la Vierge, et l'hermitage de Polycarpe, ayant acquis déjà quelque célébrité, se trouvant en même temps peu éloigné du lieu de sa naissance, il résolut d'y fixer la demeure de l'image sacrée, et de l'y exposer, sous sa garde, à la vénération des fidèles (9). Le magistrat accueillit avec joie la proposition du pieux hermite, sous la réserve qu'elle serait approuvée du révérendissime archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, qui à cette dignité joignait le titre de prieur de Saint-Just d'Arbois.

Cette approbation obtenue, frère Denys se mit à l'œuvre. Les matériaux de construction, la pierre et le bois, se trouvaient sur place ou à proximité. Une masse de rocher vif, qui s'élevait derrière l'édifice primitif, fut profondément entamée, et sur son emplacement furent construites la chapelle et la demeure du frère, qui y mourut accablé d'années, en 1643.

L'hermite qui lui succéda, si toutefois le poste ne resta pas vacant, n'a laissé aucune trace de son passage. En 1651, la garde de l'hermitage fut confiée à un religieux du même ordre, Hilarion Lespaly, dont le lieu de nais-

sance est inconnu. Ainsi que frère Denys, Hilarion avait porté les armes dans sa jeunesse, et s'y était distingué par son audace, son intelligence et son intrépidité. Pendant la guerre affreuse qui, dix années entières (1632 à 1642), avait désolé la Comté, il avait combattu dans les rangs de ces braves cantonniers, ou chasseurs francs, qui sous la conduite du colonel Du Saix d'Arnans, et des capitaines Lacuson et Pécauld, étaient devenus la terreur de l'ennemi. La paix ayant rendu ses services inutiles, il avait embrassé la vie religieuse. Ce n'était pas qu'il eût tout à fait dépouillé le vieil homme, et qu'en échangeant contre la robe d'hermite la casaque militaire, il en eût abjuré les penchants et abandonné les allures. On voyait clairement que l'esprit de son premier état avait jeté en lui de si profondes racines que leur extirpation complète était impossible. Mais il fallait vivre, et à cette époque de pieuse ferveur et de misère générale, la robe et le capuchon étaient un moyen infaillible de ne pas mourir de faim, sans s'assujettir aux rudes et pénibles travaux des laboureurs et des vignerons, travaux qui souvent ne les garantissaient pas des angoisses du besoin.

Chasseur déterminé et tireur adroit, Hilarion ne s'était point séparé de la carabine dont il avait fait dans ses courses guerrières un usage meurtrier. Quand il ne descendait pas à Arbois, qu'il ne parcourait pas les villages pour quêter, ou que ses devoirs religieux ne le retenaient pas dans son hermitage, on était sûr de le rencontrer sur les bords de la Cuisance, où il pêchait avec un succès remarquable, ou dans les forêts dont l'étendue embrasse l'espace compris entre les villages de la

Châtelaine, de Molain et de Pupillin. Le nombreux gibier qui les peuplait alors n'échappait qu'avec peine à sa fidèle carabine, et formait à son ordinaire un supplément dont la privation lui eût été sensible. Une tradition rapporte que dans une de ses courses, il s'était inopinément trouvé face à face d'un ours, et que, soit par son extrême vigueur, soit par son adresse, il avait, à la suite d'un combat terrible, fini par triompher de ce redoutable adversaire.

La chasse n'était pas la seule occupation d'Hilarion dans ses excursions à travers la forêt d'Arbois, où se remarque encore un sentier, appelé de son nom, conduisant de l'hermitage au village de Molain, à la distance de dix kilomètres, au midi. Il y recueillait les simples qu'il avait appris à distinguer, et dont quelques connaissances médicales lui avaient enseigné l'usage dans un grand nombre de maladies. Il les distribuait gratuitement aux ménagères des faubourgs qui l'écoutaient comme un oracle, et en revanche, remplissaient son bissac. De leur côté, les vignerons se plaisaient à le régaler de ce qu'ils avaient de meilleur en vins, et souvent il arrivait qu'en remontant à son hermitage, la tête un peu offusquée par les fumées de la traîtresse liqueur, il s'écriait : « Ah ! vin blanc, vin clairet, si vous ne vous » accordez pas, et si vous m'empêchez de marcher, » nous coucherons tous les trois à la belle étoile ! » La bonté de son cœur, son obligeance inépuisable le faisaient chérir dans toute la classe laborieuse de la population, et toutes les fois qu'il descendait dans la ville, on voyait les enfants s'attrouper, courir à sa rencontre, et l'accueillir avec des cris de joie.

Mais, comme toute médaille a son revers, le magistrat et le clergé, tout en reconnaissant ses bonnes qualités, ne lui étaient pas aussi favorables que le reste de la population. On trouvait qu'il était inconvenant à un religieux de se livrer à l'exercice de la chasse et de la pêche; de plus, Hilarion avait pour commensal un frère de son ordre, nommé Joseph Gallois, et l'on prétendait qu'ils menaient ensemble une vie moins édifiante que joyeuse. L'esprit rigoriste de ce temps en était vivement scandalisé. Plus d'une fois, on avait menacé Hilarion de lui enlever ses filets de pêche et sa carabine; on était même allé jusqu'à lui signifier qu'il serait expulsé, ainsi que son compagnon, s'ils ne s'amendaient pas l'un et l'autre. L'incorrigible frère n'avait pris nul souci de la menace, contre laquelle il savait que la faveur populaire le protégerait, et l'on s'etait borné à remplacer le frère Gallois par un prêtre de Poligny, Pierre Maigrot, qui prit le solennel engagement de se comporter en bon et vrai religieux.

Lorsque le pays était menacé d'une invasion, il était d'usage d'allumer sur toutes les montagnes, de distance en distance, des feux qui, en quelques heures, répandaient partout la nouvelle de l'approche de l'ennemi, et servaient d'appel aux armes. C'était une imitation de la croix de feu usitée en Ecosse, dont nous parle Walter Scott, ou bien encore de ces messagers gaulois, que nous rappellent les Commentaires de César. Le 22 janvier 1674, sur l'ordre du gouverneur Alvelda, le magistrat charge le frère Hilarion de faire couper par des hommes de corvée qui lui sont envoyés, tout le bois

nécessaire pour allumer et alimenter, au premier signal, sur toutes les sommités environnantes, ces feux dont l'emplacement sera désigné par lui. La connaissance parfaite que le frère avait acquise des lieux, son expérience militaire, et son patriotisme ardent et bien connu ne pouvaient laisser aucun doute sur l'exécution intelligente et prompte de cette importante mesure de défense. A dater de ce jour, le frère renonce à toutes ses excursions de chasse et de pêche, hâte et surveille la coupe des bois, les fait amonceler aux lieux qu'il juge les plus convenables, et armé d'une longue-vue, ne cesse de promener ses regards sur tous les points éloignés qu'il peut apercevoir.

IV.

Les Français en Franche-Comté. Feux allumés. Les filles de Sainte Claire. Attaque et reddition de Poligny.

Vingt jours après, la province était envahie au midi et à l'ouest. Le duc de Navailles, à la tête de dix mille combattants, s'emparait successivement de Gray et de Vesoul, et se réunissant au corps du duc d'Enghien, se préparait à marcher sur Besançon. En même temps le vicomte d'Aspremont, lieutenant du duc de La Feuillade, pénétrait dans le bailliage d'Aval et s'approchait de Lons-le-Saunier. A cette dernière nouvelle, le gouverneur Alvelda, prévoyant que ce corps se portera sur Salins, se hâte d'en renforcer la garnison, et ordonne aux compagnies de cantonniers Lacuson et Pécauld de prendre position à Vaudrey, d'où elles pourront facilement secourir Salins et Dole, dans le cas où ces deux villes ne seraient point simultanément assaillies. Quant à Poligny et Arbois, non seulement le gouverneur n'en prend au-

con souci, et loin d'augmenter les moyens de défense, il les affaiblit en leur enjoignant d'envoyer à Salins leurs élus, formant l'élite de leur jeunesse. Il se borne à donner le commandement militaire de la ville d'Arbois à un officier brave et expérimenté, citoyen de Salins, Philippe de Merceret, seigneur de Méronna.

Le 11 mars, la nouvelle se répand que Lons-le-Saunier, quoique défendu par huit cents hommes de milice, s'est rendu sans résistance, sous la condition que les soldats, après avoir déposé leurs armes, pourront se retirer où bon leur semblera. Cette troupe s'est dirigée par Panessières sur Château-Châlon, d'où traversant les forêts de Poligny et d'Arbois, elle doit aller se réunir à la garnison de Salins. D'heure en heure, à dater de ce moment, les progrès de l'ennemi sont signalés; la ville de Bletterans, les châteaux du Pin, d'Arlay, de Domblans et de Frontenay sont occupés sans coup *férir*.

C'est alors que, par les soins du frère Hilarion, dont les émissaires, envoyés à la découverte, ont rapporté ces effrayantes nouvelles, de toutes parts les hauteurs se couronnent de feux. A ce signal, les habitants des villages d'alentour chargent leurs chariots de ce qu'ils possèdent de plus précieux en meubles et en denrées, les bœufs sont attelés, et chassant devant eux leurs troupeaux, suivis de leurs femmes et de leurs enfants, ils accourent vers la ville qui leur offre un refuge à condition que tous les hommes qui, parmi eux sont en état de combattre, concourront à sa défense. Cette multitude épouvantée encombre les rues et les places d'Arbois, mais le magistrat a pourvu aux moyens de

l'héberger, avant la fin du jour l'ordre est rétabli, et les préparatifs de résistance se poursuivent avec activité.

Dès le lendemain au matin, les villageois sont organisés en dizaines qui, sous le commandement de M. de Méronna et du vicomte mayeur, se sont jointes à celles de la ville. Les femmes et les filles elles-mêmes, jalouses de partager les périls que vont affronter leurs pères, leurs fils, leurs frères, leurs époux, se forment en un bataillon armé de piques, et sollicitent l'honneur de veiller, aux portes et sur les remparts, à la garde et à la sûreté de la ville. Les vignerons et les villageois, la pioche à la main, se mettent en devoir de dépaver les rues, dont les pierres sont transportées sur les remparts, dans les étages et sur les toits des maisons pour être lancées sur l'ennemi, s'il tente une escalade ou s'il parvient à pénétrer dans l'enceinte des murs. Les enfants, malgré la faiblesse de leur âge, ne veulent pas rester inutiles; tous les cœurs sont remplis du même sentiment, sont animés de la même ardeur; tous n'ambitionnent qu'une seule gloire, repousser l'ennemi ou mourir en combattant.

On était à l'anniversaire du saint jour où le Sauveur du monde expira sur la Croix, lorsque, vers neuf heures du matin, on voit arriver, à la porte de Faramand, une foule de femmes éplorées et tremblantes, parmi lesquelles on distingue les filles de Sainte Claire, venues de Poligny. Elles annoncent que l'ennemi ayant paru devant cette ville, elles se sont hâtées d'en sortir pour chercher un refuge, et que les coureurs de l'armée ne se sont point opposés à leur marche, mais leur ont

conseillé de ne point s'arrêter à Arbois, dont le général français a résolu l'attaque, aussitôt que Poligny lui aurait ouvert ses portes. En conséquence de cet avis, elles traversent rapidement la ville, et se dirigeant sur le village de Musnay, elles gravissent la montagne (10) pour descendre à Salins.

Le doute n'était plus possible; néanmoins on se flatte encore que cette attaque sera retardée. Poligny, dit-on, ne peut se rendre sans combat, et quoique le château de Grimont, qui le protégeait (11), ait été rasé jusqu'aux fondements, les remparts dont la ville est entourée sont un obstacle qui ne peut être facilement surmonté, si les habitants sont résolus de se défendre. Sur ces entrefaites, le frère Hilarion descend de son hermitage; il offre au magistrat d'aller lui-même reconnaître les mouvements des Français. La proposition est acceptée, et l'intrépide frère, la carabine cachée sous sa robe, prend la route de Pupillin.

Deux heures après, arrivé près de Poligny, l'hermite gravit les hauteurs escarpées qui dominent la ville, et d'où il peut voir, embusqué derrière les rochers, tout ce qui s'y passe. La cavalerie et l'infanterie ennemies se sont déployées dans la plaine, et les habitants en armes couronnent les remparts. Bientôt s'en approchent les troupes légères, et lorsqu'elles sont arrivées à portée de mousquet, une vive fusillade éclate de part et d'autre. A ces détonations, l'audacieux hermite ne peut résister au désir d'envoyer quelques balles à l'ennemi. Afin de se mettre plus à portée, il quitte la position où il ne pouvait être aperçu, et peu d'instants après, avec un vif sentiment de plaisir, non sans mélange d'orgueil,

il voit tomber sous ses coups quelques-uns de ces soldats, que son amour de la patrie lui fait si cordialement détester. Mais ses succès ne tardent point à trouver leur terme; il est signalé et aperçoit quelques hommes qui se sont mis à sa poursuite. Alors il regagne sa cachette, et se borne à examiner ce qui se passe sous ses yeux.

Bientôt l'ennemi prend position en arrière, hors de portée du feu de la place, et la mousquetade cesse; mais en même temps sort des rangs français un officier parlementaire, qui, précédé d'un trompette, s'avance vers la ville, et se présente aux portes. Il est admis sans difficulté; une demi-heure plus tard, il reparaît et retourne vers les siens, accompagné de trois habitants de la ville. Une heure s'écoule; les trois habitants, en qui Hilarion reconnaît des membres du magistrat, députés des assiégés, reviennent, et à peine sont-ils rentrés qu'un drapeau blanc flotte sur le clocher de Saint-Hippolyte, et que plusieurs corps ennemis s'ébranlent et s'approchent des remparts que les défenseurs de la place ont abandonnés. C'en est fait, Poligny s'est rendu, et rendu avant même qu'une seule volée de canon ait tonné sur la ville. Aussitôt, transporté d'une douloureuse indignation, le frère quitte sa cachette, reprend le chemin d'Arbois, et vient annoncer au magistrat et au peuple que le lendemain ils doivent s'attendre à voir paraître les Français sous leurs murs.

V.

Les Français devant Arbois. Le parlementaire. Hilarion à l'affut. Le vicomte d'Aspremont à l'Hermitage.

A ce rapport si décisif du brave Hilarion, une agitation extrême se manifeste dans Arbois. Les habitants des faubourgs se hâtent d'y apporter tout ce que leurs maisons contiennent de plus précieux et de plus portatif. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tout court, tout s'empresse; la nuit entière se passe sans sommeil et sous les armes, et deux membres du magistrat partent pour Besançon, chargés de faire connaître au gouverneur l'inévitable danger qui menace la cité, et d'en solliciter les secours les plus prompts.

Le lendemain, veille anniversaire du jour où le Rédempteur, victorieux de la mort, sortit de son tombeau, apparurent, descendant la rampe escarpée qui conduit à Pupillin, de longues et noires colonnes d'infanterie et de cavalerie, ombragées de drapeaux blancs, armoriées

de l'écu de France, et du haut des tours et des clochers de la ville se fit entendre le bruit des voitures d'artillerie roulant sur leurs essieux de fer. Arrivées au pied de la montagne, ces troupes s'établirent autour de la chapelle de Saint-Jean de Jérusalem, dans les prés environnants, et se répandirent sur le côteau de vignes qui se termine à Champ-Berthod. Une partie occupa le faubourg de Faramand, traversa la Cuisance, et forma le cordon autour de la ville, dont toutes les avenues furent occupées par des forces imposantes. Le commandant français était le vicomte d'Aspremont, vieux capitaine blanchi sous les armes, et célèbre par la prise de plusieurs places fortes en Guyenne et dans la Flandre. A peine eut-il établi ses quartiers, qu'un parlementaire fut envoyé par lui pour sommer la ville de se soumettre au roi Très-Chrétien.

Le dépavage des rues n'était pas entièrement achevé, et l'on y travaillait encore à l'intérieur de la porte des Maiscaux, que le pont de la Boucherie séparait de la porte de Faramand. Le parlementaire, arrivé à cette dernière, y est reçu par le chef de la dizaine de garde, qui, avant de lui permettre de passer outre, lui fait bander les yeux, et charge deux de ses hommes de l'accompagner devant le mayeur. L'officier français se met en marche; mais à peine a-t-il fait quelques pas sur la Petite Place, qu'un vigneron, occupé au dépavage, transporté de fureur, se précipite sur lui, et, d'un coup de pioche, le renverse mort. De vifs et justes reproches lui sont adressés par M. de Méronna, informé aussitôt de cette infraction au droit des gens, mais le coup était porté, et désormais sans remède. Le trompette qui ac-

compagnait le malheureux officier est renvoyé au camp ennemi, le cadavre transporté au cimetière, et les préparatifs de défense sont continués avec activité. Le vigneron est emprisonné.

Cependant le vicomte d'Aspremont attendait pour agir le retour de son envoyé. L'arrivée du trompette lui en fait connaître le triste sort, il le renvoie aussitôt à la ville, chargé de sommer le magistrat de lui livrer le meurtrier. Il lui est répondu que le magistrat se réserve de le punir lui-même. Irrité de ce refus, le commandant français ordonne que trente maisons des faubourgs soient livrées aux flammes et fait ses dispositions d'attaque. Bientôt ses troupes sont mises en mouvement, et la ville est assaillie sur plusieurs points à la fois. Mais si l'attaque est vive, la résistance ne l'est pas moins. Les tours et les remparts se sont couverts de combattants, c'est un continuel échange de mousquetades, et un grand nombre d'assaillants tombent morts ou blessés. Le clergé lui-même prend part à la lutte; l'église de Saint Just s'était changée en arsenal et son clocher en forteresse.

Pendant la journée entière, le combat se soutient sans relâche, et n'est interrompu que par la nuit. Le lendemain, malgré la solennité du jour, les premiers rayons de l'aurore dissipaient à peine les ténèbres, il recommence. Hilarion n'était point resté dans la ville; après s'y être abondamment pourvu de poudre et de plomb, il était remonté à son hermitage. A cette époque, la pente de la montagne n'était point, comme aujourd'hui, couverte de vignes, de vergers et de cultures, on n'y voyait que d'épaisses et hautes brous-

sailles, d'où, sans être aperçu, on distinguait facilement tout ce qui se passait aux environs et dans l'intérieur de la ville. C'est là que se poste l'hermite, c'est de là qu'il dirige, à coup sûr, son arme favorite sur les ennemis qui circulent dans le faubourg ou qui se montrent aux alentours de la chapelle de Saint-Jean. Mais pour mieux tromper les assiégeants, il change de poste à chaque décharge ; aucun de ses coups n'est perdu ; plusieurs officiers, car c'est à eux qu'il s'adresse de préférence, tombent, malgré la cuirasse qui les protège, dangereusement ou mortellement atteints. Les Français, que ce feu redoutable inquiète et désole, fixent tous leurs regards du côté où ils peuvent présumer qu'il est parti. Enfin, grâce à la fumée qui suit les explosions, et au mouvement des halliers qui s'agitent lorsque le frère change de position, ils le découvrent, et de nombreux détachements sont envoyés par diverses directions, de manière à couper toute retraite à l'audacieux tireur. Mais celui-ci les a prévenus, sa parfaite connaissance des lieux lui a indiqué les chemins qu'il doit suivre pour échapper à la poursuite. Il y réussit, rentre dans Arbois, et monte au clocher de Saint Just, d'où la grande portée de sa carabine lui permet de continuer à harceler l'ennemi avec tout le succès qu'il a obtenu jusqu'alors.

Cependant le vicomte d'Aspremont, instruit par les soldats qui, après avoir déposté Hilarion, ont pris possession de l'hermitage, que depuis ce point élevé rien de ce qui se passait dans l'enceinte de la ville et sur les remparts ne pouvait échapper à son attention, s'y était transporté de sa personne avec son état-major, et y avait

établi son quartier-général. Quelques moments lui avaient suffi pour se rendre approximativement compte du nombre des assiégés et de leurs moyens de défense. Certain qu'ils ne possédaient point d'artillerie, il se décide à envoyer un second parlementaire. Hilarion le voit descendre, il suit des yeux sa marche dans toutes les sinuosités du chemin qu'il doit parcourir, et lorsqu'il est près d'atteindre les premières maisons du faubourg : « Allons, chère amie, dit-il à sa carabine, ne laisse pas « entrer ici cet ennemi françois! » Et l'arme obéissante va frapper à la tête le malheureux parlementaire et l'étend raide mort.

— Vous violez les lois de la guerre! lui disent les veilleurs du clocher.

— Allons donc, répond-il avec colère, quand les Armagnacs (12) sont entrés dans la province, ont-ils eu aucun souci de sa liberté et de ses droits? Est-ce que cela n'est pas plus sacré que vos lois de la guerre? Autant j'en verrai à la portée de ma carabine, autant j'en descendrai!

Cette réponse, qui n'était que l'expression franche des sentiments populaires, a exalté l'ardeur des assiégés, parmi lesquels elle est à l'instant répandue. Les ecclésiastiques ne sont pas les moins animés au combat, et malgré la sainteté du jour, on les voit au premier rang sur les remparts, le mousquet à la main, disputer de courage et d'adresse avec leurs concitoyens. L'un d'eux, nommé Baudrand, s'y fit remarquer entre tous. Après une mousquetade longtemps nourrie, il se retire, court à l'église des religieuses Carmélites dont il était

l'aumônier, et encore tout échauffé et noir de poudre, il s'écrie :

— Sœurs ! sœurs !

— Que désirez-vous, messire?

— Donnez-moi vos plus beaux ornements ; je veux dire une messe d'actions de grâces, je viens de tuer deux ennemis françois !

Cependant Hilarion, du haut du clocher de Saint Just, d'où il ne cessait de promener ses regards sur tous les lieux où pouvait s'offrir un ennemi qui servît de but à sa carabine, les avait fixés sur l'hermitage, et s'était aperçu qu'il était occupé, non-seulement par des soldats, mais surtout par un grand nombre d'officiers que l'éclat de leurs cuirasses et les plumes qui ondoyaient sur leurs chapeaux lui avaient facilement signalés comme étant les chefs des assiégeants. Il était midi, et le vicomte d'Asprcmont, établi à l'étage, dans le bâtiment attenant à la chapelle, et dans la cellule même de l'hermite, y prenait son repas. Tout-à-coup, une balle vient frapper le montant de la fenêtre et rebondit sur la table. Malgré son intrépidité naturelle, le général français s'en émeut, et ses officiers, lui représentant combien la position est dangereuse, l'obligent à la quitter. Le vicomte sort aussitôt de l'hermitage, et descend à Champ-Berthod, où son artillerie, mise en batterie, se prépare à lancer ses boulets sur Arbois, et particulièrement sur le clocher, d'où partait, dans toutes les directions, un feu continuel et bien dirigé.

C'était encore à Hilarion qu'était due la retraite du vicomte, c'était de sa carabine qu'était sortie la balle

qui, si indiscrètement, était venue se confondre parmi les mets placés sur sa table. Le brave hermite faisait à lui seul plus de mal aux assiégeants que tous les assiégés pris en masse.

VI.

Secours venu de Salins. Sac du Prieuré. Mine française éventée. Renfort et grosse artillerie obtenus par le vicomte d'Aspremont.

On était arrivé au troisième jour du siége, et rien n'en faisait prévoir l'issue. Toujours animés de la même ardeur, encouragés par de continuels succès qui ne leur avaient pas coûté un seul homme, les assiégés ne s'inquiétaient nullement des boulets français, d'un trop faible calibre pour battre leurs remparts en brèche. Leur position pourtant ne s'était pas améliorée ; le plomb et la poudre, dont ils avaient fait une immense consommation, commençaient à devenir rares et allaient leur manquer. Il fallut en venir aux expédients. Beaucoup d'ustensiles domestiques furent mis au creuset et convertis en balles ; il en fut de même des fenêtres, qui, à cette époque, étaient généralement garnies de vitres taillées en losange, liées et assujetties par des lames de plomb ; la couverture d'une des tours, faite de ce métal,

fut enlevée. Mais ces ressources ne pouvaient être que momentanées, et une fois épuisées, toute résistance devenait impossible.

En conséquence, il fut résolu qu'on solliciterait de nouveau les secours du dehors. Aucune tentative d'attaque n'avait encore été faite contre Salins, dont les forts défendaient l'approche, et qui était pourvue d'une garnison nombreuse. Le commandant de Méronna écrivit au magistrat de cette ville un billet conçu en ces termes: « Les habitants d'Arbois se battent très-bien, mais ils « manquent de munitions. Ils sont décidés à se faire « tuer plutôt que de se rendre ; les laisserez-vous périr « sans essayer de leur porter secours? »

Ce billet écrit, il s'agissait de le faire parvenir à sa destination et la chose n'était ni facile ni sans danger. Les assiégeants, disposés militairement autour de la ville, en gardaient avec vigilance toutes les avenues. Mais Hilarion était là ; prévenu de cette difficulté, il descend du clocher et se présente au mayeur et au commandant : « — Donnez-moi votre lettre, Messires, leur dit-il, je « sais où il faut passer, et bien fin qui m'attrapera. Avant « qu'il soit minuit, je vous réponds que la commission « sera faite et bien faite. »

C'était le soir ; la nuit venue, nuit sombre et sans étoiles, l'aventureux frère, la robe retroussée, sort de la ville par la porte Picardet, se dirige à pas de loup sur Verreux, et sans suivre aucun chemin frayé, a bientôt, et sans encombre, dépassé toutes les vedettes ennemies. Il gravit les Soulcrots, et vers onze heures du soir arrive aux portes de Salins, qu'en exposant son caractère d'envoyé, il se fait ouvrir sans difficulté.

Sur ces entrefaites, le vicomte d'Aspremont, non moins irrité que surpris de la résistance opiniâtre qui lui était opposée, avait assemblé ses principaux officiers, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre pour la faire cesser. La majorité reconnut que les forces dont il disposait étaient insuffisantes, et que l'artillerie, où ne se trouvait pas une seule pièce de siége, était trop faible pour battre les remparts en brèche. En conséquence, le général écrit à son supérieur, le duc de La Feuillade, et le prie de lui envoyer sans délai trois cents cavaliers, cinq cents hommes d'infanterie et une batterie de canons de vingt-quatre livres de balles.

En attendant ce renfort, qui ne pouvait lui arriver que dans la matinée du lendemain, il a résolu de profiter de l'obscurité de la nuit pour essayer d'ouvrir une brèche au moyen de la mine. La partie des remparts qui lui avait paru la plus accessible était au nord-ouest, entre la porte de Courcelles et la tour des Oies, en face du portail de l'église collégiale de Notre-Dame. C'est là que, deux heures après la chute du jour, il attache ses mineurs, et pour détourner de ce point l'attention des assiégés, il fait redoubler le feu de sa batterie de Champ-Berthod, dont le clocher de Saint Just était le principal point de mire, et la fusillade de tous ses quartiers qui s'étendaient de toutes parts autour de la ville. Le stratagème parut d'abord devoir amener le résultat qu'il en attendait. Vers le milieu de la nuit, les mineurs avaient entamé le rempart, mais le commandant de Méronna n'était point homme à se laisser tromper. Il s'était aperçu que du côté du faubourg de Courcelles régnait un profond silence. Il se porte de ce côté, monte sur le rem-

part, et son oreille attentive distingue clairement les coups de pic et autres instruments employés pour creuser la mine. Il en détermine le lieu précis et aussitôt quelques maçons, appelés par ses ordres, se mettent en devoir de contreminer. Deux heures après, leur travail est assez avancé pour qu'il puisse y faire mettre le feu, et, les mineurs français, atteints par l'explosion, périssent ou sont forcés d'abandonner précipitamment leur entreprise.

Dans cet intervalle, la missive de M. de Méronna avait été fidèlement remise par Hilarion à M. de Boutechoux de Chavannes, mayeur de Salins, qui s'était empressé de la communiquer au gouverneur militaire de la ville et des forts, M. de Pontamougeard (13). Il est résolu entre eux que, dès le point du jour, cinquante soldats de la garnison, auxquels se joindront un pareil nombre de jeunes bourgeois, marcheront au secours des Arboisiens, et leur porteront les munitions dont ils sont dépourvus. Les dizaines sont rassemblées, et cinquante hommes de bonne volonté leur sont demandés. Deux cents se déclarent prêts à partir, et longtemps avant que l'aube du jour paraisse, ils sortent de la porte Oudin et gravissent la montée de Bracon. Vers six heures du matin, ils traversent, sans qu'il soit fait aucun obstacle à leur passage, les quartiers des assiégeants, et pénètrent, tambours battants, dans Arbois, par la porte Picardet, aux cris de joie et d'enthousiasme de la population entière. A leur tête se montrait le brave Hilarion, qui leur avait servi de guide, et qui n'eut rien de plus pressé que de remonter à son clocher.

Nous avons dit plus haut que l'abbé de Chamilly,

Prieur de Saint Just, était généralement regardé pour être, sinon de fait, du moins d'intention et de sentiment, d'accord avec les assiégeants. De cette opinion à la pensée qu'il pouvait leur servir d'espion et travailler secrètement à préparer leur triomphe, il n'y avait qu'un pas. Son titre ecclésiastique et le pouvoir qui y était attaché, arrêtaient seuls l'exécution des projets hostiles dont il était l'objet. Mais il n'en pouvait être de même d'une troupe étrangère à la ville, dont le personnel était inconnu, et qui ne reconnaissait point l'autorité prieurale. Les Salinois furent-ils à leur arrivée prévenus des griefs ou plutôt des soupçons des habitants, on l'ignore ; mais le fait est d'autant plus probable qu'on les vit, aussitôt après leur entrée, se porter en tumulte au Prieuré, en enfoncer les portes, briser les meubles, se jeter dans les caves, ouvrir les greniers, et distribuer à la population et aux combattants les grains, les vins et les provisions de toute espèce dont ils s'étaient emparés. Heureusement le Prieur échappa à toutes les recherches. Au premier bruit qui s'était fait entendre, comprenant que c'était à lui qu'on en voulait, et que sa vie était en danger, il s'était réfugié dans un souterrain qui conduisait à une porte secrète, donnant sur la campagne, d'où il gagna le quartier général français, à Champ-Berthod. Peu d'instants après son évasion, le souterrain et la porte furent découverts, et l'on se hâta de les rendre inabordables en les remplissant de décombres.

Ce même jour, dans la matinée, le vicomte d'Aspremont reçut le renfort de cavalerie et d'infanterie et la grosse artillerie qu'il avait demandés. Cette artillerie se composait de six pièces qui mises aussitôt en batterie,

commencèrent à lancer leurs boulets sur la ville. Mais les assiégés qu'avait électrisés le secours qui leur était arrivé, ne s'émurent point à l'aspect de ces globes de fer qui ébranlaient leurs remparts et renversaient leurs maisons. Ils auraient bien voulu exécuter une sortie, et la demandèrent avec instances à M. de Méronna, mais la sage prudence de cet officier résista à toutes leurs sollicitations. Il se borna à ordonner qu'on réparât, aussitôt qu'elles seraient signalées, les brèches faites aux murs d'enceinte par le canon de l'ennemi. Malgré le danger, il fut ponctuellement obéi; les remparts se couvrirent d'hommes intrépides et dévoués qui ne cessaient la fusillade que pour remédier aux dégâts produits par les décharges de l'artillerie française.

Quant à Hilarion, toujours au poste qu'il s'était choisi, et où il se faisait apporter sa nourriture, les détonations de sa carabine semblaient narguer les formidables explosions du canon des assiégeants, et souvent quelques-uns de leurs hommes tombaient atteints de ses balles.

VII.

Le prince de Vaudemont. La monstre d'armes. Le bataillon féminin. Levée du siége. Les magasins de Poligny.

Cependant les députés envoyés à Besançon par le magistrat s'étaient empressés, à leur arrivée, de se présenter à l'hôtel du gouverneur Don Gonzalès Alvelda. Ils lui avaient exposé avec tant d'énergie l'inébranlable résolution de leurs concitoyens de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, que ce gouverneur secouant pour un instant son indolence habituelle, leur promit de ne négliger aucun des moyens propres à sauver la ville fidèle. Ce jour même, le prince de Vaudemont, à la tête de quelques troupes lorraines, était entré dans Besançon, et le commandement militaire de la province lui avait été conféré. Les deux chefs se concertèrent, et le 29 mars au soir, le prince se mit en marche, suivi d'un certain nombre de gentilshommes francs-comtois, et vint passer la nuit à Quingey, où était stationné un

corps de deux cents chevaux. Le lendemain, 30 mars, il leur donna l'ordre de l'accompagner, poursuivit sa route, et arriva à Salins à cinq heures du soir.

Le 31 mars, à l'aube du jour, l'infanterie de la garnison, sauf quelques hommes laissés pour la garde de la ville, un grand nombre de bourgeois de bonne volonté, et les deux cents cavaliers amenés par le prince prirent les armes. En même temps, deux volées de canon du fort Saint-André prévinrent les Arboisiens du secours qui allait tenter leur délivrance. A ce bruit inaccoutumé, dont il devina facilement la cause, le vicomte d'Aspremont ne jugea pas à propos d'accepter la bataille. Son artillerie quitta aussitôt sa position, et reprit le chemin de Poligny, escortée de toutes ses troupes. A l'arrivée du prince de Vaudemont, aucun ennemi n'était resté devant la ville, où il ne se trouvait que quelques prisonniers qu'Hilarion, sorti avec un petit nombre de volontaires au premier mouvement de la retraite, avait enlevés aux Français.

C'était au Prieuré que descendaient habituellement les personnages de haut rang qui visitaient Arbois. Les dégâts dont cette résidence venait d'être le théâtre ne permettant pas d'y recevoir le prince, le baron d'Escrilles (14) offrit son hôtel qui fut accepté. Le prince y fut *congratulé* par le magistrat qui, suivant l'usage, après lui avoir offert le vin d'honneur, le pria d'agréer quelques poinçons (15) du meilleur vin blanc de garde qui se trouva dans la ville. Le frère Hilarion ne fut point oublié ; le mayeur le fit appeler, et le présentant au prince : « Voici, monseigneur, lui dit-il, l'homme « qui parmi nous a taillé le plus de besogne à nos en-

« nemis, et qui, dans l'attaque que nous venons de « soutenir, a rendu les plus grands services. Le frère « Hilarion a prouvé qu'il a bon souvenir de son ancien « métier de soldat, et qu'à l'occurrence il sait faire la « guerre, encourager et conduire ceux qui la font. — « C'est avec un vrai plaisir, répondit M. de Vaudemont, « que je vois le brave frère, dont le nom ne m'est point « inconnu. Qu'il reçoive mes félicitations de tout ce « qu'il a fait pour le service du pays et de Sa Majesté « Catholique, laquelle en sera informée, et qui le ré- « compensera, s'il est possible, autant qu'il le mérite. « Nous ne sommes pas au bout de nos maux ; l'armée « du roi de France est aguerrie et puissante, et, s'il a « résolu de s'emparer de la province, nous aurons « beaucoup à faire pour l'en empêcher. N'importe, « messieurs, faisons notre devoir comme vous l'avez si « bien fait jusqu'à présent, et comptons sur la protec- « tion de Dieu ; il ne nous délaissera pas. »

La réception terminée, le prince voulut, avant le repas que lui offrit le magistrat, visiter les fortifications, et voir réunis, sous les armes, les braves Arboisiens qui avaient si courageusement défendu leurs foyers. Accompagné de M. de Méronna et du corps du magistrat, il monta sur les remparts, les parcourut dans toute leur étendue, les examina en détail, avec la plus grande attention, et indiqua les endroits faibles qu'il était nécessaire de renforcer, dans la prévision d'une nouvelle attaque, qu'on devait regarder comme inévitable et prochaine. Revenu ensuite sur la grande place, il y trouva rassemblées les dizaines, dont le costume pittoresque mérite d'être décrit.

Un habit long, nommé *sarreau*, à grandes basques, vert pour les chefs, blanc pour les simples soldats, d'une étoffe nommée *droguet*; une veste de couleur blanche, dont les poches, larges et profondes, tombaient sur les cuisses et servaient de giberne, serrée à la taille par une ceinture en cuir noir ; une culotte blanche; de longues guêtres, dont la partie supérieure recouvrait le genou, et qu'assujettissaient des jarretières en laine rouge ; sur la tête un bonnet de laine blanche, terminé en pointe, ou pour les chefs, un chapeau triangulaire, placé sur une longue chevelure descendant librement sur les épaules et sur le dos, tel était le costume des bourgeois armés.

Mais ce qui intéressa principalement le prince, ce qui fut pour lui un objet d'étonnement mêlé d'admiration, ce fut le bataillon des filles et des femmes, qui, appuyées sur leurs piques, paraissaient en ordre et en rang à la suite des hommes, sans que pourtant, dit le chroniqueur contemporain (16) dont nous avons tiré ces détails, elles perdissent la modestie et la bienséance qui doivent leur être naturelles.

On présume bien qu'au festin accepté par le prince fut admis le frère Hilarion, qui y prit place parmi les membres du magistrat, le commandant de Méronna, les officiers du bailliage et ceux de son altesse, le vicaire perpétuel de St.-Just, et le doyen du chapitre.

Vers le soir, M. de Vaudemont, après avoir reçu les rapports des officiers qu'il avait envoyés dans la direction de Poligny pour connaître les mouvements des troupes de M. d'Aspremont, jugeant sa présence inutile à Arbois, reprit avec son infanterie, sa cavalerie et les

Salinois venus avec lui et trois jours auparavant au secours de la ville, le chemin de Salins, d'où le lendemain, 1er avril, il retourna à Besançon. Avant son départ, il fit donner à la jeunesse des dizaines une somme considérable, destinée aux frais de la réjouissance de la levée du siége si vaillamment et si heureusement soutenu. Les jeunes gens répondirent à cette largesse par un acte aussi généreux que patriotique; ils demandèrent et obtinrent du magistrat que cette somme fût consacrée tout entière à l'achat de munitions de guerre.

Les éloges que méritait tant de bravoure et de dévouement ne se firent pas attendre. Le gouverneur, l'archevêque, la chambre de justice, les magistrats et commandants des villes et forteresses s'empressèrent de féliciter les Arboisiens. Ceux-ci n'en furent point enorgueillis, mais toujours animés de ces sentiments de piété religieuse qui n'abandonnèrent jamais les vieux Francs-Comtois, ils attribuèrent leur succès au martyr Saint Claude, dont les ossements, amenés de Rome, reposaient depuis peu d'années dans l'église des religieuses Tiercelines, et lui érigèrent un monument commémoratif (17) de ce glorieux événement.

Cependant le vicomte d'Aspremont s'était arrêté à Poligny, où il avait établi ses magasins. Ainsi Arbois n'était qu'à moitié délivré, et, d'un jour à l'autre, pouvait être assiégé de nouveau. Le prince de Vaudemont, instruit de cet état de choses qui devait être pour la ville un continuel sujet d'inquiétude et lui imposait la dure nécessité d'être incessamment sur le qui-vive, résolut d'éloigner à tout prix l'ennemi de ce poste menaçant. En conséquence il sort de Besançon avec un cer-

tain nombre de troupes réglées, auxquelles se joignent une partie de la garnison de Salins et les dizaines d'Arbois, et le 16 avril, se présente devant Poligny. Deux fois l'escalade en est tentée; mais soit que les échelles fussent trop courtes, soit que les Français, prévenus de l'attaque, eussent rassemblé toutes leurs forces pour la repousser, les assaillants, après une perte sensible, sont contraints de renoncer à emporter la place. Néanmoins, comme peu s'en était fallu que l'entreprise ne fût couronnée d'un plein succès, le vicomte évacue Poligny, en recommandant expressément aux habitants de lui conserver ses magasins.

Rentré dans son hermitage après avoir poursuivi les Français dans leur retraite, Hilarion avait voulu participer à cette entreprise malheureuse. La nouvelle de l'évacuation de Poligny lui parvint dans la journée même où elle s'exécutait. A l'instant il descend à Arbois, y répand la nouvelle et demande s'il ne trouvera pas quelques bons compagnons disposés à le suivre pour s'emparer des magasins. Un grand nombre de jeunes gens se présentent aussitôt, et, munis d'échelles assez longues, cette fois, pour atteindre le sommet des murailles, ils partent à l'entrée de la nuit, et marchent sur Poligny, espérant bien que les habitants de cette ville, loin de s'opposer à leur dessein, les seconderont de tout leur pouvoir.

Cette espérance n'eût point sans doute été trompée, sans la peur, qui fit taire le patriotisme. Les bourgeois de Poligny avaient la certitude que la retraite des Français était momentanée, et que le vicomte d'Aspremont, jugeant que les forces dont il disposait n'étaient point

suffisantes pour résister à une attaque nouvelle, n'avait rien voulu abandonner au hazard, et ne s'était éloigné que pour revenir avec des renforts assez puissants pour ôter au prince de Vaudemont toute idée de l'assaillir. Ces bourgeois étaient responsables de la conservation des magasins, dont la perte ne manquerait pas d'être qualifiée de trahison, et attirerait sur leur ville la vengeance de l'ennemi et tous les fléaux de la guerre. Aussi leurs dizaines, commandées par un officier français, étaient-elles sous les armes, prêtes à repousser la force par la force, et veillaient aux portes et et sur les remparts.

Onze heures sonnaient à l'église de Saint Hippolyte, lorsque le frère hermite et ses compagnons arrivèrent sous les murs de la ville. Les échelles sont dressées en silence, et quelques-uns des plus hardis Arboisiens commencent à en gravir les échelons. Malgré toutes les précautions prises pour qu'il ne fût point entendu, ce mouvement n'avait pu s'exécuter sans que quelque bruit eût donné l'éveil. Au cri de la sentinelle et à la décharge de son mousquet sur les assaillants, le rempart se couvre à l'instant d'hommes armés. En vain les cris Espagne! Comté! qui doivent les faire reconnaître, sont poussés par les Arboisiens; plusieurs coups sont tirés sur eux, d'énormes pierres roulées sur les échelles qui se brisent, et les hommes qui les gravissaient précipités dans le fossé. Le frère hermite, furieux et hors de lui-même, ordonne une décharge générale dont il donne l'exemple; un feu terrible lui répond, et plusieurs de ses compagnons sont plus ou moins dangereusement blessés. Le succès était impossible, le frère commande

la retraite, et, non sans avoir accablé les habitants de Poligny des plus outrageuses imprécations, reprend le chemin d'Arbois.

A dater de cette nuit funeste, s'alluma entre ces deux villes une haine qui pendant plus d'un siècle, bouillonna dans tous les cœurs. De génération en génération la jeunesse elle-même y prit part, et, jusque vers la fin du siècle dernier, des rendez-vous de combat furent donnés, de part et d'autre, au sommet de la montagne où est assis le village de Pupillin. Ces batailles, car souvent par leurs sanglants résultats elles méritèrent ce nom, éveillèrent la sollicitude de l'intendant et du commandant militaire de la province, qui enjoignirent aux magistrats des deux villes la surveillance et la répression la plus active et la plus sévère, et réussirent, non sans peine, à prévenir le renouvellement de ces luttes fratricides.

VIII.

Prise de Dole et de Besançon. Retour des Français devant Arbois. Laurenceot mis à mort. Capitulation.

Cependant Louis XIV en personne était venu prendre le commandement de son armée. A l'exception de Salins, d'Arbois, de Dole et de Besançon, aucune des places du comté n'avait osé résister à ses lieutenants. Le monarque se réserva la réduction des deux dernières, et réunissant toutes ses forces, il les conduisit devant Besançon, dont le duc d'Enghien, à la tête de l'avant-garde, avait préparé l'attaque et commencé l'investissement depuis le 24 avril. Le siége fut rude, le roi lui-même fut couvert de poussière par un boulet lancé de la citadelle, mais enfin, après vingt jours de combats vigoureusement soutenus de part et d'autre, la garnison abandonna la ville le 14 mai, pour se retirer dans la citadelle, où huit jours après, le 22 mai, elle consentit à capituler.

Maître de la capitale de la province, le roi se porta sur Dole, dont la glorieuse défense en 1636 lui avait fait ap-

précier la force et l'importance. Mais les temps étaient changés, la Comté presque entière était soumise, et Dole ne pouvait s'attendre à recevoir aucun secours du dehors. Néanmoins elle répondit avec fermeté à la sommation de se rendre. La place fut investie, la tranchée ouverte, et le mineur attaché au rempart. Enfin, après neuf jours d'une lutte inégale, le 6 juin, Dole renonça à poursuivre une résistance dont la malheureuse issue n'était pas douteuse, et Louis, après en avoir pris possession, détacha sur Salins le duc de Luxembourg, et le duc de La Feuillade sur Arbois.

Ce n'était plus, comme au mois de mars, un détachement de quelques centaines d'hommes qui venait assaillir la ville; c'était un corps d'armée tout entier, pourvu d'une artillerie formidable, et dont les nombreux bataillons couvraient la plaine depuis les hauteurs de Champ-Berthod jusqu'au penchant du coteau où est assis le village de Montigny. Enorgueillis du succès qu'ils avaient obtenu deux mois auparavant, les assiégés se croyaient invincibles, et l'aspect des forces immenses dont le poids suffisait pour les écraser, n'ébranla point leur résolution. « Point d'Armagnacs! A bas les Armagnacs! Vive le roi « d'Espagne! » tels étaient les cris qui s'échappaient de toutes les bouches, et qui, en exaltant leur fureur et leur courage, semblaient être aux Arboisiens un présage assuré d'une victoire nouvelle, plus éclatante et plus décisive que la première.

Malheureusement, au milieu de cet élan général, un gentilhomme, enfant d'Arbois, depuis quelques jours absent, y rentrait, venant d'un village des environs de Dole. Il avait traversé toute l'armée assiégeante. Arrêté

par les soldats, il avait été conduit en présence du duc de La Feuillade, qui n'avait mis d'autre condition à la liberté de son passage, que l'ordre de lui faire parcourir tous les quartiers de l'armée, afin qu'il en pût rendre compte à ses concitoyens, et prévenir par son témoignage une résistance insensée qui ne pouvait avoir d'autre résultat que la ruine et la destruction de la ville. Laurenceot, c'était le nom de ce gentilhomme, appartenant à une famille ancienne et considérée, dont plusieurs membres avaient servi l'Espagne avec honneur, et figuré même dans la garde personnelle du roi, avait vu en détail toutes les troupes ennemies et les moyens irrésistibles dont elles disposaient.

Epouvanté de ce spectacle, tremblant pour sa ville natale, sa famille et ses compatriotes, Laurenceot revient en toute hâte, afin de prévenir la catastrophe qu'il regarde, à juste titre, comme inévitable, si les conseils de la prudence et de la raison ne sont pas écoutés. Il arrive; partout sur son passage il voit le peuple en armes, partout il entend ses cris forcenés. Il s'arrête devant l'hôtel-de-ville, il hésite : parlera-t-il? révèlera-t-il à cette population exaltée le danger terrible prêt à fondre sur elle? On l'entoure, on le presse de raconter ce qu'il a vu, de répéter ce qu'il a entendu. Il se décide alors, et s'écrie : « Nous sommes tous perdus si nous résistons! »

A ces mots, la tempête éclate. « Perdus! perdus! hurlent cent voix furieuses. Sus à l'Armagnac! à mort le « *couillon* (18)! à mort! à mort! » La foule s'élance sur lui, les sabres, les épées se lèvent, et l'infortuné, percé de mille coups, tombe mort au milieu de ses meurtriers,

qui traînent ignominieusement son cadavre, et, du haut du pont de la Boucherie, le précipitent dans la rivière.

Cette scène affreuse avait été si rapide et si imprévue que le magistrat, alors assemblé à l'hôtel-de-ville, n'avait pu ni l'empêcher ni la prévenir. Au même instant, un officier français, précédé d'un trompette, se présente à la porte Picardet, où, par un heureux hasard, se trouvait Philippe Pécauld, ancien compagnon d'armes et collègue du célèbre Lacuson (19), qui, rentré depuis peu dans la ville, avait pris le commandement des dizaines, et remplacé M. de Méronna. Les bourgeois s'opposaient à ce que le parlementaire fût admis, mais le capitaine, dont la fidélité à l'Espagne n'était douteuse pour personne, leur fit comprendre, non sans peine, que l'intérêt de tous, ainsi que les lois de la guerre et le droit des gens, exigeaient qu'il fût entendu. L'officier entre, les yeux bandés, et le capitaine lui-même le conduit devant le magistrat. Là, il expose en peu de mots sa mission, et il annonce que quinze mille hommes entourent la ville, que toute résistance serait une folie et entraînerait d'affreux malheurs que les sentiments d'humanité de son général lui font un devoir d'épargner à la ville assiégée. Il finit par inviter le conseil à s'assurer par lui-même de la vérité de ses paroles.

Le conseil l'écoutait, les yeux baissés et le cœur agité de pensées amères. Lorsqu'il a fini de parler, le mayeur le fait conduire dans une salle voisine, et la délibération sur la réponse à faire est ouverte. Avant de rien décider, il est convenu que les deux échevins Bontemps et Domet monteront au clocher de Saint-Just, d'où peut être aperçue toute l'armée assiégeante. Bientôt ils sont de retour;

ils ont vu la plaine couverte de troupes, la ville étroitement serrée de toutes parts, et à Champ-Berthod, plusieurs pièces de vingt-quatre livres de balle prêtes à la foudroyer. Ils ne peuvent, disent-ils, s'empêcher de déclarer qu'il n'y a pas un moment à perdre pour capituler.

Mais le peuple était là, sous les armes, toujours résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et menaçant de mort quiconque parlerait de capitulation. Le conseil, malgré lui, se décide à répondre négativement à la sommation, et le parlementaire congédié est reconduit à la porte Picardet.

La nuit tombait au moment où cet officier, sortant de la ville, remontait à cheval et prenait au grand galop le chemin de Vaudrey, où le duc de La Feuillade avait établi son quartier-général. A dater de son départ, instant où la réponse du conseil avait été connue, un silence profond s'était répandu dans la ville; c'était ce calme solennel et terrible qui précède l'orage; on sentait que dans ce moment de fiévreuse attente, le sort de tous se décidait. Les heures s'écoulent, et la nuit est près d'atteindre la moitié de son cours, lorsque, tout-à-coup, d'effroyables détonations se font entendre à Champ-Berthod. Le sol tremble, les remparts sont ébranlés, des pans entiers se détachent et s'écroulent, plusieurs maisons sont traversées de part en part et à moitié renversées, et le sifflement des boulets semble menacer la ville d'une ruine complète.

A cet horrible fracas, que les ténèbres d'une nuit obscure rendent plus effrayant, le peuple est stupéfait; il comprend enfin le sort que lui réserve une résistance impossible. Toute sortie n'aurait pour résultat que la

mort des audacieux qui la tenteraient; nul moyen de répondre à ce feu destructeur qui bientôt convertira la ville en un amas de décombres, et l'embrasera tout entière. Il faut céder, la nécessité le commande, l'opposition du peuple cesse, la chamade est battue, et le drapeau blanc, signal de soumission, arboré au haut du clocher de Saint-Just, où les premières lueurs de l'aurore permettaient aux assiégeants de l'apercevoir.

A l'instant, le feu des batteries est suspendu, et les trois échevins, Bontemps, Domet et Regnault, sortent de la porte de Faramand, et se présentent aux avant-postes français. Le commandant de l'artillerie leur donne une escorte qui les conduit à Vaudrey, où le duc les accueille avec égards, et leur accorde, sous la réserve de la ratification du roi, la capitulation (20) la plus honorable qu'ils pussent espérer.

Douze jours après, le 22 juin 1674, Salins ouvrait ses portes au duc de Luxembourg, et la Franche-Comté tout entière avait passé sous la domination française.

IX.

Suite de la conquête. La petite guerre. Discours tenus par le frère Hilarion. Avertissement qui lui est donné. Sa mort.

En subissant ce nouveau joug, le bras des Francs-Comtois était désarmé, mais les sentiments dont les cœurs étaient remplis restaient les mêmes. Le temps seul pouvait amortir ces pensées hostiles ; encore fallait-il que le conquérant ne cherchât à les étouffer que par la douceur et la modération.

Il n'en fut point ainsi ; irrité de ne lire dans tous les yeux que l'antipathie qu'il inspirait, et désespérant d'en triompher, le vainqueur crut ne pouvoir consolider son autorité que par la force et la rigueur. Bientôt se firent sentir les inévitables effets de cette imprudente et fausse politique ; en acceptant la domination espagnole, nos ancêtres avaient joint à leur fierté naturelle le caractère indomptable et vindicatif de cette nation. L'oppression les révolta et ils coururent à la vengeance.

Ce n'était point dans des luttes régulières qu'ils pouvaient se l'assurer; tout resta calme à la surface. Ce fut dans des combats d'homme à homme, sans témoins, en secret, à l'ombre des forêts ou dans des lieux écartés que les conquérants expièrent leur triomphe. Malheur au Français isolé, rencontré loin des lieux habités, il tombait inopinément sous les coups d'ennemis invisibles.

Dans les villes, le silence des nuits était à chaque instant interrompu par des alertes soudaines, par des cris de haine dont les auteurs échappaient à toutes les recherches. Les interrogatoires de la justice étaient inutiles, aucune oreille n'avait entendu le bruit, aucun œil n'avait pu distinguer et reconnaître les acteurs du désordre.

Ces manifestations meurtrières ou bruyantes de l'animadversion populaire auraient été bien moins fréquentes, si des voix respectées n'en eussent pas, en quelque sorte, donné le signal par des discours hostiles au gouvernement nouveau (21). Parmi ces voix se fit remarquer celle du frère Hilarion. Le duc de Duras, gouverneur de la province, en fut informé. On l'excitait à sévir contre l'hermite, mais il s'y refusa, et se contenta d'ordonner au magistrat de le prévenir que sa tranquillité dépendait de la conduite prudente et paisible qu'il tiendrait à l'avenir. Hilarion se résigna, et dès lors, confiné dans son hermitage, il n'en sortit que pour sa quête et ses exercices accoutumés de chasse et de pêche.

Il eut pourtant encore un assaut à soutenir. Un certain frère Clément lui avait été donné pour commensal et compagnon. Il était jeune et aspirait à l'héritage d'Hilarion dont l'âge avancé lui faisait attendre impatiemment

la survivance. Il s'avisa de l'accuser de quelques peccadilles dont il savait que le magistrat serait mécontent, et qu'il punirait peut-être en prononçant son expulsion. Mais Hilarion se justifia, et son dénonciateur fut contraint de s'éloigner.

Ce ne fut qu'environ trente ans après la conquête, au mois de mai 1705, que le vaillant hermite, accablé du poids de plus de quatre-vingts hivers, après un demi-siècle passé à l'Hermitage, rendit son âme à son créateur. Les regrets et les larmes du peuple de la ville et des faubourgs, de Faramand surtout, l'accompagnèrent à sa dernière demeure, et, jusqu'à nos jours, son nom est resté gravé dans toutes les mémoires.

FIN.

NOTES HISTORIQUES.

(1) *La nomination du premier avait soulevé une réclamation.*

Cette réclamation est constatée par l'adresse suivante, qui fut envoyée à la reine régente.

Madame — Les quatorze villes de votre Franche-Comté de Bourgougne ayant esté informées que dans la consulte faicte depuis quelques jours pour le gouvernement de lad. province, l'on en avait exclus ceux de la nation, prennent la liberté de représenter en tout respect à vostre Majesté :

Que comme les personnes des souverains sont sacrées, aussy leur parole doibt estre inviolable, et leurs décrets observés suivant leur intention, que l'on doibt croire estre toujours conforme à ce qu'ils en ont faict publier.

L'on a faict sçavoir à tous vos subjects de la Franche-Comté de Bourgougne par des déclarations solemnelles de la part de V. M., dont mesmes on leur a donné les actes imprimés, qu'elle est pleinement satisfaicte de leur fidélité, et qu'elle veult leur conserver leurs franchises, libertés et priviléges.

Par ceste asseurance l'on a faict diverses remonstrances à V. M. lorsque, au mois d'aoust 1668, elle fut servie d'envoyer dans lad. province le prince d'Arenberg pour la gouverner, à ce qu'il luy pleust après l'expiration de son gouvernement donner un gouverneur de la nation.

A quoy l'on se confioit que V. M. acquiesceroit, et qu'y ayant bon nombre de Seigneurs dignes de cest employ tant au dedans qu'au dehors de la province, originels d'icelle, tous illustres en naissance et mérite, et autant recommandables par leur propre fidélité que par celle de leurs prédécesseurs, Elle ne vouldroit faire aucune nouveaulté en ce poinct qui est l'un des plus essentiels à l'estime non seulement de la nation, mais encore de sa noblesse, advantagée depuis plusieurs siècles de ceste marque d'honneur.

Du depuis, lorsque le prince d'Arenberg est sorty de la Bourgougne, et que Don Hieronymo de Quignonez y est entré pour remplir sa place, V. M. a faict espérer le mesme à la province. Et cependant ceste nouvelle consulte faict assez voir que l'on a desseing d'en exclure à l'advenir les naturels du pays.

De sorte que les villes qui ont addressé leurs remonstrances très humbles à V. M. pour luy faire cognoistre le bouleversement de la province, et luy demander qu'il luy plaise y restablir les choses dans leur ancien estat, l'ont suppliée pour beaulcoup de raisons de leur accorder entre aultres poincts une chose si légitime que de donner à lad. province un gouverneur de la nation, n'en peuvent pénétrer aulcune pour quoy l'on prétend porter V. M. à en disposer aultrement.

Si ce n'est que l'on vueille imputer à la mesme province la cause du malheur qui luy est arrivé en l'an 1668, laquelle est seulement de ceux qui avoient lors la conduitte du ministère des Pays-Bas, en ce que non seulement ils ont mesprisé les moyens de prévenir en refusant d'accepter une suspension d'armes avec la France, qui leur estoit proposée, n'ont voulu entendre à donner aulcun secours, soit d'argent, soit de troupes à la Bourgougne, mais, qui plus est, n'ont pas seulement daigné l'advertir des desseings que les ennemys avoient sur elle, quoiqu'ils leurs fussent connus assez longtemps auparavant qu'elle fust envahie.

Voilà pourquoy, comme il est permis à de bons subjects de parler à un bon roy et à la meilleure royne du monde, pour luy représenter leurs maulx, afin d'y apporter du soulagement, les villes de vostre Franche-Comté de Bourgougne se viennent de nouveau jetter aux pieds de V. M.

Et croyant que ce n'est pas son intention de faire décheoir lad. province des honneurs que ses originels ont eus cy devant, ni de la laisser dans l'oppression qu'elle souffre depuis près de cinq ans, sans

que jusques à présent l'on ait voulu escouter ses plaintes, ny remédier à ses maulx.

Elles supplient très humblement V. M. de vouloir conserver à lad. province ses advantages anciens, à la tirer de l'estat gémissant où elle est, qui pourroit la réduire dans une extremise de malheur capable de la rendre inutile pour jamais à vostre service royal, si promptement elle n'est soullagée.

Ce qui ne se pouvant faire avec plus d'efficacité qu'en accordant auxd. villes les demandes qu'elles ont faictes à V. M. par leurs remonstrances, lesquelles, selon qu'il est deu, ne tendent qu'au restablissement des choses dans leur ancien pied, et à l'esloignement de toutes nouveaultés, comme préjudiciables au bien de l'Estat; Elles espèrent que V. M. y inclinera favorablement, et que, par un acte autant de sa justice que de sa bonté, déclarant en bref ses intentions sur tous les poincts que leursd. remonstrances contiennent, elle donnera par conséquent à la Bourgougne un gouverneur de la nation, au cas elle juge qu'il soit de son royal service rappeler Don Hieronymo de Quignonez, qui en est à présent gouverneur.

Dans ceste attente lesd. villes continueront leurs voeulx au ciel pour la santé de la majesté du roy, pour celle de V. M. et pour l'heureuse conduite et accroissement de vos Estats.

Faict en la Franche-Comté de Bourgougne, le 25 novembre 1672.

Par ordonnance de la ville de Dole, et comme secrétaire d'icelle.

Signé J. Perrenot.

(2) Tous les détails du gouvernement des proconsuls espagnols, d'Arenberg, Quignonez et Alvelda, se trouvent pour la première fois réunis dans un ouvrage plein d'intérêt, et écrit avec un remarquable talent, que M. Léon Ordinaire, capitaine d'artillerie, a publié en 1856, sous le titre de *Deux Epoques militaires à Besançon et en Franche-Comté*. Besançon, 2 vol. in-8°.

(3) *Les villes firent entendre d'énergiques réclamations.*

Deux protestations se succédèrent à quelques jours de distance; la première est du 13 avril 1673 :

« Les députés des villes, ayant faict diverses plaintes aux sieurs députés de l'Estat contre les impositions journalières qu'ils s'estoient ingérés de faire relever sur la province, après plusieurs conférences, sont demeurés d'accord en leur assemblée du quart jour du mois de

mars de l'an présent 1673, que lesd. sieurs de l'Estat ne pourront cy après faire aucune imposition sur lad. province, soit par don, prest, répartement, surhaulcement ou aultrement, à quelque cause ou prétexte que ce soit, sans l'exprès consentement des villes assemblées jusqu'au restablissement d'un Parlement composé de président, supposts ecclésiastiques, gentilshommes, et du Tiers-Estat, tous originels de la province, aux mesmes honneurs, auctorité et prérogatives qu'ils avoient auparavant 1668, ou qu'il pleust à S. M. d'ordonner la convocation des Estats-générauls par lettres royales signées de sa main ou de la royne régente. Ensuitte de quoy les villes ayant esté convoquées de nouveaul à la réquisition des sieurs de l'Estat le 10e apvril dud. an pour consentir à l'offre qu'elles avoient faicte à S. M. de 2,000 francs par jour pour un temps, et de 1,500 pour un aultre, esd. sieurs députés des villes y ayant dissenty formellement tant à cause de l'impuissance où la province est présentement réduicte qu'à raison de l'infraction toute notoire de ses franchises et immunités, lesd. sieurs de l'Estat leur auroient déclaré qu'ils prétendoient estre libres de tous engagements qu'ils pourroient avoir eus avec les villes.

« Sur quoy, prévoyant qu'ils ne pensent se rétracter que pour se perpétuer en leurs charges, et continuer les mesmes impositions que cy-devant, contre ce qui est du prescript des souveraines ordonnances, art. 1565 et 1566, et ce qui est porté dans les recès des Estats, ans 1654 et 1666, lesd. députés des villes se veoyent obligés de protester à l'encontre des sieurs députés de l'Estat, en cas ils viendroient à imposer cy après lad. province, de les rendre responsables non seulement des journées et vacations qu'ils ont tirées sur les deniers publics, avecque intérests, mais encore de les faire rechercher d'avoir esté la cause de toutes les divisions, désordres et malheurs de la province et de tous ceulx qui pourroient résulter cy après, et de procurer que les ordonnances establies par les souverains contre les infracteurs des franchises de la province soient ponctuellement suivies et observées contre eulx et tous ceulx qui osent les aucthoriser contre leur ministère, soubs prétexte de nécessité et justice, qui les exigent par force et violentent au payement, de leur faire respondre en leurs personnes et biens, et de leurs caultions, tant pour intérests de ceulx qui auroient payé, que pour tirer d'oppression, par tous moyens justes et voyes légitimes que le royal service peult permettre, ceulx de qui on exigera par contraincte. »

Quelques jours après, les députés des villes résumèrent tous leurs griefs dans l'écrit suivant, intitulé :

Véritable procédé des députés des villes et des députés de l'Estat au faict des impositions.

C'est un faict notoire à la majeure part de l'Europe que la Franche-Comté de Bourgougne a esté envahie et inopinément surprise par le roy de France, au mois de febvrier 1668, au cœur de l'hyver, en temps qu'elle estoit amusée d'un accommodement, destituée de secours pour estre eslongnée des Estats de son souverain, sans forces, sans soldats et sans munitions, et non capable d'estre deffendue contre un grand roy qui y estoit suivy d'une armée proportionnée à sa puissance.

Il est encore constant que quelques villes principales avoient esté démantelées, leurs bastions et courtines abbatues à la main et par mines, et la fortiffication réduicte au pied auroit comblé les dehors et fossés.

Ce malheur fatal fut compensé tost après par la bonté de S. M. et de la royne régente, qui par la paix du mois d'apvril de la mesme année, ayant eu le choix de retirer à soy la Bourgougne ou bien les villes des Pays-Bas conquises aud. an, auroit préféré le premier à l'aultre pour estre le plus ancien fleuron de leur corone, et laisser les opulentes villes du Pays-Bas au pouvoir de leur ennemy.

Aussitôt, au courant d'aoust suivant, S. M. envoya le prince d'Arenberg pour gouverner une province qui lui estoit si chère; lequel d'abord ayant faict cesser l'employ du Parlement, se concilia les voluntés faciles des commis à l'esgalement et des neuf députés, et d'iceulx obtint 3,000 fr. par jour sur la province, par forme de prest à S. M., sans limiter aucun temps. Jaçoit il se seroit contenté de bien moindre somme, affin de pourveoir à la subsistance des trouppes qui devoient le suivre dès le pays de Luxembourg, tant avoient lesd. commis propension pour luy complaire.

Et jaçoit ils n'eussent aucun pouvoir de le faire, néantmoins, sur le contenu aux recès des Estats des années 1654 et 1666, par lesquels très expresses interdictions leur estoient faictes de faire aucun impost sur le pays, à quel prétexte que ce fust, à peine de nullité et d'en respondre, ils se flattèrent qu'il leur seroit permis d'imposer au cas de nécessité indispensable, après avoir eu sur ce l'advis du Gouverneur et du Parlement.

Et comme aud. temps et depuis, l'on n'a veu aucun acte d'hostillité dans la province, aucune rupture entre les deux corones, il est clair qu'ils n'avoient droit d'imposer ny prester pour ce subject, et leur estoit impossible d'avoir l'advis du Parlement qui n'estoit séant, ni d'accomplir la condition, sans laquelle ils ne pouvoient imposer.

Mais lesd. commis cognoissant les grands advantages qu'ils tireroient de semblables impositions, et que complaissant au Gouverneur, ils se perpétueroient dans leur office, et seroient appuyés, auroient passé sur toutes considérations, et excédant notoirement le pouvoir de leurs charges, auroient non seullement octroyé le prest de 3,000 fr. par jour, mais encore l'auroient prolongé, renouvellé, et changé les deniers en fournitures de grains, vins, fourages, etc., selon qu'estoit le tout plus advantageux aux trouppes de cavalerie et gens de pied.

Et comme ceste façon d'agir, contenant excès intolérable et exaction par violence, leur faisoit préveoir que leur aucthorité ne seroit pas de longue durée, parce que les peuples se remuoient et faisoient mille imprécations à leur encontre, des maulx et calamités publicques; pour éviter les funestes accidents dont ils estoient menacés, lesd. commis appliquèrent leurs soings à acquérir la bienveillance de Don Quignonez, successeur du prince d'Arenberg, et pour y parvenir, continuant lesd. impositions, et pensant engager les villes pour faire appreuver leurs précédents répartements, et s'affermir pour l'advenir, les firent convocquer dans Besançon pour le 2 de-

may 1672, du consentement et aggrément dud. Gouverneur, insinuant à leurs députés qu'ils ne voulloient plus rien entreprendre sans leur participation, et d'une commune main pourveoir à quelque expédient pour faire subsister les trouppes qui fouloient et ravageoient toute la province.

Voulant profiter d'une occasion si favorable, et remédier aux désordres croissants de jour à aultre, les villes s'y rencontrèrent, mais aussi tost elles perdirent leur espérance, parce que lesd. commis de l'Estat, après diverses tentatives, voyant trop d'union entre les députés des villes, cogneurent que leurs desseings escheoiroient. En conséquence, ils procurèrent ce jour mesme que lesd. villes fussent congédiées par le Gouverneur, soubs prétexte qu'il estoit arrivé ordre exprès de faire desloger les troupes de Lorraine, et que le pays en estant soullagé, il n'y avoit pas lieu de continuer lad. assemblée, causée seullement pour la subsistance d'icelles, et qu'il seroit mieulx quelles s'en retournassent que de séjourner plus longtemps dans Besançon, sans aulcune nécessité.

Se voyant ainsy presser pour leur retour, lesd. députés des villes ne purent faire davantage que de requérir lesd. commis d'aggréer les remontrances qu'ils desseingnoient leur présenter pour le service du roy et le bien de la province, affin d'y faire les réflexions qu'ils jugeroient.

Ces remonstrances n'ayant peu estre refusées furent le mesme jour délivrées dans l'assemblée desd. commis de l'Estat, et acte en fut par un notaire octroyé en présence de tesmoings (1).

---

(1) Il nous a paru inutile de reproduire textuellement ces remontrances dont la substance est fidèlement relatée plus loin. L'acte officiel que nous avons sous les yeux est signé de : Hiérosme-Boutechoux Chavane, mayeur de Salins; Antoine Malabrun, commis et premier eschevin de Dole; A. Poncelin, vicomte mayeur de la ville de Gray; Glanne, antique mayeur de la ville d'Arbois; Nicolas Baguinet, vicomte mayeur de la ville de Vesoul; et Théophile Doroz, vicomte mayeur de la ville de Poligny. — Et plus bas, le notaire Fr. Fromond.

Elles contenoient en substance les nullités de toutes leurs impositions faictes et à faire, par deffault de pouvoir, avec protestation expresse de n'y vouloir defférer, et de recouvrer toutes sommes dont indehument ils avoient foullé la province, avecque interests sur eulx, leurs biens et ceulx de leurs caultions, et de tous inconvéniens qui en estoient cy-devant résultés, ou résulteroient cy-après, et qu'ils en pousseroient leurs plaintes jusqu'au trosne du souverain.

Par effect, furent envoyées ces mesmes remonstrances, à S. M., par ordre des quatorze villes du pays, signées de leurs secrétaires et armoyées des armes de chacune d'icelles, par lesquelles estoit S. M. resservie de l'Estat déplorable de ceste province, des imposts qui s'y faisoient, de la licence des soldats, commettant tous les crimes imaginables, meurtres, vols, concussions et sacriléges si horribles, qu'il falloit parfois fermer les portes des ecclises pour les crimes d'impureté qui s'y commettoient à la veue du Sainct-Sacrement et à la face du tabernacle, le tout demeurant dans l'impunité; suppliant pour ce très humblement S. M. d'avoir la bonté de pourveoir sans délay à retirer du pays des soldats si mal disciplinés, restablir la justice comme d'ancienneté, et ordonner la convocation des Estats-Généraux à la façon accoutumée, affin qu'elle cogneust la vérité par des plaintes universelles, et avoir pitié d'un peuple si fidèle qui jamais n'avoit espargné son sang ny sa vie pour son royal service et pour celuy de ses augustes prédécesseurs.

Lesd. remonstrances n'ont pas eu l'effect qui en estoit attendu, et jaçoit il y ayt dans Madrid un député exprès, et à grands frais, l'on ne sçait pas par quelle fatalité le roy n'y détermine aulcune chose, si ce n'est que les imposts continués par les commis de l'Estat à prétexte de l'entretien des trouppes donnent subject de tirer les affaires en longueur, et retarder le restablissement de la province.

Ce n'est pas que l'on croye que ces grands ministres qui gouvernent la monarchie soubs l'aucthorité royale puissent donner si mauvais conseils ; ils sont trop intègres et esclairés pour ignorer qu'un roy doibt plus tost regarder dans les cœurs de ses subjects qu'en une province désolée, où l'on void des villages entiers qui désertent, d'aultres diminuer en bonne partie d'habitants, la vefve et l'orphelin mourir de faim, auxquels on tire le pain soubs la dent pour payer leur affiert desd. impositions, et généralement tous les subjects impuissants à fournir quelque chose en pressante occasion pour le service de S. M.

Les villes preuveroient facillement que dès l'an 1668 jusqu'à présent le comté de Bourgougne a fourny plus de 12 millions tant pour les journées des commis, à cent escus environ par journée, que pour l'entretien des soldats qui sont inutilles, estant trop faibles, dans des villes ouvertes, pour deffendre le pays contre un ennemy puissant, et en trop grand nombre pour manquer d'espuiser de deniers un petit pays, qui n'a aulcun trafficq, ny commerce avecque l'estranger, et ne possède aultres revenus que ce qui provient de son labeur et terroir.

Cependant ne pouvant lesd. commis de l'Estat se lasser de thésauriser et ne voulant quicter prise, ont envoyé l'un d'eulx au gouverneur des Pays-Bas après le deslogement des Lorrains, luy offrir de leur indehue et privée aucthorité 2,000 fr. par jour pendant un temps de six mois, et 1,500 fr. aussi par jour pendant tout le reste de l'an courrant 1673.

Led. commis retourna des Pays-Bas avec ceste response que l'on ne pouvait apporter altération au pied estably en Bourgougne pour la subsistance des trouppes.

Ceste déclaration ayant esté publique dans toute la province, auroit mis à descouvert le desseing que l'on avoit de violer ses franchises, puisque les sommes fournies jusqu'alors, l'ayant esté par forme de prest, S. M. ne les pouvoit pas rendre per-

pétuelles, ni tirer en obligation et nécessité ce qui nuement despend de bonne volonté. Tous les peuples restant au pays jugèrent aisément que l'on n'avoit aultre but que de changer ce tiltre glorieux de Franche-Comté en Comté taillable et imposable à perpétuité.

Ces bruits qui courroient joincts à lad. déclaration, furent la cause véritable de l'assemblée des Villes deans Besançon, à l'invitation desd. commis de l'Estat, pour le 26 janvier 1673, et fut le prétexte un procès pendant en la Chambre de Justice entre les villes et l'Estat pour le paiement des quotes pour lesquelles elles avoient été tirées dans leur répartement, que l'Estat disoit voulloir appaiser à l'amiable.

Il y avoit si peu de fondement en ce procès à cause des protestations émises le 2 may 1672, que les villes estimèrent avec raison que l'Estat quicteroit son prétendu, puis mesme que les juges de lad. Chambre ne pouvoient pas le décider, tant pour estre suspects en particulier, parce qu'il s'agissoit de leur affiert desd. quotes, et de celles de leurs grangers, et encore parce que n'estant pas patentés du roy, ils ne pouvoient estre recogneus pour juger par les villes en ceste occasion, de mesme qu'ils n'estoient pas recogneus par plusieurs particuliers.

Les Villes s'estant donc rencontrées deans Besançon au jour assigné, après plusieurs protestations et responses respectives faictes par escript, dont pas une ne concevoit led. procès, fut accordé, conclud et arresté le 4 mars dud. an, entre lesd. villes et l'Estat, que l'Estat n'accorderoit plus rien à S. M. sur la province en don, prest, répartement, impositions, surhaulsement et emprunt, à quelque cause ou prétexte que ce fust, sans le consentement exprès des villes assemblées, pendant tel temps que désireroient lesd. députés des villes, n'estoit auparavant que S. M. fust servie de restablir un parlement composé de président, supposts ecclésiastiques, gentilshommes et Tiers-Estat, tous originels de la province, aux mesmes honneurs,

aucthorité et prérogatives qu'ils avoient eus en l'an 1668, ou d'ordonner la convocation des Estats-généraulx par lettres royales, signées de sa main ou de la royne régente, et arrivant l'un ou l'aultre desd. cas, le terme qui auroit esté déterminé, seroit tenu pour finy et escoulé.

Cest accord convenu, lesd. commis de l'Estat requirent les députés des Villes de déclarer qu'il y avoit bonne union entre les deux corps, ce qui fut accordé avec cette clause, moyennant l'effect du billet donné de leur part, le 4 mars 1673, article 1er.

Il est absolument nécessaire de mentionner ced. article 1er, que suivoit un 2e article en ces termes : Les députés de l'Estat déclarent qu'ils ont offert à S. M. et à S. E. le comte de Monterey, la somme de 2,000 fr. par jour pendant six mois, à condition qu'il plaira à S. M. restablir son Parlement deans quatre mois, et les choses dans l'ancien pied, à deffaut de quoy lesd. de l'Estat se sont excusés de ne plus rien accorder en quelque manière que ce soit, et que si bien S. E. n'a pas accepté leur offre. S. M. ne les ayant pas refusés, lesd. députés semblent y estre toujours engagés, remectant pourtant à la prudence des députés des villes de veoir et examiner l'engagement auquel ils sont vers S. M. particulièrement dans l'Estat présent des affaires de la province.

Il fut impossible de décider tranchément cest article, parce que le mesme jour, et au temps de la séance, l'on auroit apporté tant de lectres et nouvelles de la guerre, et spécialement qu'il y avoit des trouppes deans les bailliages d'Aval, d'Amont et ailleurs sur les frontières, que deans Besançon l'espouvante, en raison de l'éminent péril publié, estoit générale, ce qui obligea tous les députés des villes, dont la plus grande part estoient maïeurs, de rompre l'assemblée, affin de pourveoir à leurs villes dont ils estoient les chefs.

Seullement on conclud le 5e dud. mois, que led. 2e article

seroit décidé à la première assemblée, et que lors toutes aultres propositions pourroient estre faictes de part et d'aultre.

Ensuitte de ceste conclusion lesd. commis de l'Estat convoquèrent de nouveau les villes aud. lieu de Besançon par lectres circulaires du 20 mars an susd. pour le 26, affin d'adviser sur les propositions qui leur seroient faictes pour le service du roy et le bien de la province.

Or les députés des villes s'estant transportés, l'on auroit employé beaucoup de temps à les diviser par diverses tentatives, tantost de douceur, promesses, espérances, tantost de rigueur. Enfin, le 29 du mois courrant, lesd. sieurs de l'Estat n'auroient faict aultre proposition que la précédente, sçavoir, que leur intention estoit d'offrir à S. M. 2,000 fr. par jour pendant six mois, dont trois desjà écoulés et 1500 fr. aussy par jour pendant six aultres mois; à quoy a esté respondu par les sieurs des villes qu'ils n'y pouvoient consentir, tant parce que lesd. commis de l'Estat n'avoient eu pouvoir de faire lesd. offres, que parce que ce seroit advouer les impositions passées, ce qu'ils ne vouloient faire, et que, d'ailleurs, ce seroit aller contre les ordonnances du roy, article 1565, et destruire les franchises du pays qui debvoient estre inviolables.

De ceste résolution les députés de l'Estat ayant tesmoingné du déplaisir, procurèrent que les villes fussent de nouveau invitées, tant par la Chambre de justice que par la Confrérie de St-George, de changer de sentiment et accorder, du moins pour deux ou trois mois, ce que demandoient les commis de l'Estat.

Ce qu'ayant esté de nouveau examiné et mis en délibération, il a esté jugé de respondre que les villes ne pouvoient discéder de leur précédente résolution, à raison de la conséquence, et que si l'on venoit à accorder quelque chose, tant petite fust-elle, c'estoit s'obliger à perpétuité. Lesd. responses faictes le 3 apvril dud. an.

Après que lesd. commis de l'Estat eurent cogneu clairement qu'ils ne gagneroient rien sur les volontés des villes, et que leurs grands proffits cesseroient avecque leurs imposts, ils protestèrent qu'ils révoquoient l'accord et soubmission faicts le 4 mars dud. an, par où ils s'estoient liés à ne pouvoir imposer quoy que ce fust sans le consentement des villes assemblées et aux conditions cy devant rapportées, et de tous despens, dommages et intérests, en contre lesquels auroient protesté les villes.

Ce non obstant, lesd. commis de l'Estat, continuant leur desseing d'imposer et engager les villes, les convoquèrent aud. Besançon, pour le 10 apvril dud. an, soubs prétexte que les précédents commis avoient déclaré n'avoir suffisante procuration pour délibérer sur leurs propositions, contenues en un billet joinct à leurs lettres, où n'estoit que ce qui avoit esté demandé et refusé.

Les villes s'y rendirent de nouveau, et invitées par les mesmes moyens qu'aux assemblées précédentes, résolurent et arrestèrent qu'elles se tenoient aux précédentes résolutions, et ne pouvoient plus accorder aulcune somme, ne souffrir aulcun impost, soit par prest ou aultrement, pour la subsistance des trouppes, et ce, d'après les raisons cy devant représentées.

Ensuite de ceste résolution, prise le 13 apvril dud. an, lesd. commis renouvellèrent les protestations jà faictes aux villes, qu'ils révoquoient la soubmission et accord du 4 mars, et se déclaroient quictes de tous engagements, et adviseroient aux moyens convenables au service du roy et bien de la province.

Par là se void leur extresme désir, qu'ils avoient eu dès l'an 1668, de faire des imposts et répartements perpétuels sur ceste pauvre province qu'ils ont épuisée de deniers, sans pouvoir, sans charge et pour leurs intérests particuliers.

Car, comment pourroit-on soutenir en justice qu'il leur fust permis de révoquer un accord faict, passé, stipulé et accepté de part et d'aultre, signé de leur secrétaire, puisque c'est un

contract signé réciproquement, obligatoire, parfaict par le consentement des parties, et duquel on ne peut discéder sans leur consentement mutuel?

C'est une règle qui n'a point de limitation, rien n'estant si naturel que de rompre les contracts de la mesme façon, et avec les mesmes formes et solemnités qu'ils ont esté célébrés, et comme cestuy-cy a esté faict et advoué des villes et de l'Estat, il ne peut estre rompu que par les mesmes parties.

Les protestations qui ont suivy de la part de l'Estat peuvent bien estre plus justement rétorquées contre ses députés, selon qu'elles sont fortement émises par l'acte du 2 may 1672, auquel on se réfère.

Non obstant toutes ces sainctes et fermes résolutions, lesd. commis de l'Estat après la sortie de ceulx des villes, n'ont pas laissé de faire encore un impost, et l'ont faict aucthoriser par la chambre de justice. Les premiers y ont procédé nullement et sans pouvoir, non seullement ensuitte de tant de protestations faictes contre eulx, mais encore contre la foy et la loy de leur contract et contre leur soubmission du 4 de mars 1673; la Chambre ne pouvoit pas donner ceste aucthorisation pour valider l'impost, acte qui de soy estoit nul, et que suspecte en général pour n'estre pas patentée du souverain, elle n'avoit d'aultre pouvoir que celuy d'arbitres, où il faut le consentement et l'adveu des parties; en oultre, parce que ses membres estoient imposables comme les autres, aussy bien que leurs grangers, recepveurs ou admodiateurs, et le procureur-général avoit lieu de conclure contre les uns et les aultres pour avoir contrevenu à l'ordonnance, art. 1565.

Par ce petit discours les personnes désintéressées peuvent facilement juger des maux insupportables dont ceste province se treuve affligée dès cinq ans, faisant réflexion sur le procédé des villes et celuy de l'Estat.

Le premier est sincère et sans intérest, l'aultre affecté et conduit par le proffit et le seul intérest des journées.

Le premier est appuyé sur la volonté du roy, par le texte de l'ordonnance qui interdict tous imposts, saulf au cas de don gratuit et par les Estats-généraulx, ce qui n'est pas arrivé; l'aultre se treuve contraire à lad. ordonnance, coloré néantmoins d'une nécessité imaginaire.

Le premier supporte les franchises et immunités dont jouist le pays depuis plus de douze siècles; l'aultre vient destruire et rendre la Franche-Comté province imposable à volonté.

Le premier obéit aux escripts et déclarations de la royne, portant qu'elle veut conserver les franchises et immunités de la province, réitérées plusieurs fois dès l'an 1668 par les gouverneurs, enregistrées dans les tribunaulx de justice, et insérées dans les archives des magistrats; l'aultre contrevient aux ordres du Souverain, à ses volontés et déclarations royales.

Voilà de nos maulx un crayon grossier qui mériteroit plus longue histoire, mais où, en peu de lignes, on a voulu enfermer des foulles et surcharges immenses, comme les peintres qui tracent de grandes provinces sur des petites cartes. Aussy faut-il bien finir, puisque la Bourgougne n'a plus que le souffle et la voix pour se plaindre, et le désir de veoir la fin de ses misères et surgir au port, après tant d'orages soufferts.

Protestant avec tous les Francs-Comtois de traicter et réputer tous ceulx qui par effect, par conseil, par escript ou aultrement se vouldroient où se seroient ingérés à faire prests, dons, repartements, ou surhaulsements sur la province pour infracteurs des édicts et ordonnances de S. M., et perturbateurs du repos public.

(4) *Trois cent mille francs, équivalents à deux cent mille livres tournois.*

Le franc comtois équivalait à 13 sols 4 deniers tournois, les deux tiers de la livre.

(5) *L'abbé de Chamilly, dont le frère, lieutenant-général.*

On pourrait s'étonner que l'abbé de Chamilly, malgré son origine française, eût été choisi par la cour de Madrid pour succéder, comme prieur de Saint-Just, à l'archevêque de Besançon, M. de Gorrevod. Attaché à l'ambassade française en Espagne, il s'y était avantageusement fait connaître dans les longues négociations qui avaient précédé la conclusion du traité des Pyrénées et du mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV.

(6) *Sont transportés sous escorte au château Saint-Agne.*

Le château Saint-Agne ou Sainte-Anne, situé au-dessus du village de Nans, département du Doubs, à huit ou dix kilomètres nord-est de la ville de Salins, loin de tous les chemins fréquentés, était considéré, avec le château de Joux, près de Pontarlier, comme la place la plus forte de la province. En 1639, le duc de Weymar essaya de le surprendre, mais la vigilance de la garnison rendit sa tentative inutile. Ce fut, en 1674, la dernière forteresse qui ouvrit ses portes aux troupes du roi de France.

(7) *D'une victoire remportée près du village de Dournon.*

Le village de Dournon, canton de Salins, est situé à huit kilomètres nord-est de cette ville. On trouvera dans nos *Annales de la ville d'Arbois*, le récit de la bataille que les Salinois et les Arboisiens réunis y livrèrent le 18 janvier 1492 (v. s.), aux troupes françaises commandées par le sire de Baudricourt.

(8) *Un vieux soldat natif de Frontenay.* Frontenay, village du canton de Voiteur (Jura), sur le penchant de la côte qui s'étend de Poligny à Lons-le-Saunier, à une distance à peu près égale de chacune de ces deux villes.

(9) *De l'y exposer, sous sa garde, à l'adoration des fidèles.*

Cette image, échappée au vandalisme révolutionnaire de 1793, existe encore et vient d'être réintégrée dans le sanctuaire où elle était primitivement conservée. Le dernier religieux qui ait habité l'hermitage, Just Hugonnet, dit frère Modeste, obtint de conserver la statuette, en abandonnant le reliquaire d'argent dans lequel elle était enfermée, et le remplaça par un autre en fer blanc et de la même forme. En mourant il la laissa à une femme qui, au mois de décembre 1854, la céda à M. le curé d'Arbois. Cette statuette est remarquable par l'extrême délicatesse du travail.

(10) *Elles gravissent la montagne pour descendre à Salins.*

Le chemin dit des Angoulirons, à cause de la gorge profonde qu'il traverse à la montée et à la descente, était le seul qui conduisît alors directement d'Arbois à Salins. La grande route actuelle, par les Arsures, plus longue d'environ trois kilomètres, ne fut tracée qu'en 1740, nonobstant l'opposition du magistrat d'Arbois, qui exposa inutilement les motifs d'intérêt local qui le déterminaient à la repousser. Voyez nos *Annales d'Arbois*, année 1740.

(11) *Le château de Grimont qui le protégeait.*

Ce château, dont le nom revient presque à chaque page de l'histoire de l'invasion du comté par les Français et les Suédois réunis, avait été, d'après Gollut, construit en 871 par le comte Girard de Roussillon. Les archives du comté y étaient conservées, et furent détruites ou enlevées lorsqu'il tomba au pouvoir des troupes de Louis XI, en 1479 ; une partie fut restituée sous le règne de Louis XII. En 1632, les Français s'en emparèrent de nouveau, en firent leur place d'armes, et de là, portèrent le ravage dans tout le pays environnant. Enfin, en 1643, serrés de toutes parts, ils l'évacuèrent, moyennant cinq mille pistoles que les Etats firent compter à leur commandant. Immédiatement après, il fut rasé jusqu'aux fondements. Pour plus amples détails, voyez nos *Annales d'Arbois*.

(12) *Quand les Armagnacs sont entrés dans la province.*

C'était le nom ou le sobriquet sous lequel les Français étaient alors généralement désignés dans le pays. C'était un souvenir des deux factions, *Armagnacs* et *Bourguignons*, qui, dans la première moitié du XVe siècle, avaient couvert la France de sang et de ruines.

(13) *M. de Pontamougeard.*

Il est à regretter que la notice biographique, consacrée par M. l'abbé Robin, curé de Digna, à M. de Pontamougeard, soit restée inédite. La mémoire de cet illustre Salinois mérite au plus haut point d'être conservée. Rien ne put ébranler sa fidélité au gouvernement espagnol. Lorsque, malgré tous ses efforts, il vit la province soumise par les armes de Louis XIV, il aima mieux s'expatrier que de prêter serment à ce monarque qui ordonna que sa maison fût rasée. Cette ordonnance peu digne du grand roi, resta sans exécution, et l'hôtel de l'inflexible

patriote ne disparut que dans l'incendie de la ville de Salins, en juillet 1825. M. de Pontamougeard mourut à Madrid. Le roi Charles II l'avait élevé au grade de général de bataille, immédiatement inférieur à celui de maréchal ou capitaine général.

(14) *Le baron d'Escrilles.*

La baronnie d'Escrilles, hameau aux environs d'Orgelet, appartenait à la famille Vigoreux ou Vigoureux, qui s'est éteinte dans celle de Pécauld. L'hôtel du baron d'Escrilles, où siégea plusieurs fois le Parlement de Franche-Comté, existe encore. C'est un vaste magasin d'épicerie, qui fait le coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la Grande Place.

(15) *D'agréer quelques poinçons du meilleur vin.*

On donnait le nom de *poinçons* à de petits tonneaux de la contenance d'environ trente litres, servant exclusivement à la vente des vins blancs, qui, jusqu'en 1671, ne se vendaient point en bouteilles. A la date du 12 décembre de cette année, on lit dans nos Annales, qu'un poinçon de vin blanc, mis en bouteilles, en remplit trente-six. Plusieurs ordonnances du magistrat réglèrent la contenance de ces tonneaux.

(16) *Dit le chroniqueur contemporain.*

Le récit authentique de ce chroniqueur, qui ne s'est pas nommé, a été publié en 1836, à la suite de la première édition du capitaine Morel. Nous n'avons pas jugé nécessaire de le reproduire textuellement dans les notes de cet épisode, où se trouvent tous les détails qui y sont renfermés.

(17) *Lui érigèrent un monument commémoratif.*

Ce monument, élevé dans l'église des religieuses Tiercelines, qui depuis a été convertie en salle de spectacle, consistait en un autel consacré à Saint-Claude, sur lequel furent gravées les deux inscriptions numérales suivantes :

ArbosIanI DIe nonagesIMo GaLLos eXpVLerVnt.
CLaVDIo MartyrI Vrbs ArbosIana VoVIt.

Le quatre-vingt-dixième jour (de l'an 1674) les Arboisiens ont expulsé les Français.

La ville d'Arbois a voué (1674) ce monument au martyr Saint-Claude.

Voyez dans nos Annales, 26 septembre 1672, de curieux détails sur la réception des reliques du saint martyr.

(18) *A mort le couillon!*

Expression dérivée de l'italien *coglione*, et synonymique de lâche, avec aggravation. Elle ne fut pas seulement appliquée au malheureux Laurenceot, mais encore à ses descendants directs, de père en fils. La voix du peuple n'est pas toujours celle de la justice.

(19) *Philippe Pécauld, ancien compagnon d'armes de Lacuson.*

Les capitaines Philippe Pécauld et Lacuson commandaient chacun une des compagnies de *cantonniers* du bailliage d'Aval. Pourquoi le dernier se fit-il une réputation refusée à son frère d'armes qui la méritait aussi bien que lui? Ne serait-ce pas parce que Pécauld resta pur de tous les excès reprochés à Lacuson, et qui furent l'objet de poursuites criminelles auxquelles le désordre du temps le fit échapper?

(20) *La capitulation la plus honorable.*

Voyez, dans nos Annales, cette capitulation tout entière.

(21) *Des discours hostiles au gouvernement nouveau.*

Parmi ces voix, celle du clergé ne fut pas la moins retentissante. Le 28 décembre 1674, invité par le magistrat à célébrer des prières publiques pour le roi de France, il se soumit, mais dans ces prières, qui eurent lieu dans l'église paroissiale de Saint-Just, en présence de tout le corps de ville, de la population presque entière, il introduisit le psaume CVIII de David, que le roi prophète a rempli d'imprécations contre ses ennemis. Les versets 5 à 9 de ce chant sublime étaient, dans la pensée de ces prêtres, appliqués à Louis XIV. L'effet que produisit cette audacieuse manifestation fut terrible, mais l'Intendant de Franche-Comté crut, avec raison, sage et prudent de fermer les yeux.

Quelques années après, lorsque l'on put croire que les esprits étaient un peu calmés, le gouvernement fit répandre la pièce suivante, restée inédite, où l'on s'efforce de prouver aux Francs-Comtois combien la domination de la France était, dans leur intérêt, préférable à celle de l'Espagne. Une copie contemporaine de cette pièce repose dans les archives de la ville d'Arbois.

LE COMTÉ DE BOURGOGNE AFFRANCHY PAR LE ROY.

« La Bourgogne vient d'estre conquise en 1674 par un monarque dont elle s'estoit attiré la colère et les armes, ayant bien osé luy déclarer la guerre, et en exercer ensuite les hostillités dans ses Estats, et d'estre affranchie par son conquérant mesme de ceste honteuse servitude où elle soupiroit depuis six ans. Elle a trouvé autant d'advantage dans le sort de vaincue qu'elle en debvoit appréhender de disgrâce, s'il elle eust eu le malheur d'estre victorieuse; et ce prince qu'elle regardoit comme son plus dangereux ennemy, voulant bien estre son bienfaiteur, malgré les obstacles qu'elle mettoit à sa bonne fortune, l'a délivrée d'un seul coup de ce qu'elle souffroit de l'orgueil des Espagnols et de la haine des Flamands, et de ce qu'elle craignoit des secours de l'Allemand et du Lorrain; et comme le plaisir du calme se redouble par le souvenir de l'orage, et que la félicité présente devient plus sensible et plus vive par la comparaison de l'infortune passée, la Bourgogne s'occupe à considérer le pesanteur de sa chaine, pour mieux gouster la douceur de sa liberté, et ne peut s'empescher de redire les dangers et l'oppression d'où son vainqueur l'a retirée, pour mieux cognoistre le prix des biens qu'il luy procure.

« Les Espagnols qui ont eu le gouvernement pendant la malheureuse saison dont elle se plaint, persuadés du principe que leur nation a reçu des Mores, comme le plus beau dogme de leur morale, et le plus important secret de leur politique, que l'adresse de s'enrichir du bien d'autruy est la principale veine d'un galant homme, et que l'habileté de gouverner est, au sentiment des sages, cela mesme que le vulgaire appelle le crime de voler, ont faict leur unique affaire de la piller avec moins de scrupule que si elle eust esté leur patrimoine, et avec moins de modération que si c'eust esté leur conqueste, et la contraignant de croire une erreur dont leur inquisition a faict un article de foy, et leur tyrannie une maxime d'Estat, que

c'est estre mal intentionné que de paroistre sensible aux injures qu'ils font, l'ont mise dans la cruelle nécessité de souffrir leurs violences, et d'estouffer ses soupirs pour rendre mesme ses plaintes inutiles ou criminelles, si elle estoit assez hardie pour en pousser, ils ont faict passer les mauvais traictements qu'ils faisoient pour des précaultions contre des crimes qu'ils la soupçonnoient de vouloir commettre, ou comme le chastiment de ceux qu'ils l'accusoient faulsement d'avoir commis.

« On a esprouvé sa patience, lorsque l'on a poussé les rigueurs de la servitude jusqu'à luy ravir le privilége d'en pouvoir soupirer, quoy qu'il soit le premier que la nature et la raison donnent aux malheureux, et le dernier dont l'injustice et la violence les despouillent; de sorte que maintenant qu'elle respire un air plus doulx, il luy semble que le seul plaisir de se plaindre des oultrages qu'elle a reçus, fasse tout le charme de la liberté qu'elle a recouvrée. Mais pensant ensuite qu'elle ne sort pas seulement d'un estat déplorable, mais qu'elle passe à un estat florissant, et que le jour qui l'esclaire est encore plus beau que n'estoient affreûses les ténèbres où elle gémissoit, elle croit qu'il n'y a de doulceur pour elle qu'à bénir la main qui la rend heureuse, et satisfaisant à ces deux sentiments divers, elle se faict un double motif d'amour et de recognoissance envers le roy de ses travaulx passés et de son bonheur présent, quelque oultragée qu'elle ayt esté soubs le règne de son premier maistre. Ne s'estant proposé en son obéissance que la gloire d'estre fidèle, à peine se consoleroit-elle d'estre libre et heureuse soubs le règne d'un aultre, si elle ne considéroit que avant ce changement elle n'estoit desjà plus à luy, et que les roys d'Espagne l'ayant abandonnée aux gouverneurs et aux conseils des Pays-Bas, elle sort moins de leur pouvoir que de la tyrannie d'un Castel-Rodrigue ou d'un comte de Monterey, pour estre encore subjecte du sang auguste de Charles-Quint, en la personne de Marie-Thérèse d'Austriche. Ainsy quelques

sentiments qu'ayent les peuples, ou d'amour pour leur nouveau maistre, ou d'exsécration pour leurs anciens tyrans, bien loin d'aller contre l'obligation de leur naissance, ou la foy de leurs serments, ils rentrent par ce changement seul dans la liberté qu'on leur ostoit d'y satisfaire; ils estoient nés subjects de la maison de Bourgougne et d'Austriche, et ils n'estoient plus qu'esclaves de celle de Haro et de Mora. Tant s'en faut que nous manquions au respect que nous debvions à celuy qui estoit né nostre souverain, que nous luy tesmoignerons plus d'amour et les espargnerons moins; ils l'ont aultant maltraicté que nous, et comme il a puisé avec le sang de ses illustres ayeuls des vertus qui nous le rendent toujours adorable, la pente merveilleuse que nous avons à l'aimer, ne se peut mieux satisfaire qu'en haïssant ceulx qui luy ont ravy de si fidels subjects et nous ont osté un si bon maistre; et bénissant la victoire qui nous a remis soubs l'obéissance des héros de ce sang, les ministres de Charles II, l'avoient despouillé du pouvoir de bien faire et de commander à nostre égard. Il sembloit mesme qu'ils ne luy en laissassent le tiltre que pour mieulx le jouer de la royauté qu'ils usurpoient sur luy, et des peuples qu'ils fouloient soubs son nom, puisque ne consultant que leur avarice et leur orgueil dans l'indépendance qu'ils affectoient dans leurs gouvernements, ils s'estoient faict un droict de ravager et un jeu de perdre les Estats qui leur estoient confiés. C'est en cest endroit que si nostre ressentiment s'emportoit avec un peu plus de chaleur à parler de nos gouverneurs, également odieux par leurs violences et par nos pertes, peut-estre ne pardonneroit-on jamais à des playes qui saignent encore, l'horreur qu'elles nous inspirent de la main qui les a faictes. Mais la modestie de nostre doulceur sera encore plus grande que la rigueur de leur conduitte, et nous passerons soubs silence tous les excès qu'ils ont commis pour avoir la satisfaction de nous arrester à considérer les advantages de nostre changement et les différences de nos

gouvernements, et en mesme temps combien nous sommes heureux d'estre subjects de Louis-le-Grand.

« C'est un bonheur d'estre subject du monarque du monde le plus grand par ses victoires et le plus aimable par ses vertus. La valeur des conquérants n'est pas ordinairement la qualité que les peuples conquis aiment en leurs personnes, puisqu'ils arrosent presque tousjours de leurs larmes ou de leur sang les lauriers qui la couronnent. Mais comme celle du roy est la source des félicités que nous allons gouster, il nous est aussy doulx de nous conjouir du succès de ses armes que des triomphes de sa bonté; et puisque les plus grands biens que les peuples puissent avoir, c'est un bon roy, il pardonnera la liberté que nous prenons d'examiner tout ce qui le rend admirable aux estrangers, et aimable aux siens, ou la curiosité d'apprendre jusqu'à quel point nous sommes heureux.

« Il est difficile de renfermer dans un raccourcy ce qu'il y a de plus grand dans un prince que le ciel a faict naistre par miracle pour le combler de tout ce que la fortune a de plus éminent, et de tout ce que la vertu a de plus divin. Un seul de ses succès a faict des conquérants, une seule de ses actions a consacré des héros, et il faut apprendre ce que les César, les Charles, les Henry ont de plus glorieux et de plus beau en leur vie, pour avoir quelque exemple de la valeur, de la justice et de la bonté de Louis. Il a compté les journées de ses entreprises par le nombre des places qu'il a forcées en Lorraine, en Bourgogne, aux Pays-Bas, et employé moins d'heures à prendre les meilleures forteresses que les plus fameux capitaines n'en emploient à les recognoistre. C'est un miracle de courage et de conduitte d'avoir forcé Maestricht en treize jours; c'est un effort surprenant d'activité, de vigilance et d'adresse, d'avoir, la première fois, subjugué la Bourgogne en onze; c'est un succès sans exemple d'avoir emporté la citadelle de Besançon en moins de deux; mais qu'est-ce d'avoir soumis les Provinces-unies jusqu'à

Amsterdam en moins de quarante! Il a trouvé le secret d'engager la fortune dans ses intérests, et ce secret a esté de marcher luy-mesme à la teste de ses armées, et d'apprendre le mestier de vaincre par ses propres périls, d'aller au travail comme le moindre de ses soldats, d'estre le chef de ses conseils, le directeur de ses entreprises, et l'exécuteur de ses résolutions.

« Il a laissé des marques de son pouvoir presque en toute l'Europe. Brisach et Philipsbourg sont les glorieuses despouilles qui font encore voir qu'il donna la paix à Munster à l'empire vaincu; le Roussillon, l'Artois, et toutes les meilleures places des Pays-Bas, qu'il fut l'arbitre du traicté des Pyrénées; le Portugal s'est soustenu par ses secours; la Hollande a fleury soubs sa protection; l'Angleterre s'est redressée par ses armes, et la paix qu'il donna à l'Espagne à Aix-la-Chapelle, tesmoigne également sa modération et ses victoires; mais les armées de l'Allemagne conjurées contre luy, repoussées par ses généraux au-delà du Rhin, ou vaincues sous ses auspices pendant cette campagne; les forces de l'Espagne et de la Hollande mises en fuitte à Audenarde, et la Bourgougne une autre fois conquise à la veue de tant de puissances armées contre luy que toutes les plumes ne pourroient estaler. Quelque gloire pourtant qu'il ayt acquise au dehors, il a triomphé plus advantageusement chez soy en retranchant des abus que toute la sagesse de ses prédécesseurs n'avoit osé combattre, dans la longueur des procès, dans le prix des offices, dans les excès du luxe, dans les emplois des finances, dans l'aucthorité des gens de robe, dans la sagesse des duels et dans le règlement des partisans.

« Il a estably parmy ses trouppes une discipline si exacte qu'en tout ce qu'enseigne et permet la guerre elles ne sçavent qu'obéir et suivre; une œconomie si juste dans les finances qu'on n'y puise que pour le service du prince et la récompense de la vertu, des loix esgalement salutaires et sévères pour bannir la chicane de ses tribunaulx et le crime de son royaulme.

« A peine peut-on voir un prince qui soit plus magnifique en sa despense, et en mesme temps meilleur mesnager en ses revenus, plus juste, plus humain, plus modéré et plus heureux, qui dans le pouvoir de tout faire donne plus à la raison, qui s'applique plus constamment au travail au milieu des divertissements de la cour, et qui sçache se faire servir avec plus d'exactitude, et se faire aimer avec plus d'attachement. Il est maistre de ses affaires, de ses ministres, et, ce qui est très rare, de ses plaisirs ; il n'élève aux grands emplois que les grandes vertus, et pour oster à ses officiers toute sorte de désir de s'enrichir du bien de ses peuples, il les enrichit du sien. A le voir vous diriez que jamais roy n'eut plus de majesté, mais son âme est encore plus grande, et pourtant pour avoir accès auprès de luy, il ne faut point d'aultre introducteur que le besoin ou le désir de ses subjects, ni d'aultre solliciteur pour obtenir ses grâces, que le mérite et la justice, et pour obtenir des récompenses et de l'employ, de quelque rang ou de quelque nation que vous soyez.

« En Espagne, c'est presque un crime aux yeux de son Inquisition, que d'estre né soubs un aultre climat, et le vulgaire ne distingue pas l'estranger de l'hérétique. Il n'y a qu'une qualité qu'on cognoisse et qu'on eslève, c'est le bonheur d'être originaire d'Arragon ou de Castille ; il y a trop d'ignorance pour remarquer une vertu éminente, et trop d'orgueil pour l'estimer; leur politique mesme aime mieux dans les grands emplois la lascheté et la fainéantise, si elle est de la maison de Guzman ou de Cordoue, que la sagesse et la valeur, si elles n'ont pour ayeuls des grands d'Espagne. Mais quand il y auroit dans un estranger un mérite assez éclatant pour les charmer, ils ont une lenteur aussy grande à donner une response qu'à conclure une affaire; il faut avoir révélation de vivre des siècles entiers pour se promettre de jouir de leurs faveurs, et, à moins qu'un homme ne veuille travailler pour ses petits-fils, il peut s'es-

pargner la peine de servir et de prétendre. Nous ne debvions pas craindre cest inconvénient; la sagesse de leurs conseils nous en avoit mis à couvert par la résolution qu'ils avoient prise de ne nous donner aulcun employ, mesme en nostre pays. Ils ne nous avoient pas véritablement exclus de ceulx où l'on verse du sang, où l'on hazarde sa vie, où l'on s'espuise de biens, et qui sont plus tost des dangers et des services que des récompenses et des grâces; mais ils nous avoient déclarés incapables de tous ceulx qui avec l'aucthorité de commander, apportent à leurs possesseurs un proffit asseuré et un honneur paisible: ils les réservoient pour des Espagnols, comme la reyne catholique s'en estoit expliquée dans les instructions de Don Hiérosme de Quignonez, et c'estoit à leur sentiment trop de bonheur que de servir une nation que le ciel n'a formée que pour commander. Que s'ils avoient passé par dessus leurs résolutions en laissant trois places qu'ils croyoient les meilleures de la province à trois Bourgougnons, pour la citadelle de Besançon le baron de Soye, pour lè chasteau de Joux le sieur d'Andrezel et Balland pour Saincte Asne, ç'avoit esté en partie l'essay de leur fainéantise qui continua les establissements provisionnels du marquis de Castel Rodrigue, pour n'avoïr pas l'ennuy de les changer, et en partie un coup de nostre fortune qui nous voulut venger de l'oultrage qu'on avoit faict à tout ce qu'il y avoit d'honnestes gens en leur préférant les trois subjects les moins dignes de cest honneur.

« Nous languissions donc dans la contraincte de borner nostre ambition à cultiver une petite fortune, ou à faire valoir un chétif patrimoine dans un pays esgalement stérile et pour le gain et pour la gloire, sans que nous pussions espérer, quelque habileté ou mérite que nous eussions, que le prince s'en daignast informer, ou ses ducs le récompenser, puisqu'il avoit laissé l'entière disposition de ses bienfaicts à ses gouverneurs des Pays-Bas, sous qui, quand ils ont esté Espagnols, l'esprit

et l'industrie ont tousjours esté les derniers en crédit, et nous acquérons la liberté de sortir de ce coin du monde, et d'espérer prendre part aux fortunes que la vertu peut mériter d'un grand monarque en le servant, ou que l'adresse peut trouver en un grand royaulme en travaillant.

Pour bien cognoistre ce que nous gagnons au changement, il ne faut qu'examiner les manières des Espagnols et des François, non pas dans la personne des rois qui sont au-dessus de nos comparaisons, mais dans celle de leurs ministres qui, d'ordinaire, sont plus tost les images de leurs deffauts que de leurs vertus. Les Espagnols sont fainéants jusqu'à l'assoupissement, s'il ne s'agit de leurs intérests ou de leurs plaisirs; les François agissent jusqu'à l'empressement, s'il s'agit du service du roy ou de leur gloire; les premiers perdent l'occasion de bien faire par les longueurs de consulter et la paresse de résouldre, les seconds mettent la principale sagesse de leurs conseils dans la promptitude à les exécuter. Le seul soin de ceux-là dans leurs emplois est de faire leurs bourses, et la première veue de ceux-cy de faire leur debvoir. Ce qu'on appelle gravité dans les uns n'est qu'une aversion de travailler; ce qu'on nomme légèreté dans les aultres n'est qu'une inclination trop vive d'agir. Les Espagnols mettent le secret de paroistre habiles gens dans le mespris d'apprendre, les François dans celuy de l'estre et dans le soin de s'instruire; les premiers attendent du miracle et du temps le succès de ce qu'ils projettent, et les seconds de leur adresse ou de leurs bras; ceulx-là sont inaccessibles, dédaigneux et fanfarons, ceulx-cy sont généreux, accueillants et faciles. Enfin la négligence, l'avarice et l'orgueil sont des deffauts inséparables des Espagnols; la bonté, la vigilance et la franchise des vertus presque naturelles aux François. Et sans en chercher des exemples dans l'histoire, ceste province en fournit de grandes preuves dans les ministres que nous avons eus et dans ceulx que nous avons. C'est

dans cest endroit que l'on ne sçauroit trop admirer le discernement du prince, et le bonheur des Bourgougnons d'avoir pour Intendant un homme si esclairé. Sa Majesté ne pouvoit tesmoigner plus d'amour à ses peuples qu'en les confiant aux soins et à la conduite de M. de Lafond (1) que nous voyons aujourd'huy rendre la justice à tous ceulx de ceste province avec tant d'intégrité. Nous luy debvons le bon ordre qui est dans la police, la discipline qui s'observe si exactement parmy les trouppes, et la seureté dont nous jouissons dans leurs différents mouvements. Nous le voyons occupé avec application à régler mille désordres qui s'estoient dérobés à la cognoissance de ceulx qui avoient exercé l'Intendance avant luy; ses lumières sont trop grandes pour prendre le change dans les affaires, et rien ne peut échapper à sa pénétration. Quelque mérite que l'on ayt veu briller dans ses prédécesseurs, il en efface aisément l'esclat, et nous pouvons dire avec vérité que jamais siècle n'a produict un homme si parfaict. Partout où il est, ses manières d'accueillir si engageantes le font aimer jusqu'à l'adoration; où il n'est pas on le souhaite, on le désire avec empressement, et pour finir un portraict qui n'est qu'ébauché, l'on peut dire qu'un ministre si accomply, qui faict le repos, les délices et la tranquillité de ceste province, ne pouvoit estre donné que par le plus grand monarque du monde.

« Mais comme on ne peut faire que de honteux parallèles de la violence et de la bonté, du déréglement et du bel ordre, et que l'on ne loue guère bien une éminente vertu par le seul hazard de succéder à de grands vices, contentons-nous de la compter parmy les advantages de nostre changement, qui sont d'aultant plus solides que la nature s'accorde avec la fortune à nous en faire jouir. Celle-là nous a faict naistre à cest effet au voisi-

(1) M. de Lafond fut intendant de Franche-Comté depuis 1683 jusqu'en 1698.

nage de la France, façonnés à ses mœurs, enseigné son langage et inspiré l'amour de ses vertus ; et comme il ne nous manquoit pour estre François que l'heureuse nécessité de le devenir sans manquer à nostre debvoir, celle-cy nous y vient réduire avec tant d'esgard à nostre honneur qu'elle a pourveu à celle où les Espagnols nous eussent mis de la souhaitter ou de la procurer.

« Ces considérations sont assez grandes pour guérir les Bourgougnons les plus attachés aux Espagnols, du désir de les revoir ; mais s'il restoit encore en quelques-uns un zèle assez aveugle pour le souhaiter, supposons que la fortune et la France nous veuillent assez de mal pour nous remettre soubs leur pouvoir, que nous en reviendroit-il ? de souffrir une aultre fois l'inquisition des Covioz et des Vas, l'oppression des Arenberg, les brutalités des Alvelda. N'avons-nous donc pas esté assez espuisés pour assouvir leur convoitise, et establir leur servitude ? N'avons-nous pas assez essuyé de maulx de la fureur des croquants, de la suppression de la justice, de nos divisions et de nos haines ? N'avons-nous pas assez couru de dangers par les allarmes de deux guerres, et l'image des désordres où nous avons veu les villes de Besançon, de Dole et de Gray, par le soulèvement de la canaille, n'est-elle pas assez affreuse pour nous faire horreur d'y retomber ?

« Quelque empressement que nous ayons eu de nous conserver aux Espagnols, ils ne nous espagneroient pas plus et ne nous deffendroient pas mieulx, puisqu'ils n'ont ni changé de naturel, ni augmenté de pouvoir ; et comme ils ne manqueroient pas de trouppes à entretenir, ni de citadelles à construire, ni de soupçons à esclaircir, ils nous abandonneroient tousjours à la discrétion des gouverneurs et nous exposeroient tousjours aux hazards de la guerre. Ainsy il ne nous reste rien à désirer. Si nous aimons les Espagnols, que la fortune leur espargne l'injustice de nous oultrager encore, et la honte de nous recouvrer pour nous perdre ; si nous aimons nostre pays, que le-

roy treuve aultant d'intérest à nous conserver qu'il a tesmoigné d'inclination à nous avoir, et qu'il ajoute à ses faveurs la durée que nous souhaitons à sa vie, à son bonheur et à sa justice. »

FIN.

MATHILDE D'ARTOIS,

COMTESSE DE BOURGOGNE.

MATHILDE D'ARTOIS,

COMTESSE DE BOURGOGNE.

Il est des personnes auxquelles semble s'être attachée une fatalité inconcevable et terrible. En vain la vertu la plus pure a guidé tous leurs pas, a été le mobile et la règle de toutes leurs actions, en vain le bonheur des êtres qui les environnaient, le soulagement et la consolation des infortunes qui pouvaient leur être connues, furent constamment l'objet de leur touchante et généreuse sollicitude; rien n'a pu protéger contre la calomnie et leur personne et leur mémoire. L'invraisemblance des accusations n'a point ébranlé la crédulité publique, et le pouvoir lui-même, dont elles n'usaient que pour le bien, loin d'être pour elles une sauvegarde, n'a fait, en les élevant au-dessus du vulgaire, que les exposer à la malveillance et à l'attention universelle. Le mensonge, que le temps ne détruit pas toujours, devenu maître de tous les esprits, les a poursuivies sans relâche et frappées d'âge en âge de ses coupables et mortelles atteintes.

Tel a été le sort d'une illustre et vertueuse princesse (1) que la Franche-Comté, dans les premières années du XIV[e] siècle, a eu le bonheur de compter au nombre de ses souverains. Les archives de nos villes rappellent à chaque pas le souvenir de ses bienfaits, et pourtant, les populations abusées ont osé flétrir sa mémoire et faire peser sur elle une horrible imputation.

La comtesse MATHILDE ou MAHAUT, suivant l'usage du temps, était la petite fille du frère de saint Louis, Robert, comte d'Artois, qui, par sa téméraire intrépidité, trouva la mort en Egypte, à la sanglante bataille de la Massoure. En 1281, elle avait épousé le comte Palatin de Bourgogne, Otton IV, descendant des dues de Méranie. Après vingt-deux années d'une heureuse union, son époux lui avait été ravi à la suite des blessures qu'il avait reçues à la malheureuse journée de Courtray, où il avait vaillamment combattu les Flamands sous les drapeaux du roi de France Philippe-le-Bel. Cette perte fut le commencement de ses malheurs. Restée veuve avec trois enfants, deux filles et un fils en bas âge, elle avait eu la douleur de voir ce fils, que l'ambitieux Philippe détenait prisonnier pour s'assurer son héritage, périr d'une chute de cheval à l'âge de seize ans. Quant à ses filles, le roi de France avait exigé, par excès de précaution, qu'elles devinssent les épouses de son deuxième et de son troisième fils; union fatale à toutes les deux, à la dernière surtout, qui, faussement accusée d'avoir trahi ses devoirs, n'avait dû la vie qu'à la dissolution de son hymen, prononcée par le souverain pontife, sous la condition que, retirée à l'abbaye de Maubuisson, elle y consacrerait à Dieu le reste d'une

existence injustement flétrie. Moins infortunée, quoique aussi la calomnie l'eût atteinte, sa sœur Jeanne n'avait point vu briser ses liens, et lorsque son beau-frère, Louis-le-Hutin, descendit prématurément au tombeau, elle s'était assise sur le trône de France, à côté de Philippe-le-Long.

Depuis ces cruels événements, qui avaient répandu sur sa vie un si sombre nuage, la comtesse Mathilde n'avait aucune résidence fixe. Tantôt elle habitait le royal palais des Tournelles, tantôt un des châteaux qui lui avaient été assignés pour son douaire (2) dans le comté de Bourgogne. Mais les pompes de la cour, et le tumulte qui l'accompagne, loin de lui plaire et de faire diversion à ses peines, ne pouvaient que fatiguer une veuve, déjà avancée en âge, et dans l'âme de laquelle se pressaient tant de souvenirs amers. Ce n'était que dans la solitude qu'elle pouvait se livrer au juste regret des pertes qu'elle avait subies, et puiser la force de supporter ses maux dans les pratiques d'une piété fervente, ou dans les bienfaits qu'elle se plaisait à répandre sur les malheureux et sur les indigents.

Jusqu'au jour ou Philippe-le-Long, ayant à peine atteint sa trentième année, mourut, laissant sa couronne à son frère Charles-le-Bel, un puissant motif, indépendamment de la présence de la reine sa fille, devait attirer à la cour la comtesse Mathilde. Le comte d'Artois, Robert II, son père, qui reçut de ses contemporains le surnom glorieux de *Noble* et de *Bon,* ayant perdu son fils unique Philippe, avait déclaré Mathilde héritière de son comté, qu'un arrêt, prononcé en 1302 et confirmé sept ans après, avait définitivement adjugé

à cette princesse. Mais Robert III, fils de Philippe, ne craignit point de disputer à sa tante (3) l'héritage de ses ancêtres. Comme il s'était créé un parti, il ne fallait pas moins que la puissance royale pour le contraindre à renoncer à ses prétentions. L'appui du monarque ne fut pas vainement sollicité par la comtesse ; après quelques mois de captivité, Robert se vit forcé de jurer solennellement qu'à l'avenir il ne troublerait ni la jouissance de sa tante, ni la tranquillité du pays dont elle était reconnue la souveraine. Il se soumit, mais en méditant un crime affreux, qui devait assurer sa vengeance, et peut-être, comme il s'en flattait, satisfaire son ambition.

Ce fut dans cet intervalle de temps, et pendant un de ces séjours temporaires qu'elle partageait entre les châteaux de Bracon-sur-Salins, d'Arbois et de la Châtelaine, que la pieuse comtesse voulut donner aux indigents du pays un témoignage durable de sa bienfaisance et de la pitié que lui inspirait leur misère.

Le roi son gendre et la reine sa fille lui avaient constitué sur le puits à muire de Salins, une rente annuelle de trois cents livres petits tournois. Le 20 décembre 1320, elle préleva sur cette somme (4) trente-deux livres dix sols, dont vingt-huit durent être employés à perpétuité à l'achat de tuniques et de souliers que les curés d'Arbois et de Poligny, s'adjoignant deux des prudhommes de la première de ces deux villes, furent chargés de distribuer aux indigents d'Arbois. Le reste fut consacré à une distribution semblable aux pauvres de la Châtelaine, et en même temps, sous la même clause de perpétuité, l'hôpital de Dole reçut des marques sensibles de sa munificence.

Moins de treize mois après, le 3 janvier 1322, le roi Philippe n'était plus, et sa veuve désolée, abandonnant la cour, venait chercher la sécurité et le repos sur les bords de la Saône, dans le château de Gray, où, afin d'être à portée d'assister à l'office divin, elle avait fondé peu de temps auparavant une chapelle collégiale, desservie par neuf chanoines. Heureuse de la voir dans un séjour peu éloigné de sa résidence habituelle, la comtesse sa mère s'empressa de la suivre, et rentra dans son château de la Châtelaine. Elles ne se séparèrent point sans s'être promis l'une à l'autre de se visiter souvent, et de chercher l'oubli des malheurs qui les avaient frappées, dans des entretiens que rendait plus chers et plus doux leur mutuelle tendresse.

Aux vastes et riches campagnes de l'Artois, qui pourtant l'avaient vue naître, Mathilde préférait les sites pittoresques et variés du comté de Bourgogne. L'attachement le plus sincère l'unissait à ses habitants; elle appréciait leur franchise, la pureté de leurs mœurs, leur invariable fidélité. Aussi se plaisait-elle à vivre au milieu d'eux, à les consoler dans leurs afflictions, à en écouter la confidence, à les indemniser des pertes qu'ils avaient essuyées, lorsque la récolte, souvent détruite par les bandes indisciplinées qui ravageaient la France et les contrées qui l'avoisinent, ou par les sanglants débats des Seigneurs, n'avait point récompensé leurs pénibles labeurs. Alors elle leur ouvrait ses greniers, où elle avait toujours soin d'amasser une grande quantité de substances alimentaires, dans les années où les récoltes avaient été abondantes et où la paix avait assuré le repos des laboureurs.

Parmi ses châteaux, il en était deux dont elle affectionnait particulièrement le séjour. L'un était celui de Bracon-sur-Salins, que la tradition signale comme ayant vu naître deux prélats illustres (5) qui, par leurs talents autant que par leurs vertus, rehaussèrent l'éclat du siége de Besançon. Bâti à mi-côte, sur le penchant oriental du Mont-Doré, au sommet duquel s'élève aujourd'hui la forteresse de Saint-André, l'œil planait depuis ses tours sur les deux bourgs qui déjà composaient la cité, et dont les maisons se groupaient autour des immenses bâtiments de la Saulnerie, semblables à une citadelle. En face du château, à l'orient, s'élevait une montagne nue et rocailleuse, dont la croupe étroite, se prolongeant vers le nord, paraissait s'unir à une autre montagne, plus haute et plus majestueuse, dont la cime, tantôt en pic et tantôt arrondie, offrait, tour à tour des chênes robustes, des frênes élancés, des buis gigantesques, de profondes anfractuosités, des roches privées de toute végétation et dont le pied était au midi couvert d'énormes chaîaigniers. Une vallée étroite et profonde la séparait à l'ouest du Mont-Doré, qui de ses rocs verticaux penchant vers l'abîme, semblait menacer de leur chute prochaine les édifices de la cité, étendue comme un long ruban et suivant les sinuosités d'une petite rivière, laquelle, tantôt presque privée d'eau, s'écoulait sans bruit à travers les cailloux dont elle était parsemée, tantôt, fougueux torrent, roulait ses vagues avec un bruit terrible et une irrésistible impétuosité.

D'une étendue bien plus vaste, d'un accès bien plus difficile, mais dans un site moins sombre et moins sé-

vère, le manoir de la Châtelaine-sur-Arbois occupait tout entier un promontoire, dont les rochers, taillés à pic par la nature, hauts de plus de deux cents mètres, offraient le spectacle le plus grandiose et le plus imposant. Une profonde vallée s'abaissait dans l'intervalle qui le séparait du village du même nom qui en dépendait, bâti à l'entrée d'une plaine immense, premier plateau du Jura.

C'était de là surtout que les regards de la comtesse pouvaient se complaire dans l'aspect ravissant des beautés simples et sublimes de la nature, telles qu'elles étaient sorties des mains du Créateur; de là ils s'abaissaient sur la plus riche partie de ses domaines. Au pied du château, deux vallons peu spacieux lui offraient les contrastes les plus frappants. Le premier, enfermé dans un majestueux amphithéâtre de rocs, présentait dans leurs cavités d'inaccessibles retraites à une multitude d'oiseaux de proie; dans le second, environné de ténébreuses forêts, un air vif et pur entretenait, dans les ardentes chaleurs de l'été, une éternelle et délicieuse fraîcheur. Deux sources, l'une s'échappant à grand bruit, lorsque les pluies torrentielles avaient augmenté la masse de ses eaux, d'une caverne dont la profondeur est inconnue, creusée au pied des rochers; l'autre, sortant mystérieusement de l'épaisseur des bois, et roulant, en flots d'argent, de cascade en cascade, mêlaient leurs eaux au centre du village des Planches, dont les humbles cabanes semblaient placées sous la protection de la forteresse. Plus loin, dans un enfoncement demi-circulaire, un monastère, fondé par saint Lauthein, où les savants et laborieux enfants de Saint-Benoît se li-

vraient tour à tour à la prière, à l'étude et aux travaux de l'agriculture, et à peu de distance, le riche et populeux village de Mesnay, dont les habitants devaient guet et garde à son manoir féodal (6), et y trouvaient un refuge lorsque la guerre désolait la contrée ; enfin, à l'entrée de la vallée, la ville d'Arbois, dont les tours et les remparts crénelés en défendaient l'approche. Le sommet et le penchant des montagnes qui ceignaient ce beau vallon étaient couverts de forêts épaisses et sombres, où vivaient en liberté des milliers d'animaux sauvages ; à leurs pieds, de vertes prairies, de gras pâturages où paissaient de nombreux troupeaux, des champs fertiles, où, à l'approche de la moisson, se balançaient les épis dorés, des vignes qui produisaient des vins renommés, et au centre une rivière au cours lent et paisible, où se jouait la truite aux brillantes couleurs, aux écailles nuancées d'argent et d'or, et qui, telle que le Méandre, roulait des eaux toujours aussi transparentes et aussi limpides que le cristal.

A ces sites enchanteurs n'étaient point bornés les regards de la comtesse ; un magique lointain lui offrait les plaines opulentes du Val-d'Amour, qui se prolongent jusqu'aux portes de Dole, et l'horizon n'était borné pour elle que par ces montagnes, au pied desquelles l'antique capitale du duché de Bourgogne étale ses hôtels, ses palais et ses belles églises aux flèches aiguës.

Un domestique nombreux, tel que le lui commandait son rang, et que l'exigeait la garde d'une forteresse immense, environnait la comtesse. Un chapelain, l'abbé Hugues, qui, à la prière de sa souveraine, avait quitté son abbaye de Montbenoît pour s'attacher à sa personne,

prêtre vénérable, vieilli en accomplissant avec zèle tous les devoirs de son état, célébrait l'office divin dans sa chapelle et dirigeait sa conscience ; cinquante hommes d'armes, commandés par un vieux compagnon d'Otton, l'écuyer Herbert, dont les cheveux avaient blanchi sous le casque, dont le cœur s'était endurci parmi les coups de lances et les grands faits d'armes, investi de toute la confiance de sa maîtresse, juste récompense de son dévouement à toute épreuve et de son incorruptible fidélité, formaient toujours son escorte dans ses voyages, et veillaient à la sûreté du château où elle séjournait. Une multitude d'écuyers, de pages, de varlets, de filles d'honneur et de serviteurs de toute espèce s'agitaient dans ce vaste manoir, et par leur nombre, par la richesse de leurs vêtements, ajoutaient à la splendeur de la princesse.

Six années s'étaient écoulées depuis le jour où, abandonnant Paris et la cour, Mathilde était revenue fixer sa résidence à la Châtelaine. Le respect et l'amour de ses vassaux commençaient à cicatriser les plaies de son cœur, lorsqu'elle se vit inopinément frappée du coup le plus terrible et le moins mérité. L'année 1327 avait été funeste aux populations de toute la haute Bourgogne. Un rigoureux hiver, qui s'était prolongé jusqu'aux derniers jours du printemps, avait détruit toutes les espérances de la récolte. Le cultivateur, tremblant pour l'avenir, n'avait pu que gémir sur ses champs dévastés, et dans les pays dont les vins renommés faisaient la richesse, sur ses vignes, où de tardives gelées avaient réduits en poussière tous les bourgeons. Pour comble de désastres, des bandes de brigands avaient incendié

les villages, enlevé les troupeaux, coupé les arbres fruitiers, et ceux des malheureux habitants qui n'avaient pu trouver un refuge dans les villes fermées ou dans les châteaux fortifiés, avaient péri sous les débris de leurs cabanes que la flamme avait dévorées.

A la suite de ces horreurs l'hiver était arrivé. Dans les années précédentes, lorsque l'abondance de la moisson lui avait donné du superflu, la comtesse, sagement prévoyante, avait ordonné qu'il fût mis en réserve dans ses greniers. Le moment était venu où tout ce qu'elle avait amassé devait suppléer à la disette devenue inévitable. Les greniers de la Châtelaine et de Bracon sont ouverts, mais le nombre des malheureux qui y trouvaient leur subsistance était si grand, qu'ils ne tardent point à s'épuiser. Bientôt il ne reste plus à la bienfaisante princesse que ce qui était nécessaire à l'entretien de ses serviteurs. Alors elle se hâte d'envoyer de toutes parts des émissaires chargés d'acheter, à quelque prix que ce soit, ce qu'il fallait pour alimenter tant de familles accablées de misère et de besoin. Partout le fléau avait étendu ses ravages, partout la terre avare n'avait rien produit, et le peu qui était resté des années précédentes était loin de suffire dans toutes les localités.

A cette époque reculée, les communications d'une contrée à l'autre étaient de la plus grande difficulté; à part quelques fragments, souvent interrompus, de ces belles voies que le peuple-roi avait tracées dans toutes les régions de son vaste empire, nulles routes ne dirigeaient les pas du voyageur; le pays était couvert de forêts épaisses, qui, abandonnées à elles-mêmes quand

elles s'écartaient des lieux habités, n'offraient que des eaux stagnantes, des fondrières, d'impénétrables halliers, des arbres renversés par les ouragans ou par les années, et pour atteindre un but déterminé, il fallait faire d'immenses détours, soit pour éviter ces obstacles, soit pour trouver des gués qui facilitassent le passage des rivières.

Les émissaires étaient revenus, n'apportant que des réponses désespérantes, et l'on n'était qu'au milieu de l'hiver. La misère croissait de jour en jour; enhardis par la faim, les animaux sauvages se rapprochaient des villages dont les habitants n'osaient s'éloigner. Déjà les cris déchirants de la famine se faisaient entendre, poussés aux alentours du château par une multitude qui ne voyait pour elle de ressources que dans l'enceinte de ces murs qu'elle avait vu tant de fois s'ouvrir pour la soulager dans sa détresse. Ces cris arrivaient jusqu'à l'oreille de la comtesse et retentissaient jusqu'au fond de son cœur, qu'ils pénétraient d'une indicible douleur.

Le vénérable chapelain, témoin de ses angoisses, ne négligeait rien pour la consoler; il lui montrait l'œil de la divine Providence fixé sur ses créatures; il ne cessait de lui répéter que Dieu n'abandonne pas ses enfants au besoin; il s'efforçait de lui faire voir, dans un avenir rapproché, quelque secours inattendu qui viendrait mettre un terme à tant de calamités. Mais toutes ses paroles étaient vaines, toutes les consolations inutiles; les cris, les plaintes des malheureux décimés par la faim, étaient plus fortes que sa voix; et l'affreuse réalité, repoussant l'espérance, retombait de tout son poids

sur ce cœur, trop compatissant et trop faible pour la supporter.

Cependant l'inquiétude s'était répandue parmi les serviteurs de la princesse; l'intendant leur avait appris qu'il ne restait plus dans le château que la quantité de blé et de provisions nécessaire pour leur subsistance, et que rien ne pouvait en être distrait sans mettre leur propre existence en péril. Aussi n'étaient-ils point émus à l'aspect de tant de misère, et ne voyaient-ils dans ces victimes d'un horrible fléau que des ennemis prêts à leur ravir leur dernier morceau de pain. Plusieurs fois déjà, le peu de vivres que la comtesse ordonnait de porter à la foule affamée avait été arrêté à la porte de la forteresse, et les ordres étaient restés sans exécution. Plusieurs fois aussi ces ordres avaient excité des murmures, et l'écuyer Herbert, en ne les comprimant pas, avait paru les encourager.

Cependant, comme Herbert approchait de plus près sa maîtresse, ses pensées lui étaient connues, et il voyait couler ses larmes, lorsque les cris de la faim parvenaient jusqu'à elle du penchant du vallon au sommet duquel s'étendent les maisons du village. Ces cris le touchaient faiblement lui-même; il savait qu'il était impossible de satisfaire aux supplications des malheureux; mais il était profondément sensible aux souffrances de la noble dame; il craignait que sa douleur, à laquelle il ne voyait aucun remède, ne s'aigrît de jour en jour et ne la conduisît prématurément au tombeau. Il avait reçu les derniers soupirs du comte Otton, il avait vu périr le fils de ce maître chéri, dernier représentant d'une illustre maison, il avait juré d'être le défenseur

de sa veuve ; et ce serment, rien au monde n'était capable de le lui faire violer. Il lui parut urgent et nécessaire d'arrêter tant de douleur, en faisant disparaître ce qui les causait, quelque horrible, quelque barbare que fût le moyen dont il ferait usage.

A l'insu de la comtesse et du chapelain il rassemble ses hommes d'armes, leur expose ce qu'il a vu, leur fait partager ses craintes, et les invite à délibérer avec lui sur ce qu'il faut faire.

Les avis se partagent, néanmoins tous se réunissent dans l'opinion qu'il faut empêcher à tout prix les cris d'arriver jusqu'au château, fallût-il employer la violence pour en éloigner les indigents.

Mais la faim ne s'effraiera pas de l'aspect des armes ; peut-être faudra-t-il en venir à des luttes, à des chocs dont l'issue sans doute ne peut être douteuse. Quelle résistance, en effet, pourraient opposer des malheureux demi-nus, désarmés, affaiblis par la disette, à des hommes robustes, armés de toutes pièces et couverts de fer, ainsi que leurs chevaux ?

Mais ces chocs, ces luttes ne sauraient avoir lieu sans bruit, et c'est à ce bruit qu'il faut mettre un terme; qui peut assurer qu'ils ne se renouvelleront point chaque jour ? C'est un seul coup qu'il faut frapper, un coup effrayant et décisif.

Une voix s'élève pour le proposer; longtemps on balance, de vains efforts sont tentés pour en chercher un autre ; on se décide enfin, les hommes d'armes jurent en frémissant de l'exécuter.

Au sommet de la pente rapide et couverte de bois, qui s'élève au sud-est et en face de la forteresse, était

alors assis, comme de nos jours, à l'entrée d'une vaste plaine, qui s'arrête au pied du Jura, le village de la Châtelaine. Près du lieu où est aujourd'hui située l'église du village, se trouvait une vaste grange, où la plupart des habitants venaient battre leurs blés et mettaient à couvert leurs gerbes et leurs fourrages que leurs chaumières trop étroites ne pouvaient contenir. Cette grange avait été, à cet effet, construite par la comtesse elle-même.

Dans la pensée de l'écuyer, c'est là que devait s'accomplir l'épouvantable drame qui se préparait.

Accompagné de deux de ses hommes d'armes, Herbert sort du château après avoir ordonné au reste de ses compagnons de se tenir prêts à le rejoindre aussitôt que, de l'autre côté du vallon, il leur en aura donné le signal.

Arrivé près des malheureux affamés, qui, couchés sur la terre durcie par la gelée, et serrés les uns contre les autres pour adoucir la rigueur du froid, attendaient le moment où s'ouvriraient les portes du manoir pour la distribution qui jusqu'à ce jour leur avait été faite, il leur annonce que cette distribution, devenue désormais impossible à sa maîtresse, se fera, pour la dernière fois dans la grange où il va prendre lui-même le soin de les réunir. « Là, ajoute-t-il, vous m'attendrez, et vous re- « cevrez ce que Madame se décide à vous donner en- « core. Suivez-moi? »

Il dit, et les précède ; ses deux compagnons ferment la marche. Dès qu'ils sont aux portes de la grange que sa proximité du château avait, ainsi que le village, garantie des incursions des brigands, et dont les combles

étaient remplis de paille et de foin, il les y fait entrer. Dès qu'il les voit tous réunis dans l'intérieur : « Pour « que la part de chacun de vous soit plus forte, leur « dit-il, et que vous n'ayez point à partager avec des « survenants trop nombreux, il est à propos que les « portes soient fermées ; un peu de patience, je revien- « drai dans l'instant. »

Herbert lui-même ferme les portes; les deux hommes qui l'ont accompagné restent pour les garder, et il retourne à l'entrée du village d'où il pouvait être aperçu de ses hommes d'armes, consignés au château. Le signal convenu est donné ; tous aussitôt, montés sur de puissants coursiers, sortent en masse, ne laissant que sept à huit des leurs pour garder la forteresse en leur absence ; ils portent dans leurs mains des torches et des matières incendiaires.

Les malheureux attendaient, impatients d'apaiser la faim qui les dévorait. Enfin un bruit de chevaux se fait entendre ; un cri de joie lui succède, c'est la vie qu'on leur apporte : la vie ! désabusez-vous, infortunés, c'est la mort, la mort la plus affreuse !

La grange était couverte en lames de sapin, qu'avait desséchées un temps froid et sec qui durait depuis longtemps. Les torches enflammées sont lancées, et sur le toit, et aux ouvertures que les planches dressées sur les murs qui ne s'élevaient qu'à trois mètres de hauteur, laissent depuis ces murs jusqu'au toit. Attisée par le vent du nord, la flamme pétille et s'étend avec la rapidité de l'éclair ; en un instant le bâtiment est embrasé, des tourbillons d'une fumée rouge et ardente, entretenue par la paille et par le foin, s'élèvent en immense

colonne. Le cri de joie qui d'abord s'était fait entendre est remplacé par d'horribles et lamentables clameurs, une épouvantable mêlée retentit dans la funèbre enceinte ; les portes sont brisées par cette foule désespérée, mais une forêt de lances en arrêt s'oppose à toute sortie ; les malheureux n'ont plus à choisir entre la mort et la vie, c'est la mort sous le glaive, la mort dans les feux qui leur est réservée. Elle vient, elle s'approche, les poutres consumées n'ont plus d'appui qui les soutienne, elles cèdent, un dernier cri s'entend, le toit s'écroule, et le silence de la tombe accompagne sa chute.

Et dans cet affreux moment, que faisait la malheureuse Mathilde sur laquelle devait retomber tout l'odieux de cette atroce barbarie? Retirée dans son oratoire, elle suppliait le Dieu des miséricordes de mettre un terme au fléau qui décimait le peuple de ses domaines. Tout-à-coup le chapelain, pâle, les yeux égarés, se précipite dans la chambre. — « Ah! venez, madame, s'écrie-t-il « d'une voix entrecoupée, venez, un terrible incendie « vient d'éclater dans le prochain village ; on voit s'éle- « ver des tourbillons de flammes, on entend des cris « de douleur et de désespoir ! »

A ces mots, la comtesse se lève, elle court vers la tour orientale du château, et de là, voit les flammes qui commençaient à s'abaisser. — « Où sont mes hommes « d'armes ? » dit-elle, n'en voyant que deux ou trois à ses côtés. On lui répond qu'ils sont sortis, et se sont dirigés sur le village. — « Et sans mon ordre! Mais « sans doute ils auront les premiers aperçu l'incendie, « et sont allés porter des secours. Abbé, je veux y aller « moi-même ; vous m'accompagnerez. »

Elle part, et arrive aux portes de son manoir. A peine les a-t-elle franchies que devant elle se présentent Herbert et ses hommes d'armes. Du plus loin qu'elle l'aperçoit : — « D'où vient cet incendie?... il doit être « éteint puisque je vous vois de retour. Comment le « feu a-t-il pris? Quels sont les malheureux qu'il a rui- « nés? Quelqu'un a-t-il péri? La perte est-elle complète? « Est-elle sans remède? »

A ces questions rapides et multipliées, Herbert se tait et baisse les yeux. — « Réponds-moi donc? » lui dit-elle avec emportement. Incapable de feindre, l'écuyer dévoile tout; il avoue qu'il a lui-même, avec ses compagnons, été l'incendiaire, qu'il n'a trouvé, d'accord avec eux, que ce moyen pour calmer les peines de sa maîtresse, assurer la subsistance de ses serviteurs, et abréger l'agonie des indigents, qui, en peu d'instants, ont perdu une vie que les tourments de la faim leur auraient longuement, mais inévitablement arrachée.

A cette réponse qu'à peine elle laisse achever, la comtesse, hors d'elle-même, accable des plus justes reproches son barbare et trop zélé serviteur. — « Scélérat, « lui dit-elle, tu m'as perdue; dès ce moment, je suis « vouée à l'exécration ; ma mémoire sera flétrie et c'est « à toi que je le devrai ; personne ne voudra croire que « tu as commis, sans mon aveu, un si noir et si détes- « table attentat; je paraîtrai seule coupable; ton nom « périra, et le mien survivra accompagné des horribles « qualifications d'incendiaire et de bourreau. Fuis, « monstre, fuis de mes yeux, rends grâces au souvenir « de mon époux qui te défend encore, mais fuis, et que « je ne te revoie jamais! »

Elle tombe évanouie. On la reporte dans son appartement, on la rend à la vie; mais elle ne reprend ses sens que pour s'abandonner au plus affreux désespoir. Sa raison même semble s'être altérée.

A une telle douleur il fallait d'autres consolateurs que les serviteurs dont elle était environnée. On se hâte d'envoyer à sa fille un exprès chargé de l'instruire de cet événement. L'auguste veuve du roi Philippe s'empresse d'accourir.

Désormais, le séjour de la Châtelaine, tant aimé naguères, devait être odieux à Mathilde. Les nuits n'étaient plus pour elle des heures de repos ; dans leur silence, lorsqu'un sommeil toujours agité appesantissait un instant ses paupières, elle croyait entendre les cris lamentables des victimes que dévoraient les flammes, elle voyait luire les lueurs sinistres de l'incendie, et se réveillait en sursaut.

Pour lui rendre ce repos qui la fuyait, il fallait l'éloigner de ces lieux où tout lui rappelait l'épouvantable drame dont le souvenir était pour elle une incessante torture ; la reine Jeanne la décida à se retirer avec elle dans son château de Gray, espérant que le temps lui rendrait le calme qui lui donnerait la force de supporter la vie.

Elle n'y séjourna que peu de temps. Au commencement de l'année 1329, elle apprit que son neveu Robert, s'appuyant d'un faux titre, fabriqué par une aventurière, connue sous le nom de dame de Béthune, et dans l'espoir que le roi de France se déclarerait en sa faveur, avait renouvelé ses prétentions sur le comté d'Artois.

Mathilde se décida à soutenir ses droits, non dans son intérêt personnel, mais dans celui de sa fille, et partit avec elle pour Paris. Elle l'emporta sans peine ; le titre produit fut reconnu faux, la dame de Béthune brûlée vive, et Robert contraint de se réfugier en Angleterre. Mais avant de quitter la France, où il ne devait rentrer jamais, il voulut assurer sa vengeance. Des scélérats, qu'il soudoyait, trouvèrent le moyen d'empoisonner l'une après l'autre, les deux princesses. Mathilde expira le 27 octobre 1329, et sa fille, l'illustre fondatrice du collége de Bourgogne, descendit au tombeau le 31 janvier suivant.

L'infortunée comtesse ne s'était pas trompée, lorsqu'elle avait pensé qu'on ferait peser sur sa mémoire l'épouvantable attentat de la Châtelaine. Plusieurs siècles plus tard, lorsque, dans le peuple, on voulait donner une idée de la mauvaise mine et de l'air sinistre d'une femme supposée méchante, on disait proverbialement : *Elle ressemble à madame Mahaut qui a fait brûler les pauvres.*

FIN.

NOTES HISTORIQUES.

(1) *Tel a été le sort d'une illustre et vertueuse princesse.*

D'où a pu venir cette accusation, dont l'idée révolte l'humanité, lancée contre la petite nièce de saint Louis? On l'ignore; et toutes les recherches des érudits n'en ont pu éclaircir le mystère. Le vieil historien de la Franche-Comté, Loys Gollut, l'a rapportée en ces termes, dans ses Mémoires, Livre VII, chap. 60:

« Elle estoit princesse fort grande aumosnière, et qui, exséquutant « la volunté de son mary Otto, fonda l'hospital de Bracon en l'an 1327, « et prescript les règles en iceluy du traictement qu'elle vouloit estre « faict aux paoures. Ie ne scay si lon deburat croire ce que vulgaire- « ment lon dict; qu'elle nourrissoit un bien grand nombre de paou- « res, qui la suivoient ordinairement. Mais, comme il pleust à Dieu « envoïer une très aspre famine en la Bourgougne, elle les feit une fois « assembler en une grange du villaige de la Chastelaine, sur Arbois, « auquel elle faisoit voluntierssa demourance; puis, les aïant faict en- « serrer, elle commandat que le feu fust mis en la grange, les faisant « ainsy mourir. L'on adiouste qu'elle disoit que par pitié elle havoit « faict cela, considérant les peines que ces paoures debvoient endurer « en temps de si grande et tant estrange famine. Mais, ô cruelle pitié « et douleur amaire, qui porte avec soy la cruaulté des plus barbares « que l'on pourroit treuuer! »

On voit que Gollut n'affirme pas positivement le fait, et nos historiens modernes ont suivi son exemple. Mais dans l'opinion du peuple il est constant, et une locution proverbiale que nous rappelons textuellement à la fin de notre récit, semble le constater. Les habitants de la Châtelaine montrent encore l'emplacement de la grange qui fut le théâtre de cet épouvantable drame, qui n'est pas trop étrange à cette époque de barbarie. Il nous semble, en conséquence, bien difficile de le contester : mais que la princesse en ait été l'auteur, qu'il ait été consommé par ses ordres, c'est ce que toute sa conduite, pendant une assez longue vie, signalée par de nombreux actes de bienfaisance, end incroyable. Que des serviteurs, comme nous le disons, l'aient ommis à son insu, c'est ce qui nous paraît acceptable, et ce qui peut, notre avis, tout concilier.

(2) *Un des châteaux qui lui avaient été assignés pour son douaire.*

En 1287, suivant Gollut (Livre VII, chap. 19), fut réglé d'avance le louaire de la comtesse. Il comprenait Dole, Arbois, Vesoul, Quingey, 'ontailler-sur-Saône, Baume, Clervaux, Montjustin, Montboson, Frontenay, Chastillon, Montaigu, Jussey, Fondremant, Favernay et a Châtelaine. Mais en 1295, dit cet historien, « le roy de France Phi-« lippe-le-Bel moyenat que ce douaire fust, selon la coustume, gardé « entre les nobles, c'est-à-dire, à la moitié du bien ancien du comte, « pour ce que, en ce temps, dame Mahaut estoit faicte comtesse « d'Artois, ce que fut traicté en mesme temps que lon asseurat le « maryage du second fils de France avec la fille aisnée de Bourgougne. »

(3) *Mais Robert III, fils de Philippe, ne craignit point de disputer à sa tante...*

Les premiers débats au sujet de la possession du comté d'Artois eurent lieu en 1309, mais il y fut promptement mis un terme, et la jouissance personnelle de cette province fut adjugée à la comtesse par le conseil du roi Philippe-le-Bel. Mais sous Philippe-le-Long, en 1317, la querelle s'émut de nouveau. Robert prit les armes, et plusieurs places, Arras entre autres, se rendirent à lui sans résistance, parce qu'on leur avait fait croire que l'intention de la comtesse était de les priver de leurs priviléges. Celle-ci se hâta d'accourir a Paris, obtint du roi son gendre qu'il lui serait fait justice, et en même temps fit attaquer Robert par Jean de Neufchâtel et Mathieu de Rye. Les deux seigneurs francs-comtois se rendirent maîtres de Saint-Venant et d'autres villes. Ro-

bert, forcé de se retirer, tomba entre les mains du roi qui le fit jeter dans une prison, et ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait solennellement jurer de laisser la comtesse en paix et de renoncer à toutes ses prétentions sur l'Artois.

(4) *Le 20 décembre 1320, elle préleva sur cette somme.*

Dans nos Annales de la ville d'Arbois, nous avons donné l'analyse de la donation faite aux pauvres de la ville et à ceux de la Chatelaine. Le texte de cet acte étant jusqu'à présent resté inédit, nous le donnons ici :

« Nos Mathildis, comitissa Atrebatensis et Burgundiæ, palatina ac domina Salinensis, notum facimus universis quod nos de summâ trecentarum librarum parvorum Turonensium, annui et perpetui reditûs, quas excellentissimus princeps, et dominus noster carissimus Philippus, Dei gratiâ Franciæ et Navarræ rex, illustris et carissima filia nostra Joanna, eàdem gratiâ dictorum regina regnorum, nobis in perpetuum dederunt et concesserunt admortizatas omninò super puteum Salinensem, pro omnimodo voluntate nostrâ facienda : Volumus, disponimus et ordinamus pro remedio animæ nostræ et carissimi Domini nostri bonæ memoriæ Ottonis comitis Burgundiæ, ac antecessorum nostrorum, ad egenorum et pauperum de Arbosio relevandas in parte miserias, quod singulis annis in perpetuum curati de Arbosio et de Poligniaco qui pro tempore fuerint instituti, aut alter ipsorum, alio impedito, vocatis tamen secum duobus de probis hominibus (prud-hommes) dicti Arbosii percipiant, recipiant et habeant ad festum sancti Michaelis, viginti et octo libras parvorum turonensium, vel aequivalentis monetæ, de quâ summâ pecuniæ tertia pars convertatur per eosdem in emptionem pannorum simplicium, quantum se poterit extendere dicta tertia pars, de quibus pannis per eosdem quolibet anno per quindecim dies ante festum omnium sanctorum dentur pauperibus ingenuis mulieribus de dicto Arbosio, videlicet cuilibet una tunica continens quatuor ulnas cum dimidiâ ad ulnam bisuntinensem; de residuis vero dictæ pecuniæ summæ similiter emantur et distribuantur, quantum sufficere potuerit vel se extendere dictæ duæ partes, pauperibus egenis dicti Arbosii tunicæ de burellis, similiter et sotulares, fideliùs et utiliùs quàm potuerint secundùm Deum et eorum conscientias quas super hoc oneramus : itaque quod de dictâ summâ distributores prædicti pro expensis faciendis in poscendo et

recipiendo dictam summam, et emendo et distribuendo pannos et sotulares prædictos, percipiant et habeant singulis annis viginti solidos parvorum turonensium, volentes et ordinantes cum omnibus pauperibus Arbosii prædicta nequeant sufficere, quod illi pauperes, tam nobiles quam ignobiles, qui uno anno habuerint de prædictis tunicis et sotularibus, anno immediatè sequenti nihil habeant, constituentes tenore præsentium prædictos distributores qui pro tempore fuerint receptores dictæ summæ pecuniæ singulis annis in perpetuum, ita quod sinon omnes in simul semel vel pluries præmissis vacare noluerint aut non potuerint, tres vel duo ipsorum prædicta nihilominus fideliter exsequantur, ut in dictis eleemosynis participes sint et consortes, obligantes ex nunc dictis receptoribus qui pro tempore fuerint in perpetuum pro dictâ pecuniæ summâ dicto termino anno quolibet persolvendâ dictam summam, receptores ac fructus, proventus et exitus ejusdem summæ, specialiter ac expressè, ac promittimus bonâ fide et sub expressâ obligatione hæredum et bonorum nostrorum omnium, et singulorum mobilium et immobilium, præsentium ac futurorum, dictam summam pecuniæ singulis annis in perpetuum reddere et solvere quibus suprà termino memorato ac eisdem garantissare, pacificare et deffendere semper contrà omnes et ubique ; in cujus rei testimonium præsentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari.

« Datum et actum vigesimâ die mensis decembris anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo. »

Un deuxième acte, conçu en semblables termes, assurait une somme de quatre livres et demie petits tournois pour distribution de même espèce aux pauvres de la Châtelaine.

Cette distribution n'a cessé d'être faite qu'à la révolution de 1789. Le 20 novembre 1717, des commissaires généraux députés par arrêt du Conseil du roi, rendirent une ordonnance portant que ladite somme de vingt-huit livres, évaluée en monnaie de France au cours du jour à vingt livres quatorze sols neuf deniers, continuera de recevoir la destination fixée par la fondatrice. Cette ordonnance fut renouvelée le 17 juillet 1765.

(5) *Comme ayant vu naître deux prélats illustres.*

Le premier de ces deux prélats est saint Claude, qui occupa le siége de Besançon depuis 686 à 693, époque où il se retira dans son abbaye de Saint-Oyan, où il mourut en 699 ; le second, Hugues,

premier du nom, fils de Humbert II, sire de Salins, fut élevé à l'épiscopat en 1031, et mourut en 1066.

(6) *Devaient guet et garde à son manoir féodal.*

Cette obligation fut imposée aux habitants de Mesnay jusqu'en 1374. Le 13 juin de cette année, Marguerite de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, ordonna par lettres patentes, et moyennant cent francs d'or que lui payèrent les habitants d'Arbois et de Mesnay réunis, que ces derniers cesseraient de faire le guet à la Châtelaine, et ne le devraient qu'au bourg d'Arbois; disposition motivée sur ce que « ledit chestel de la Chestellaine soit si haut et en « lieu si grevable que quand les bonnes gens dudit Mesnay y sont au « soir venus de leur labour faire le guet, ils sont si travaillés de la « peine qu'ils ont reçue dans le jour et du travail de monter la mon « taigne dudit chestel qui est moult haut, ils ne peuvent entendre à « faire ledit guet; mais, comme nature le requiert, ils dorment, d'où « peut s'en suivre grand inconvénient pour la sûreté dudit chestel, « et pour cette cause sont morts plusieurs desdits de Mesnay. » (Voyez le cartulaire de la ville d'Arbois).

FIN

LE

PRISONNIER

DE

BRACON.

LE

PRISONNIER DE BRACON.

S'il est dans les annales du monde une grande et mémorable époque, c'est incontestablement le quinzième siècle de l'ère chrétienne. Alors se sont pressés et accumulés les événements qui, semblables à l'aurore qui succède à une nuit profonde, ont terminé les temps obscurs, barbares et confus du moyen-âge, relevé la dignité de l'homme, dissipé les ténèbres de l'ignorance et créé les sociétés modernes. Alors a été fondée notre indépendance nationale sur des bases désormais inébranlables; l'anarchie féodale s'est vue frappée des premiers coups sous lesquels elle a disparu sans retour; l'imprimerie a répandu partout les lumières que les siècles antérieurs avaient éteintes, et au-delà des mers a surgi un monde nouveau, deviné par le génie.

Ce fut dans ce siècle, si imposant par ses souvenirs, et qui ouvrit à l'Europe une ère nouvelle, que les deux Bourgognes parvinrent au plus haut point de gloire et de prospérité. Elles le durent à leurs princes, issus de la race royale des Valois, qui pendant quatre générations successives, offrirent au monde des hommes supérieurs

à tous ceux qui, de leur temps, présidèrent aux destinées des peuples. La féodalité, alors dans toute sa splendeur, les reconnaissait pour ses chefs. Ce fut la cause de leur ruine; ils étaient trop redoutables pour que les rois de France ne s'efforçassent pas de les réduire au rang de leurs vassaux. Le but fut atteint par Louis XI, et le dernier de nos ducs, à qui les rigueurs de la fortune ont valu tant d'accusations imméritées, périt sur le champ de bataille, emportant avec lui sa puissance dont il n'avait, le plus souvent, fait usage que pour sa légitime défense.

A l'époque où se passent les événements que nous nous proposons de raconter, le troisième de ces illustres souverains régnait sur les deux Bourgognes. La reconnaissance de ses peuples lui avait fait décerner le surnom glorieux de *Bon*. Ses richesses étaient immenses et sa cour, la plus brillante de l'Europe. Les deux Bourgognes n'étaient qu'une faible partie de ses états, qui, à l'est et au nord, formaient autour de la France un vaste réseau. Outre ces deux belles provinces, il possédait l'Artois, la Flandre, le Brabant, le Limbourg, le Hainault, le Luxembourg, la Hollande, la Zélande et la Frise. Mais il manquait un lien qui réunît entr'elles ces contrées si diverses de mœurs, de langage et de coutumes; c'était un empire qui formait ce qu'on pourrait appeler un double faisceau, interrompu par la Lorraine, dont la conquête devait plus tard être le signal d'une des plus terribles chutes dont l'histoire rappelle le souvenir.

C'était déjà cette Lorraine, que deux compétiteurs se disputaient, qui avait attiré l'attention de Philippe-le-Bon. Il s'était déclaré le défenseur de l'un des conten-

dants, et l'avait soutenu d'un corps nombreux de ses troupes.

La lutte terrible qui depuis plusieurs années était engagée entre le duc de Bourgogne, réuni aux Anglais, et le roi de France Charles VII, avait empêché que la nouvelle de cette expédition, parvenue en Franche-Comté, y produisit une impression durable. Elle y était même presque oubliée, lorsque dans une belle matinée d'été, le 9 juillet 1431, les habitants du faubourg Saint-Pierre et des premières maisons du bourg du Comte, à Salins, virent s'approcher de leurs murs une troupe nombreuse de cavalerie. Tous les hommes qui la composaient étaient revêtus de brillantes armures, dont l'éclat resplendissait aux rayons d'un soleil ardent. Montés sur de puissants coursiers, ils descendaient par ces chemins ardus, et à peine frayés à mi-côte, sur la pente occidentale du mont Poupet, qui conduisaient à la ville libre et impériale de Besançon. La bannière rouge des ducs de Bourgogne, traversée par la croix blanche de Saint-André, flottait au milieu d'eux, et ils environnaient une litière aux armes ducales, portée par deux chameaux, à côté de laquelle se tenait à cheval, armé de toutes pièces, coiffé d'un casque d'acier poli ombragé d'un panache couleur de feu dont les plumes ondoyantes s'agitaient au gré du vent, mais la visière levée, un chevalier de haute stature, aux formes athlétiques, aux moustaches épaisses, aux cheveux grisonnants, à l'air fier, au regard imposant. Dans la litière, sur le siége du fond, on remarquait un homme dont le visage, brillant de toute la fleur de la première jeunesse, portait l'empreinte de la tristesse et de la douleur. Dans ses yeux

bleus se peignait un caractère aimable, affectueux et doux; de longs cheveux blonds descendaient en boucles sur ses épaules; tout en lui prévenait en sa faveur; il paraissait affaibli et épuisé. Sur le siége du devant était assis un second personnage dont la figure annonçait qu'il touchait à la maturité de l'âge, et dont le maintien et le costume indiquaient un rang inférieur à celui de son compagnon.

La nouvelle de l'approche du cortége, promptement répandue dans la ville, avait fait affluer aux abords de la porte de Champ-Benot une grande multitude du populaire, dont tous les regards se portèrent sur le chevalier qui marchait à côté de la litière. On reconnut aussitôt en lui un guerrier renommé, cher au pays comme à ses souverains, pour lesquels il avait maintes fois exposé sa vie dans les combats, et qui ne leur était pas moins utile dans les conseils : c'était le sire Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne. Quant à ceux qui entouraient la litière, ils étaient inconnus, et la foule, dont l'entrée de ce brillant cortége, et les trompettes qui faisaient entendre des sons guerriers, excitaient la curiosité, s'épuisait en conjectures. L'extérieur distingué du jeune homme, la richesse de ses vêtements, la souffrance qu'il paraissait éprouver, tout ajoutait à l'impression produite par sa présence et son escorte.

Cette impression fut bien plus vive encore lorsque le cortége, arrivé aux portes des vastes bâtiments des Saulneries, s'arrêta, et qu'on vit le maréchal descendre de cheval, s'approcher de la litière, en ouvrir la portière, saluer le jeune homme avec respect, l'inviter à descendre, l'aider en lui prenant la main, et lui offrir son bras

pour le soutenir dans sa marche chancelante, tandis que son compagnon lui venait en aide de l'autre côté. C'est que le jeune homme avait reçu à la cuisse un coup de lance, et cette blessure était trop récente encore pour avoir pu se refermer. Ces marques de commisération et de respect données par un guerrier de si haut rang et de si grande estime à un jeune homme qui paraissait à peine âgé de vingt ans, étaient bien faites pour donner à penser à la multitude ébahie qui se poussait, se pressait, et que s'efforçaient de contenir les hommes d'armes dont les derniers entraient seulement alors en ville. On vit distinctement descendre le jeune homme; on put juger aussi bien des formes de son corps que des traits de son visage, et quoiqu'il boitât, personne ne se méprit sur la beauté de sa taille, sur la noblesse de son maintien, personne ne douta qu'il ne fût de très-haut lignage.

On ne se trompait pas : le prisonnier, car on voyait bien que ce n'était point par honneur qu'il était si puissamment escorté, le prisonnier n'était rien moins que l'arrière-petit-fils du roi de France Jean I[er], surnommé *le Bon*; du côté paternel, le petit-fils de Louis d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem; et du côté maternel, ayant pour aïeul le roi d'Aragon : c'était René, comte d'Anjou, devenu duc de Lorraine et de Bar, par son mariage avec Isabelle, héritière de ce duché.

Mais comment était-il advenu qu'un si grand prince, dont la renommée avait déjà, malgré sa grande jeunesse, célébré le courage et les exploits, qui récemment avait combattu les Anglais sous les drapeaux de Charles VII, et trouvé le moyen de se distinguer par ses faits d'armes à côté des Dunois, des Richemont, des Lahire,

des Xaintrailles et de l'héroïque bergère de Domremy, Jeanne d'Arc, était au pouvoir de ses ennemis, et se voyait réduit à une triste et humiliante captivité?

Nous avons dit plus haut que deux compétiteurs se disputaient la souveraineté de la Lorraine; l'un d'eux était René, l'autre, le comte Antoine de Vaudemont. Les deux partis en étaient venus aux mains dans la plaine de Bulgnéville, près de Neufchâteau, dans les Vosges, et Vaudemont, au moyen de son artillerie, habilement disposée, avait mis en fuite ou taillé en pièces, après une heure de combat, l'armée lorraine, quoiqu'elle eût pour chefs l'un des premiers capitaines français du temps, le sire de Barbazan, auquel ses contemporains avaient décerné le beau surnom de *chevalier sans reproche*, et le duc René, qui avait joint au malheur d'être vaincu et grièvement blessé, celui d'être fait prisonnier. Le duc de Bourgogne, dont les troupes, auxiliaires du comte de Vaudemont, avaient fait cette décisive capture, avait, aussitôt la nouvelle reçue, ordonné que René fût conduit dans la forteresse de Bracon, et chargé de l'exécution de cet ordre le maréchal de Toulongeon, commandant des troupes victorieuses, et qu'on supposait devoir être l'ennemi personnel de René, pour avoir été défait par lui et contraint de prendre la fuite, sous les murs du château de Chappes, en Champagne, deux ans auparavant.

La forteresse de Bracon dont, à l'exception d'une redoute quarrée, depuis longtemps abandonnée, les vastes bâtiments présentent des décombres que chaque année voit insensiblement disparaître, était déjà alors dans un tel état de dégradation, que soit pour la sû-

reté de la garde du prisonnier, soit pour rendre l'appartement où il devait être renfermé moins indigne d'être habité par un aussi éminent personnage, on avait jugé à propos de le déposer à la Saulnerie, en attendant que les réparations qu'on se hâta de commencer à Bracon fussent terminées.

Cependant l'appareil extraordinaire qui venait d'être déployé aux yeux de toute la ville avait porté au plus haut point dans toutes les classes de la population le désir de savoir quel était le nouvel hôte de la cité. En vain le populaire, pressé sur le passage du cortége, s'était efforcé de tirer des hommes d'armes le secret qu'il était si avide de connaître; les uns n'avaient pas daigné répondre aux questionneurs, les autres les avaient brusquement repoussés, en leur disant, d'un ton qui ne les encourageait pas à réitérer leur demande, qu'ils n'en savaient rien. Trop peu de jours s'étaient écoulés pour que la nouvelle de la bataille de Bulgnéville eût pu parvenir dans cette partie reculée du comté de Bourgogne; à cette époque, ce n'était qu'à la longue, et par les récits souvent infidèles des marchands ou des juifs voyageurs, que les événements les plus importants pouvaient être connus loin des lieux qui en avaient été le théâtre.

Le populaire de la cité salinoise se vit donc réduit à attendre, ou que le magistrat, ce qui était peu probable, daignât faire savoir au public ce dont il s'agissait, ou que quelque voyageur, venu de loin, l'informât de ce qu'il supportait si impatiemment de ne pouvoir pénétrer.

Mais comme le comte de Toulongeon devait se borner

à conduire René et son compagnon d'infortune, Jehan de Rodemack, à leur destination, et qu'il lui était ordonné de rejoindre promptement l'armée avec ses hommes d'armes, en laissant aux officiers du duc et aux sieurs du magistrat le soin de tenir sous bonne garde l'illustre prisonnier, il était de son devoir de leur apprendre combien était importante la surveillance qui leur était confiée. Aussi, à peine eut-il déposé le prince dans l'appartement qu'il devait occuper en attendant sa translation à Bracon, qu'il fit appeler chez messire Humbert de Plaine, Pardessus de la Saulnerie, où il était logé, les différents personnages qui devaient recevoir ses instructions. A cette invitation s'empressèrent d'accourir le bailli d'Aval, Etienne Arménier, son fils Guy, membre du Conseil de Bourgogne, Girard de Bourbon, bailli de Châlon, commandant de la garde bourgeoise, Antoine de Bracon, auquel obéissait la garnison du château de ce nom, et les deux premiers échevins Jehan de Montaigu et Esticnne de Chenecey. Réunis autour du Maréchal, il leur fut fait aussitôt lecture et remise des lettres de Philippe, par lesquelles ils étaient chargés, chacun en droit soi, avec responsabilité, de la garde et sûreté du seigneur René d'Anjou, comte de Guise, se disant duc de Lorraine et de Bar, avec injonction d'avoir à prendre toutes précautions, telles que guet, escharguet, et autres accoutumées pour s'opposer à toutes tentatives, trames et complots ourdis à fin de remettre le prisonnier en liberté. Après avoir reçu leur serment, Antoine de Toulongeon les présenta à René, auquel ils firent les salutations d'usage envers les princes de haute lignée, en furent accueillis avec courtoisie, et

promirent d'avoir pour sa personne tous égards et soins qui ne blesseraient en rien le service et la fidélité qu'ils devaient à leur seigneur et maître, le duc Philippe.

Le reste de la journée se passa de leur part à prendre les mesures qu'exigeait la circonstance ; les dizaines de la bourgeoisie furent réorganisées, et comme, à cette époque, chaque homme en état de porter les armes avait chez lui sa javeline, sa dague, son épée, son bassinet et son haubert, tous ces préparatifs furent terminés le lendemain. A huit heures du matin, les hommes d'armes furent relevés dans tous leurs postes; le maréchal donna l'ordre du départ, et prit, avec sa troupe, la route de Dijon.

Les premiers temps de la captivité de René s'écoulèrent sans qu'il eût trop à se plaindre de son sort; les chirurgiens et médecins de la ville lui prodiguèrent leurs soins; l'état du malade s'améliora de jour en jour, et en moins de deux mois, sa blessure fut cicatrisée. Dans cet intervalle, le bailli de Châlon, Humbert de Plaine, les deux Arménier et les échevins, s'ingénièrent, de concert avec Jehan de Rodemack, par visites et entretiens, jeux récréatifs, à distraire le captif, et à dissiper, autant que possible, la tristesse inséparable de sa position. René se montrait sensible à ces soins délicats; il les remerciait avec effusion; il ne regrettait, disait-il, qu'une seule chose, de se voir présentement hors d'état de reconnaître tout ce que l'on faisait pour lui, promettant que si sa fortune changeait, son premier soin serait de leur témoigner, non par de vaines paroles, mais par des actes durables, combien il en était touché.

Les réparations de Bracon se terminèrent enfin, et le

jour fut fixé pour la translation du prince dans ce château. Personne alors dans la ville n'ignorait qui il était; tous ceux qui avaient eu l'avantage de l'approcher ne parlaient que de sa bonté, de son aménité, et leurs discours lui avaient gagné tous les cœurs. Une foule immense se pressait aux abords de la Saulnerie et sur la route qu'il devait parcourir pour arriver à sa nouvelle demeure, et dans son passage, il fut accueilli par les témoignages unanimes de l'intérêt le plus sincère et le plus touchant. La plus vive émotion se peignait sur son visage: « Quel bien, disait-il, en répondant par les saluts les plus affectueux, quel bien de commander à un tel peuple! Combien il est facile de s'en faire aimer, puisque moi qui ne lui suis rien, moi qui suis étranger, e m'en vois si bien accueilli! »

Enfin, il arriva à la forteresse, et y fut enfermé, avec le fidèle Rodemack, dans un appartement élevé du donjon, composé de trois pièces, dont la plus grande était assez vaste et lui était réservée. Les deux autres devaient servir à son compagnon de captivité, et au valet de chambre attaché à sa personne. Dans sa chambre, le jour pénétrait par deux fenêtres, garnies d'épais barreaux de fer, mais trop élevées au-dessus du plancher, pour que le prisonnier pût jouir de la vue des maisons de la ville, sur une partie de laquelle il dominait. Il ne pouvait apercevoir que les tours et les remparts de Chatel-Belin, dont les fortifications couronnent le sommet d'une montagne de rocs nus, inaccessibles, dans les fentes desquelles ne croissent que des herbes sauvages, des arbustes épineux, et dont le pied est couvert de pierres et de fragments de rochers que la suite des an-

nées a détachés de la montagne. Une immense cheminée en pierre, où plusieurs souches énormes pouvaient facilement être entassées, remplissait presque en entier un des côtés de la chambre, où ne se trouvaient ni meubles de luxe, ni tentures de prix, tels que René était accoutumé d'avoir, et dont il se voyait privé pour la première fois. Aussi cette nudité qui l'environnait serra-t-elle son cœur, en ramenant ses idées au sentiment de l'adversité imméritée qui le frappait. Une harpe, un certain nombre de feuilles blanches de vélin, quelques manuscrits historiés, parmi lesquels les saintes Écritures occupaient le premier rang, des couleurs, des pinceaux, étaient les seuls objets qui pussent l'aider à tromper les heures si longues de la captivité, et à supporter la solitude presque entière où il allait être plongé.

Il avait espéré que les visites qu'il avait pu recevoir à la Saulnerie pourraient, de temps à autre, rompre imparfaitement l'uniformité de son existence. Il n'en fut point ainsi. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis son entrée à Bracon, lorsque les chefs de la ville furent informés que Robert de Baudricourt, chevalier lorrain, le même qui, gouverneur de Vaucouleurs, avait fourni à l'héroïne de Domremy les moyens de parvenir jusqu'au roi Charles VII, avait assemblé à Gondrecourt, sur l'Ornain, cent quinze hommes d'armes, résolus et déterminés à braver tous les dangers pour arracher René à sa prison. A cette nouvelle, la surveillance la plus sévère fut décidée; il fut expressément interdit de laisser pénétrer aucun étranger dans la forteresse, Jehan de Rodemack fut transféré dans un autre appartement, et toutes ses relations avec le prince devinrent impossibles;

le captif se vit réduit à un isolement complet; aucune lettre à son adresse ne devait lui parvenir sans avoir été lue par le gouverneur de la forteresse, et les gardes durent repousser par la force toute personne qui tenterait de s'approcher des remparts.

Ainsi s'écoula l'hiver de 1431 à 1432. Vers la fin de mars, la peste, si fréquente et si meurtrière à cette époque, éclata avec violence, et se répandit dans la Franche-Comté presque entière. Salins comptait déjà de nombreuses victimes, quand le conseil de Bourgogne ordonna d'éloigner en toute hâte le prisonnier des lieux où régnait la contagion. En conséquence, René fut conduit à Dijon, et reçu dans une tour du palais des ducs, à laquelle le souvenir de sa captivité a fait donner le nom de Tour de Bar. Son séjour ne s'y prolongea pas au-delà de cinq semaines, à la fin desquelles il fut mis conditionnellement en liberté, laissant en ôtage ses deux fils en bas âge, et qu'on avait, à cet effet, séparés de leur mère et de leur aïeule. Avant son élargissement, René s'était engagé à rentrer dans un an, au jour même de sa sortie, dans sa prison.

Une prolongation d'une année lui ayant été accordée, deux ans après, au mois de mai 1434, le duc Philippe cédant aux instances du comte de Vaudemont, et peut-être aussi à l'animadversion que lui inspirait la maison d'Anjou, dont il avoit eu à se plaindre, le fit sommer de venir reprendre ses fers. René n'hésita point; en vain sa mère et son épouse s'efforcèrent de le retenir auprès d'elles, en vain de fidèles serviteurs le conjurèrent de leur permettre de combattre pour lui assurer la liberté, stoïque imitateur de ce roi de France dont il descendait,

et dont l'histoire a conservé la noble maxime : que si la bonne foi était bannie du monde, elle devait être trouvée dans la bouche des rois, nouveau Régulus, esclave de sa parole, sourd à toutes les sollicitations, à toutes les prières, il s'arracha à ses affections les plus chères, et courut braver sans crainte, avec la fermeté d'une conscience pure, toutes les peines, tous les chagrins, toutes les douleurs que sa captivité allait lui faire endurer encore.

De retour à Dijon, il se livra noblement aux mains des officiers du duc, chargés de sa garde, et rentra dans la prison qu'il avait précédemment occupée. Peu de temps après arriva l'ordre de sa translation à Bracon, et il partit sous l'escorte de cent hommes d'armes commandés par le bailli de Châlon.

Les instructions données au bailli étaient d'une extrême rigueur. Il semblait qu'en les traçant le conseil de Bourgogne eût complètement oublié et la loyauté et la bonne foi du malheureux prince. En aggravant ainsi sa position, on avait espéré le décider à des sacrifices que le sentiment de ses droits et de sa dignité lui commandait de refuser ; mais on se trompait, l'adversité est pour les ames fortes une épreuve qu'elles soutiennent avec courage et sans faiblesse.

Le retour du prince avait fait éclater de nouveau sur son passage la sympathie qu'il avait, dès le premier jour, inspirée au peuple salinois. Sa douleur en fut un instant adoucie, mais elle se renouvela tout entière dès que se furent refermées sur lui les portes de la forteresse.

En laissant sa mère, son épouse, ses enfants, ses serviteurs plongés dans la désolation au moment de son dé-

part, René avait espéré que leurs lettres viendraient bientôt et fréquemment lui apporter les consolations qui lui étaient si nécessaires, et qu'il serait instruit des démarches qui devaient être faites pour mettre un terme à sa captivité. Cette espérance fut déçue. Il se vit réduit à un isolement complet, il n'eut devant les yeux que ses geoliers, auxquels il avait été prescrit de ne répondre à aucune des questions qu'il pourrait leur adresser. Ce profond silence qui n'était interrompu que par le roulement sinistre des portes sur leurs gonds, par le bruit rauque des clefs et des verroux, ne tarda pas à porter au plus haut degré son impatience et son ennui. Être ainsi séparé du monde entier, ignorer tout ce qu'il brûlait de connaître, ne recevoir aucune nouvelle qui pût faire luire à ses yeux quelque rayon d'espérance, qui lui donnât quelque indice que son sort était plaint, et qu'on s'occupait de lui rendre la liberté, le fit tomber insensiblement dans la plus noire mélancolie. « On m'a oublié! disait-il en versant des larmes; il est trop vrai! les malheureux n'ont plus d'amis; était-ce moi qui devais en faire la cruelle expérience? Puis dans ses anxiétés, il prenait ses pinceaux, et, sur des verres arrondis, il peignait des oublies. Les murs blancs de sa prison furent peu à peu couverts de ces signes de deuil, triste expression de sa douleur et de ses espérances évanouies. Dans des temps plus heureux, aux jours de son adolescence, la musique et la poésie avaient aussi enchanté ses loisirs: un jour, inspiré par ces désolantes pensées qui ne le quittaient plus, il prit sa harpe, et modula ainsi ses plaintes ;

Ballade de René d'Anjou.

I.

Il est donc vrai! dans ces murs solitaires,
Guerrier vaincu, je me vois confiné,
Et l'écho seul, à mes plaintes amères,
Répond bien loin des lieux où je suis né.
J'étais suivi d'une élite intrépide,
Dont le courage à mon sort fut lié;
Mais elle a fui devant l'élan rapide
De nos vainqueurs, et j'en suis oublié!

II.

A mon rival ils vont porter peut-être
De leur amour l'encens accoutumé;
Changeant de cœur aussi bien que de maître,
Ce sera lui, lui seul qu'ils ont aimé;
Et moi, René, que leur bouche infidèle
Assura tant de constante amitié,
Le sort volage emporte sur son aile
Tous leurs serments, et j'en suis oublié!

III.

A peine encor la coupe de la vie,
Douce au bel âge, à ma lèvre a touché;
Ma liberté, ma famille chérie,
Mon doux pays, on m'a tout arraché.
Dans ce donjon, dévoré de tristesse,
A mon secours j'appelle la pitié;
A mon secours, hélas, nul ne s'empresse;
J'eus des amis, ils m'ont tous oublié.

IV.

Mais qu'ai-je dit? Non, il m'en reste encore;
Sur mon destin Isabelle a pleuré;
Elle regrette un époux qui l'adore,
Et qui gémit d'en être séparé.
Mais près de moi que n'est-elle venue?
Ah! si Philippe en eût été prié,
Aurait-il pu me priver de sa vue:
Ainsi que tous m'aurait-elle oublié?

V.

Et vous, doux fruits d'une chaste tendresse,
De mes baisers vous que j'aurais couverts,
Si je n'ai pu soigner votre jeunesse,
N'en accusez que mes affreux revers.
Je pense à vous au lever de l'aurore,
Et Dieu par moi pour vous est supplié;
La nuit revient, à vous je pense encore;
O mes enfants! m'avez-vous oublié!

VI.

Ah! je suis seul, je reste seul au monde;
Je ne vois plus que des yeux ennemis;
Tout doit nourrir ma tristesse profonde:
Faut-il mourir si loin de mon pays?
Lorraine! ô toi qui m'es toujours si chère,
A ton bonheur j'ai tout sacrifié;
J'ai combattu, mais pour rester ton père:
Ainsi que tous m'as-tu donc oublié?

VII.

Vierge héroïque, aussi belle que sage,
Noble soutien de l'empire des lys,

Je t'admirais quand ton bouillant courage
Des fiers Gaulois électrisait les fils.
Quel prix, hélas ! de si grande vaillance !
Te voir périr dans les feux, ô pitié ?
Tu m'as connu sous l'étendard de France ;
Ton cœur aimant ne m'eût pas oublié.

VIII.

Et toi, guerrier couronné par la gloire,
Dans les combats, de tant de beaux lauriers ;
Toi, dont le nom promettait la victoire,
O Barbasan ! perle des chevaliers !
Tu n'es donc plus, tu meurs pour ma querelle,
Illustre objet d'une tendre amitié :
Aussi j'ai vu la victoire infidèle ;
Ce n'est pas toi qui m'aurais oublié.

IX.

Mais de ses coups le sort en vain m'accable :
A ses rigueurs, comme un vrai chevalier,
J'opposerai d'un cœur inébranlable
L'impénétrable et puissant bouclier.
O vous, beaux arts que j'aimai dès l'enfance,
Dans ma prison accourez m'égayer :
Avant, après l'heure de délivrance
Jamais mon cœur ne veut vous oublier.

C'était à tort que le malheureux prince s'abandonnait à de si vives alarmes ; ni la duchesse Isabelle, ni ses serviteurs ne l'avaient oublié. Un époux si tendre, un maître si affectueux et si bon ne pouvait inspirer à ceux qui approchaient de sa personne, ou que la nature

et le devoir attachaient à sa destinée, un sentiment passager qui s'éteignit avec sa présence. Le jour n'était pas loin où il allait en acquérir la preuve. Un envoyé de la duchesse, allemand de nation, venait d'arriver à Salins; adroit et industrieux, il ne tarda point à se mettre en rapport avec les personnes chargées d'entretenir le prince de tous les objets nécessaires à sa personne en linge et en vêtement. Du bois d'une lance, il fit deux ou trois bâtons, d'égale grosseur, d'un pied et demi de long chacun, et les enveloppa de petites bandes de parchemin ou de papier, roulées tout autour en spirale. Après les avoir ainsi couverts, il écrivait horizontalement sur les bandes les avis qu'il voulait faire parvenir au prisonnier, qui pourvu d'un bâton semblable, le recouvrait de la même manière avec les bandes chiffonnées, mêlées dans les objets qui lui étaient adressés, et illisibles pour tout autre que pour lui.

Ce fut ainsi qu'il fut informé des actives démarches faites par sa tendre et vertueuse épouse. Avec un courage au-dessus de son sexe, elle n'avait reculé devant aucun danger, devant aucun voyage, quelque lointain et pénible qu'il dût être, devant aucune sollicitation, aucune prière, quoi qu'il en pût coûter à sa juste fierté, pour mettre dans les intérêts du captif les plus puissants princes de la chrétienté, et ses efforts n'avaient point été inutiles. Deux événements imprévus parurent devoir aplanir toutes les difficultés. La mort de Louis III, frère aîné de René, l'appela à la succession de l'Anjou et de la Provence; celle de Jeanne II lui assura la couronne de Naples et de Sicile.

Les lettres qui annonçaient à René son élévation à la

royauté lui furent fidèlement apportées par le bailli de Chalon, gouverneur de Bracon. A ces nouvelles inattendues, le prisonnier tomba à genoux, et levant vers le ciel des yeux pleins de larmes de joie et de saisissement, il rendit de profondes actions de grâces au Dieu consolateur qui, dans sa détresse présente, faisait ainsi renaître dans son cœur l'espoir qu'il avait cessé de nourrir, et lui montrait dans un avenir prochain cette liberté si chère, que poursuivaient ses désirs, et le pouvoir suprême qui le touchait peu sous le rapport du droit de commander aux hommes, mais qui lui était précieux en ce qu'il lui donnait les moyens de rendre heureux les peuples dont le gouvernement était remis en ses mains.

Il y avait lieu d'espérer que de si grands événements allaient immédiatement faire cesser, ou du moins abréger sa captivité. Il n'en fut point ainsi. La Lorraine lui était disputée par le comte de Vaudemont; le royaume de Naples par Alphonse d'Arragon : redoutant l'usage qu'il pourrait faire de sa liberté, ces deux princes s'opposaient à ce qu'elle lui fût rendue par le duc Philippe qui, ennemi personnel de la maison d'Anjou, et encore allié des Anglais, voyait dans René un ami de Charles VII, prêt à joindre ses forces à celles du monarque français.

En attendant, un grand adoucissement lui fut accordé; son fils aîné obtint du duc de Bourgogne la permission de venir partager sa détention, et tout ce que Salins renfermait de personnes recommandables par leur naissance ou leurs dignités purent être admises à lui présenter leurs hommages. Les visiteurs affluèrent, et le

sombre château prit pour la première et dernière fois l'apparence de la cour d'un souverain.

Sur ces entrefaites, un nouvel événement, plus décisif en faveur de René que tous ceux qui l'avaient précédé, vint renverser les barrières qu'avaient élevées la défaite, la haine et l'intérêt. La France, que tant de malheurs et de dévastations avaient épuisée, la France, dont l'étranger, grâce aux divisions qu'il avait excitées et entrenues, occupait la capitale et les plus belles provinces, allait bientôt, se reposant après tant d'orages, jouir du bonheur, de l'indépendance et de la paix. La mort de la duchesse de Bedfort, épouse du redoutable guerrier qui avait si longtemps maintenu la prospérité des armes anglaises, et sœur du prince bourguignon, et le langage impérieux et hautain de l'insulaire qui se croyait dispensé de tout ménagement envers le duc de Bourgogne qui avait si puissamment contribué à son triomphe, le détachèrent d'une cause que, malgré le juste ressentiment de l'assassinat de son père, à Montereau, l'équitable postérité lui reprochera toujours d'avoir embrassée. Le 21 septembre 1435, le traité d'Arras met fin à cette guerre impie, et les forces du duc et du roi, réunies contre l'usurpateur étranger, s'apprêtent à délivrer la patrie d'un joug intolérable, et à contraindre l'oppresseur à rentrer dans son île.

La signature de cet heureux traité fut pour la digne épouse de René le signal des démarches les plus actives. Touché de ses instances et de la douloureuse position d'un prince qui avait combattu pour lui rendre sa couronne, Charles VII demanda lui-même à son nouvel allié la liberté de René. A cette haute sollicitation se joi-

gnirent celles du pape Eugène IV, de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, de la régence et des Etats de Lorraine et des peuples de l'Anjou et de la Provence. Philippe céda; le chancelier Rolin, Jehan de Fribourg, gouverneur de Bourgogne et Pierre de Charny furent envoyés à Salins pour régler les conditions de la délivrance du prince, dont la rançon fut définitivement fixée à cent mille florins d'or.

Ce fut le 25 novembre 1436, que sous la conduite du duc de Bourbon, du connétable de Richemont, du maréchal de la Fayette, de Christophe de Harcourt et de Renaud de Chartres, archevêque de Reims, envoyés pour le mettre en pleine liberté, le roi René sortit du château de Bracon, et descendit à la Saulnerie où l'attendait un somptueux festin auquel assistèrent le magistrat, le clergé et la noblesse de la ville. Il les remercia, dans les termes les plus affectueux, de l'intérêt qu'ils lui avaient témoigné, les pria d'exprimer à tout le populaire combien l'avait touché l'accueil qu'il en avait reçu, et promit qu'avant peu ils recevraient de sa part une preuve de souvenir et d'amitié. Puis ayant remis au premier échevin une somme considérable pour les pauvres, il partit, au milieu des acclamations et des bénédictions de la population entière, escorté jusqu'à une lieue de la ville par une troupe nombreuse de mousquetiers et d'arbalestriers qui avaient pris les armes pour lui faire honneur.

Sa promesse ne fut pas vaine. Après avoir visité la Lorraine, rentrée sous son obéissance, et l'Anjou, son héritage paternel, où sa présence excita le plus vif enthousiasme, et offert dans Paris récemment délivré de

l'étranger, l'hommage de sa reconnaissance au roi Charles VII, il vint à Dijon où l'attendaient les fêtes les plus brillantes. Ce fut de cette ville qu'il data l'ordonnance royale par laquelle il accorda aux habitants de Salins le privilége de ne payer aucun droit de péage et de n'être soumis à aucune des servitudes imposées à tous les étrangers qui traversaient ses états.

C'est à ce même prince que les peuples sur lesquels il régna ont décerné le glorieux surnom du Bon Roi. Les disgrâces qu'il avait éprouvées dans sa jeunesse le poursuivirent dans un âge plus avancé, sans altérer la douceur et l'aménité de son caractère. Jusqu'à la fin de sa vie, dont il atteignit le terme à l'âge de soixante et douze ans, malgré les chagrins les plus amers, dont plusieurs eurent pour auteur le sombre et astucieux Louis XI ; malgré les pertes les plus douloureuses, et les revers accablants de sa fille chérie, l'héroïque Marguerite d'Anjou, il ne cessa de montrer la bonté la plus touchante, une charité inépuisable, une piété sincère et vive, mais sans fiel et sans rudesse, et une exquise sensibilité. Mort sous le beau ciel de la Provence, d'où ses restes ne purent être enlevés qu'en secret pour être transportés au lieu de sa naissance, le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits ne saurait y périr ; il s'y transmettra d'âge en âge, digne récompense d'une vie qui a fait honneur à l'humanité.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES

FIN.

OUVRAGES DE L'AUTEUR

Cours élémentaire et abrégé de Belles-Lettres, à l'usage des Colléges. Lons-le-Saunier, 4e édit. 1850. 1 fort vol. in-8°.

Exercices de Style et de Littérature. Lons-le-Saunier, 1841. 1 vol. gr. in 8° de 600 pages.

Le Muséum Littéraire ou Chefs d'OEuvre de la Littérature française, classés par ordre de genres. Lons le-Saunier. 1841. 2 vol. gr. in-8° de 750 pages, chacun.

Précis de Belles-Lettres, abrégé du Cours élémentaire. 4e édit. Lons-le-Saunier, 1848. 1 vol. in-12.

Choix de Narrations, à l'usage des élèves des Ecoles primaires supérieures. Lons-le Saunier. 1848. 1 vol. in-12.

Précis de l'Histoire Sacrée. Lons-le-Saunier, 1848. 1 vol. in 12.

Eloge historique et littéraire de l'abbé d'Olivet, ouvrage couronné par l'Académie de Besançon. Arbois. 1839. in-8°.

Thémistocle, tragédie en trois actes et en vers. Arbois. 1851. In-8°.

La Mort de Jacques de Molay, poème. Dole. 1853. in 8°.

Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois. Arbois. 1856. In-8° de 650 pages.

De la position réelle de l'Alésia de Jules César. Arbois. 1857. In-12.

Histoire ancienne de Rollin, précédée d'un Essai sur la vie et les ouvrages de l'auteur, accompagnée de notes et d'éclaircissements, et suivie d'un Dictionnaire de géographie comparée. Lons-le-Saunier. 1827-28. 16 vol. in-12.

Mémoires de la Franche-Comté de Bourgogne, de L. Gollut, accompagnés de notes, de tables des matières et précédés

OUVRAGES DE L'AUTEUR

d'une notice biographique sur la vie de l'auteur. Arbois. 1846. 1 vol. gr. in-8° de 1100 pag. à deux colonnes.

Éloge historique du Lieutenant Général Comte Lecourbe. Arbois, 18[illegible]. In-8° de 522 pag.

Sous Presse :

Souvenirs Militaires du Général Baron Desvernois. 1 vol. in-8°.

